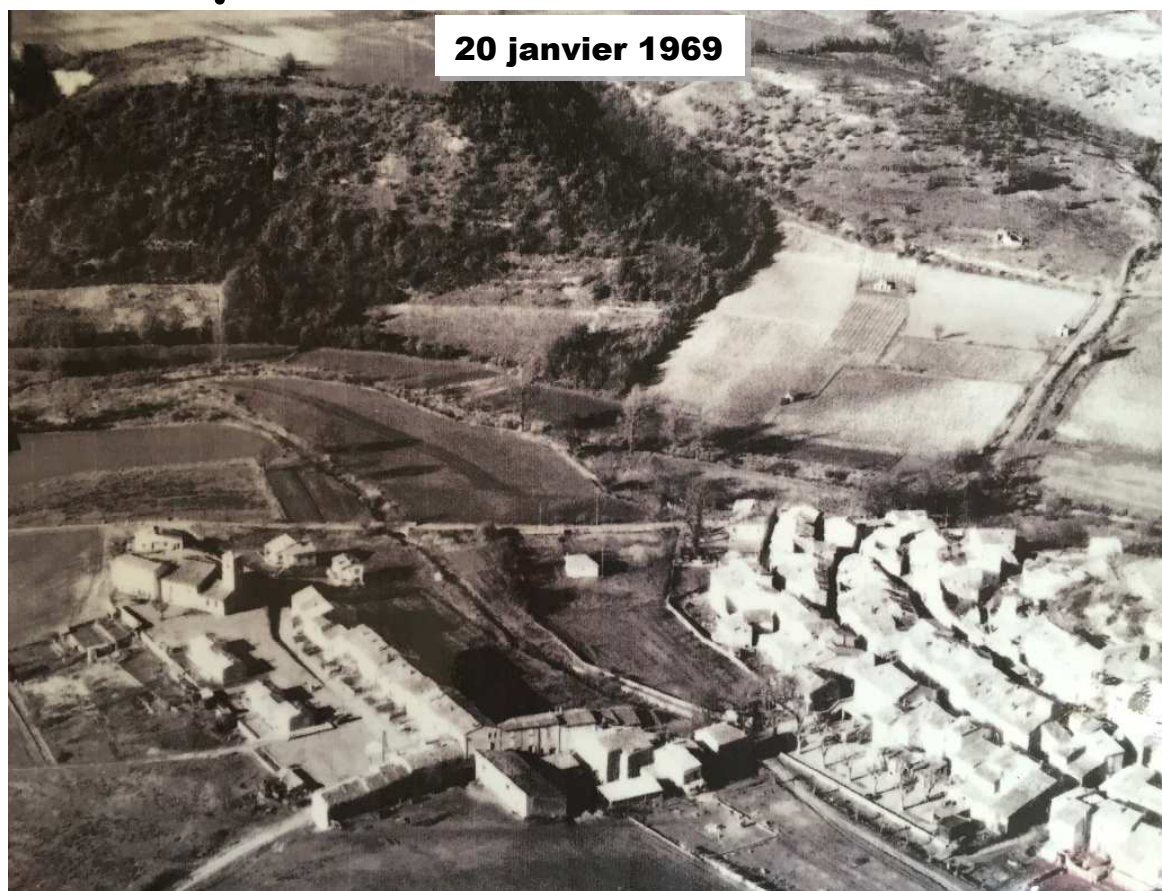


ROUMOULES

Alpes-de-Haute-Provence



20 janvier 1969



17 mai 1982





SOMMAIRE

LA VIE MUNICIPALE

(page 1)

- Séances du Conseil Municipal
- État civil
- Naissances

TRAVAUX

(page 6)

L'ACTIVITE COMMUNALE

(page 7)

- Bibliothèque
- Éducation
- Inauguration du terrain multisports
- Zoom sur...
- Repas des plus de 60 ans
- Bienvenue aux nouvelles entreprises
- Social
- 8 Mai
- Questionnaire complémentaire santé
- Inquiétude des distilleries de plantes à parfum
- Transport à la demande

TOUR D'HORIZON DES ACTUALITES

(page 23)

- Ratrouvailles
- MODEF
- Nouvelles du Parc du Verdon

ANIMATIONS

(page 26)

- Calendrier
- La vie associative

PATRIMOINE

(page 35)

- Quelques lignes d'histoire
- Poème
- Bon à savoir

A VOS FOURNEAUX

(page 38)

Nature

(page 41)

- C'est la chenille qui redémarre
- Les chauves-souris

INFOS PRATIQUES

(page 45)



Ce que j'en pense...

Mesdames et Messieurs, chers habitants de Roumoules,

Vendredi 24 juin dernier, jour de la Saint Jean, nous avons inauguré le terrain multisports situé à côté de l'école. Ce fut une belle fête à laquelle participèrent de nombreux habitants, notamment des parents, des grands parents accompagnés de leurs enfants. Ceux-ci dirigés par leurs maitresses, nous firent un très beau tour de chants. Il y avait vraiment de l'émotion et de la joie ce jour-là, il faisait très beau et, tous, toutes générations confondues, nous avons partagé le verre de l'amitié. C'est cette convivialité là que nous aimons et entretenons sur la commune. C'est aussi un signe de dynamisme de la commune qu'il s'y déroule toujours quelque chose. Notre village, vit tout d'abord à travers les associations qui proposent chaque semaine, des activités à la salle polyvalente, et puis toutes les manifestations de qualité qui égayent notre village : les Festivades des 28 et 29 mai dernier, un vrai succès pour sa 5^{ème} édition ; le Bœuf champêtre du 19 juin dont la renommée n'est plus à faire : 350 personnes ! les soirées à thème organisées par le Café des Alpes ; les Estivales de la DLVA début juillet ; le marché des Potiers organisé en Août par l'Écho du Colostre ; l'association Poètes des Hautes Terres de Valensole mi-juillet ; la fête de la St Pierre et le feu d'artifice (si les conditions météo le permettent) sans parler des vides-greniers. Il y a de quoi faire et il y en a pour tous les goûts.

Venez nombreux, cela fera plaisir aux organisateurs et le village ne s'en portera que mieux et y gagnera en qualité de vie.

Cependant la qualité de vie, dans une commune, c'est aussi la tranquillité, le civisme, le respect des personnes et des biens publics comme privés. A cette occasion, je souhaiterais rappeler, au risque de me répéter, quelques points délicats et récurrents qui viennent parfois perturber notre quiétude. Il faut noter des progrès dans certains domaines mais dans d'autres nous pouvons faire mieux. L'utilisation des containers d'ordures ménagères et des colonnes de tri qui sont conçus de façon à ce que les « poubelles » ou « objets de tri » soient déposés à l'intérieur et non laissés à l'extérieur.

Autre point noir, la prolifération des chats dans certains quartiers : nous avons conventionné avec l'association 30 millions d'amis pour des campagnes de stérilisation.

Mais ce sont surtout la divagation des chiens, de plus en plus nombreux, qui pose problème. La divagation des animaux sur la voie publique est interdite, il faut le rappeler à leurs propriétaires. Il suffit de se promener dans les rues du village, tant le soir et très tôt le matin, pour constater un nombre importants de chiens errants qui, bien entendu, laissent leurs cadeaux nauséabonds et visuels. Ceci est consternant. Il y a suffisamment de place autour du village pour accompagner et promener ses chiens sans pour autant les lâcher dans les rues le soir venu.

Outre le travail supplémentaire que cela procure aux agents d'entretien, c'est aussi un manque de respect envers les autres.

Nous serons encore plus vigilants et la fourrière intercommunale de Vallongues davantage sollicitée. Ce n'est qu'une question de civisme et tout est possible

Bon été à tous



Le Maire,

Gilles MEGIS

***Ce bulletin est distribué dans toutes les boîtes à lettres de Roumoules,
mais vous pouvez aussi le trouver au secrétariat de la Mairie et à l'agence postale de Roumoules***

LA VIE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal

Maire, Gilles MEGIS

1^{er} Adjoint, Serge CHUDZIK

2^e Adjoint, Concetta ZUNINO

3^e Adjoint, Jean BLANC

Robert AMBROSI

Annie BARATTA

Delphine CHAILLAN

Alain COCUAUD

Marie-Christine DEAUZE

Jean-Philippe LO SCHIAVO

Laurent MANUEL

Sébastien MOHEN

Gilles PRIN-ABEIL

Alain Patrick ROY

Annie TAXIL

Séances du Conseil Municipal

Comptes rendus sommaires

Séance du 19 janvier 2016

Adoption du compte rendu de la séance du 14 décembre 2015, à l'unanimité.

N° 2016 - 001 – Adhésion au service de remplacement et renforcement intercommunal : Accord pour signer cette convention. Prendre la délibération nécessaire. À l'unanimité.

N° 2016 - 002 – Convention avec l'entreprise MG Conseil chargée par ERDF de créer une liaison Béard / Chauret avec pose d'un poste sur la parcelle ZA 16 : accord pour autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention. À l'unanimité. Faire délibération.

SDE 04 : Reporté.

N° 2016 - 003 – Convention cadre de partenariat avec le CNFPT : Accord pour cette convention relative à la formation complémentaire concernant les actions de formation continue (stages payants), les dispositifs spécifiques et les publics non cotisants pour 2016. Faire délibération. À l'unanimité.

Signalétique dans le village : Reporté.

N° 2016 - 004 – l'ONE propose dans le cadre de l'aménagement de la forêt communale, de mettre en vente une coupe de bois par appel d'offre public. Cela concerne des Pins Noirs sur la parcelle forestière n° 3 (parcelle cadastrale ZX 9). Faire délibération. À l'unanimité

Repas des plus de soixante ans : demander des devis à Thiebaut à Roumoules, à Bondil à Moustiers et à Veith à Riez

N° 2016 - 005 –Location du Local sous Mairie : Madame Célia Andreia DA COSTA CUNHA nous informe de son départ et souhaite résilier le bail à compter du 1^{er} février 2016. Accord pour cette résiliation. Faire la délibération, à l'unanimité

Séance du 18 février 2016

Adoption du compte rendu de la séance du 19 janvier 2016, à l'unanimité.

N° 2016 - 006 – Prise de possession de bien sans maître immeuble situé 62 Rue Grande parcelle F 315 : Accord pour prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble. Prendre la délibération nécessaire. À l'unanimité.

N° 2016 - 007 – Prise de possession de bien sans maître immeuble situé 63 et 65 rue Grande, parcelles F 177, F 178 et parcelle ZP 31 : Accord pour prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble. Prendre la délibération nécessaire. À l'unanimité

N° 2016 - 008 – Prise de possession de bien sans maître immeuble situé parcelle ZB 15, 64, 65 et ZC 126 : Accord pour prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble. Prendre la délibération nécessaire. À l'unanimité

N° 2016 - 009 – Convention avec l'ONF concernant la cession de menus produits : Accord pour autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention autorisant Monsieur Pagnon à mettre des ruches dans le bois communal (parcelle ZX 9) à compter de 2016. Faire délibération, 11 pour et 1 abstention.

SDE 04 : A étudier

N° 2016 - 010 – Location du Local sous Mairie : Madame Patricia GUILLON souhaite reprendre le local sous la Mairie pour installer un atelier de fabrication et décoration sur céramique. Accord pour ce projet. Établir un bail de neuf années, avec un loyer de 150 euros mensuel à compter du 01/03/2016. Ce loyer sera indexé selon l'indice de référence des loyers commerciaux publié par l'INSEE. Faire la délibération nécessaire avec caution solidaire et 1 mois d'avance, à l'unanimité

Signalétique dans le village : Reporté.

Repas des plus de soixante ans : A étudier. Voir en commission.



Concession de jouissance annuelle de la parcelle ZS 62 à Monsieur Jean Louis Allandit. Accord pour le renouvellement. À l'unanimité.

N° 2016 – 011 – projet d'Isolation Toiture école : Le Parc du Verdon et le Pays A3V ont entamé en 2015 une démarche de candidature sur le dispositif d'Etat – Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), géré par le Ministère de l'Écologie. Afin de finaliser cette candidature, le Parc Naturel Régional du Verdon et le Pays A3V ont lancé un appel à projet portant sur la rénovation énergétique des bâtiments publics. Faire délibération autorisant le Maire à proposer une fiche-projet dédiée à l'isolation de la toiture de l'école maternelle et primaire, pour un montant de travaux estimé à 44000 € HT et demander l'aide financière. A l'unanimité.

N° 2016 – 012 : Opticalisation du pylône Orange : Orange demande l'autorisation de passage pour ces travaux parcelle ZS 229. Faire délibération à l'unanimité.

N° 2016 – 013 : Subventions 2016 : (Mme Baratta quitte la salle et ne participe pas au vote de la subvention ci-après) 1500 € au Club Inter-Ages « le Colombier », (Mme Baratta revient en séance), 5000€ + subvention complémentaire de 500€ pour le challenge Pierre GUILLAUMOND au Comité des Fêtes de Roumoules, 200 € à Forme détente vitalité, 150€ à l'association Echo du Colostre, 1500€ pour les Festivades à l'association les Ateliers de la Goulotte à Roumoules, 500 € à l'association Moto Club de Roumoules, 2400 € à la Coopérative Scolaire de l'École de Roumoules, 150€ à l'association VOVINAM, 60 € à l'amicale Cyclotouriste Riézoise, 100 € à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Riez, 60 € au Club de randonnée les Godillots fleuris, 60€ pour l'Ecole de Ski secteur Riez, 50 € au Souvenir Français, (M. Cocuaud quitte la salle et ne participe pas au vote de la subvention ci-après) 60€ au tennis club Riezois, (M. Cocuaud revient en séance), 100€ à l'Union Nationale des Combattants, 50 € à l'A.D.A.P.E.I., 100 € à AFM TELETHON, 50€ à l'A.P.A.J.H, 50 € à Bouchon d'Amour, 50 € à la Ligue contre le Cancer, 50€ à l'Association PERCE-NEIGE, 100 € à l'Association « les Restaurants du cœur », 50 € au Secours Populaire. À l'unanimité, faire délibération.

Attribution compensation de la DLVA : le montant est le même que 2015, soit environ 126 000€

Constitution conseil développement DLVA : 3 personnes ont été retenues sur le village.

Protocole échange parcelle SCP : Conforme à la délibération prise en octobre 2014.

Centre loisirs de Riez : information du courrier reçu par la Mairie de Riez. On attend la réponse à notre courrier du 04/09/2015 pour étudier la suite à donner à ce dossier.

Séance du 10 mars 2016

Adoption du compte rendu de la séance du 18 février 2016, à l'unanimité.

N° 2016 - 014 – Convention groupement de commandes Sud Verdon : Afin de réaliser des travaux de voirie communale, de faire des économies d'échelle par mutualisation des quantités à traiter et obtention de prix plus avantageux, un groupement de communes avait été créé en 2011. Les communes d'Allemagne en Provence, d'Esparron de Verdon, de Montagnac Montpezat, de Moustiers-Ste-Marie, Puimoisson, Quinson, Riez, Roumoules, Sainte Croix du Verdon et de Saint Martin de Bromes souhaitent reconduire ce groupement de commandes. La commune de Roumoules souhaite participer à ce groupement avec un montant minimum annuel de travaux de 30 000 euros. Prendre la délibération nécessaire. À l'unanimité

Devis ONF pour l'aménagement forestier : Travaux d'entretien des infrastructures route forestière traversant la parcelle 3 reprofilage des zones dégradées sur cette route. Accord pour effectuer ce programme de travaux pour un total de 1 250 € HT. A l'unanimité.

Fonds interministériel prévention de la délinquance : A étudier

N° 2016 - 015 – Verdun 1916 « forêt d'exception, un centenaire, un héritage »: Accord pour verser une subvention de 100 euros pour participer à préserver, à valoriser la mémoire de l'un des plus grands champs de bataille de l'Histoire. Faire délibération à l'unanimité.

N° 2016 - 016 – Convention avec le SDE 04 pour l'effacement des fils nus ferme Bouteille sur parcelle ZE 64 et 48. Accord pour autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention. À l'unanimité. Faire délibération.

N° 2016 - 017 – Prise de possession de bien sans maître immeuble parcelle F 315 : Accord pour prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble. Prendre la délibération nécessaire. À l'unanimité. Annule et remplace celle du 18 février 2016 n°2016 006.

N° 2016 - 018 – Prise de possession de bien sans maître immeuble situé parcelle ZB 15, 64, 65 et ZC 126 : Accord pour prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble. Prendre la délibération nécessaire. À l'unanimité. Annule et remplace celle du 18 février 2016 n° 2016 008.

Inauguration du city stade le 24 juin 2016 à 18h

Séance du 7 avril 2016

Adoption du compte rendu de la séance du 10 mars 2016, à l'unanimité.

N° 2016 - 019 – Comptes de gestion 2015 : Approuvés à l'unanimité pour la Commune, le lotissement Zone Artisanale et le lotissement Chauret 2. Faire Délibération.

Monsieur le Maire quitte la séance

N° 2016 - 020 – Madame Concetta ZUNINO, 2^{ème} adjoint présente les comptes administratifs 2015 : Approuvés à l'unanimité pour la Commune, le lotissement Zone Artisanale et le lotissement Chauret 2. Faire la Délibération.

Monsieur le Maire revient en séance.

Délibérations d'affectation des résultats :

* **N° 2016 - 021 –** Pour la Commune :

Apurement déficit d'investissement au compte 1068 de 171 739.89 euros.

Report à nouveau en fonctionnement : 204 828.89 euros.

* **N° 2016 - 022 –** Pour le budget lotissement Artisanal :

Report de l'excédent de fonctionnement de 21 153.62 euros.

Report de l'excédent d'investissement de 23 724.62 euros

* **N° 2016 - 023 –** Pour le budget le lotissement Chauret 2:

Report de l'excédent d'investissement de 27 036.19 euros.

Accord à l'unanimité.

N° 2016 - 024 – Vote du taux des taxes des contributions directes : Pas d'augmentation.

La taxe habitation reste à **2,93 %**.

La taxe foncière sur les propriétés bâties reste à **8,99 %**.

La taxe foncière sur les propriétés non bâties reste à **33.05 %**.

Pour un montant de 107 909 euros.

Conformément à la réforme de la Taxe Professionnelle, le produit attendu au titre des produits du DC RTP, du versement du GIR et des allocations compensatrices est de 79 331 euros

Faire la délibération, à l'unanimité.

Budgets primitifs 2016 pour la Commune, le lotissement Zone Artisanale et le lotissement Chauret 2. Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

N° 2016 - 025 – Lotissement Chauret 2 : Accord pour que les voiries, les parties communes et les équipements de ce futur lotissement communal restent la propriété de la commune. Faire délibération à l'unanimité.

N° 2016 - 026 – Fonds de Solidarité pour le logement : Information de la participation pour 2016 de 0,61 € par habitant soit 444.08 €. Faire délibération à l'unanimité.

N° 2016 - 027 – Schéma de Mutualisation de la Communauté d'Agglomération DLVA : Présentation du schéma qui comprend un état des lieux des mutualisations actuelles et des perspectives d'évolution au cours du mandat. Accord pour ce schéma. Faire la délibération, à l'unanimité.

Union pour la Sauvegarde des activités pastorales et Rurales : Reporté

N° 2016 - 028 – Ecole Pierre Guillaumond : l'école veut développer la pédagogie Montessori en classe maternelle. Pour cela l'achat de matériel spécifique est nécessaire. Accord pour ce projet. Faire la délibération, à l'unanimité.

N° 2016 - 029 – Centre de Loisirs sans hébergement de Riez : Accord pour régler la participation de 23 euros par jour et par enfant qui fréquente le CLSH de Riez pour l'année 2015 soit un total de 4 968.00 euros. Faire la délibération, à l'unanimité.

Débroussaillage : demander des devis

Séance du 28 avril 2016

Adoption du compte rendu de la séance du 7 avril 2016, à l'unanimité.

DPU non exercé : vente Lassaux Fournier/Bart parcelle ZS 128.

Cérémonie du 8 Mai : Commander la gerbe au Jardin des Allées à Riez. Cérémonie à 11h30.

N° 2016 - 030 – Terrasse Mairie : Demander la subvention FODAC au Département 04 pour ce projet de réhabilitation, de renforcement et étanchéité de cette terrasse. Faire délibération à l'unanimité approuvant le projet et solliciter la subvention.

Ecole Pierre Guillaumond : à étudier.

N° 2016 - 031 Avenant n°1 à la convention de mise à disposition des services de la commune à la DLVA : Accord pour cet avenant qui modifie les modalités de remboursement inscrites au répertoire des interventions. Faire délibération, à l'unanimité.

N° 2016 - 032 – Poètes des Hautes Terres : Cette association propose de réaliser 2 manifestations en 2016 sur notre Commune et d'intégrer Roumoules à son festival « poésie et chansons au pays des lavandes » en 2017. Accord pour verser une subvention de deux cents euros. Faire délibération. 13 voix pour dont deux pouvoirs 1 abstention.

Fenêtres et porte fenêtre Mairie : demander des devis aux entreprises Bonomini à Riez, Roy à Valensole et Chudzik à Roumoules.

DLVA reprise des lotissements : Reporté.

Signalétique : à étudier.

Bien sans Maitre : Une estimation des biens doit être faite.

Union pour la Sauvegarde des activités pastorales et Rurales : Information

Entretien chemins : demander des devis pour la remise en état du chemin plaine du bois (chemin avant le pare-vent) marcarines.



Séance du 26 mai 2016

Adoption du compte rendu de la séance du 28 avril 2016, à l'unanimité.

N° 2016 - 033 – Règlement de reprise des lotissements entre la DLVA et la commune : Accord pour ce règlement sur les conditions de reprises des lotissements. Faire délibération à l'unanimité.

N° 2016 - 034 - Projet de périmètre de la future communauté de communes de Banon Haute Provence : La commune de St Maime fait partie du périmètre de la DLVA depuis la fusion d'ILO, Sud 04,.....). De ce fait, cette commune a bénéficié d'investissements importants et de services à la population. La communauté d'agglomération supporte actuellement les remboursements des emprunts contractés pour ces travaux. Les communes membres de la DLVA n'ont pas à supporter les conséquences financières du retrait de cette commune. La commune donne un avis défavorable à ce projet. Faire délibération, à l'unanimité.

Monsieur Serge Chudzik étant concerné par le sujet ne participe ni au débat ni au vote.

N° 2016 - 035 Fenêtres et porte fenêtre Mairie : Après étude des devis reçus. Accord pour celui de l'entreprise Chudzik à Roumoules d'un montant de 15 930 euros HT. Celui-ci est le moins disant. Faire délibération, à l'unanimité.

Monsieur Serge Chudzik revient en séance

N° 2016 - 036 – Syndicat intercommunal exploitation fourrière de Vallongues : Accord pour le retrait de la commune de Thoard et l'adhésion de la commune de Ganagobie. Faire délibération, à l'unanimité.

Signalétique : Faire une réunion de travail

Accord pour le devis de la société Gervasoni pour le débroussaillage.

N° 2016 - 037 – Convention avec l'ONF concernant la cession de menus produits : Accord pour autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention autorisant Monsieur Emilien Wallace à mettre des ruches dans le bois communal (parcelle ZX 9) à compter de 2016. Faire délibération, à l'unanimité.

N° 2016 - 038 – Terrasse Mairie : Demander la subvention FRAT à la Région Paca pour ce projet de réhabilitation, de renforcement et d'étanchéité de cette terrasse. Faire délibération à l'unanimité. Solliciter la subvention

N° 2016 - 039 – Voirie 2016 Place de la Blachette et chemin de la Riaille : Demander la subvention amende de Police au Département 04 pour ce projet de voirie 2016. Faire délibération à l'unanimité. Solliciter la subvention.

N° 2016 - 040 – Itinéraire la Routo : le projet d'un itinéraire de Grande Randonnée pédestre emblématique de la transhumance entre les plaines du Crau(Arles) et la vallée de la Stura (Italie) sera balisé en 2017 sous le nom de GR 69 « La Routo ». Le nom de notre commune ne figure pas sur la carte de ce projet. La commune émet un avis défavorable. Faire délibération à l'unanimité.

Séance du 27 juin 2016

Adoption du compte rendu de la séance du 26 mai 2016, à l'unanimité.

DPU non exercé : vente Wombat/SCI les Oliviers parcelle ZB 106.

N° 2016 - 041 – Convention avec la Mairie de Riez pour le Centre de Loisirs sans hébergement : Accord pour prendre la délibération autorisant Monsieur le Maire à signer la convention afin de régler la participation de 23.00 euros par jour et par enfant qui fréquente le CLSH de Riez pour l'année 2015, 2016 et 2017. À l'unanimité.

Programme d'électrification 2017 : Faire un courrier au SDE 04 pour proposer les travaux suivants : 1 - extension du réseau chez Bruno Carron à Sabeyanne, 2 – enfouissement réseaux rue de la Garenne jusqu'à la place de la Farigoule, 3 – enfouissement réseaux rue des Romarins et 4 – enfouissement réseaux rue des Lavandes. À l'unanimité.

N° 2016 - 042 – Signalétique : Après études des devis de panneaux signalétiques proposés, le Conseil Municipal choisit le devis de Jean-Claude Leporini. Sa proposition de signalétique en fer forgé mettra notre village en valeur. Accord pour ce devis de 7 525 euros HT. Faire délibération. À l'unanimité.

N° 2016-043- Crèche la Marelle Enchantée à Montagnac : accord pour signer l'avenant modifiant les modalités de participation de la MSA. Faire la délibération à l'unanimité.

N° 2016 – 044 – Contrat accompagnement à l'emploi CUI : La commune peut bénéficier de ce contrat pour un an supplémentaire pour Monsieur José Alberto Da Silva Coelho. Accord pour signer la convention. Faire délibération. A l'unanimité.

N° 2016 - 045 – Itinéraire la Routo : le projet d'un itinéraire de Grande Randonnée pédestre emblématique de la transhumance entre les plaines du Crau(Arles) et la vallée de la Stura (Italie) sera balisé en 2017 sous le nom de GR 69 « La Routo ». Maintenant, le nom de notre commune figure sur la carte de ce projet. La commune émet un avis favorable. Faire délibération à l'unanimité.

N°2016 – 046 - SDIS renforts volontaires saisonniers 2016 : Accord pour signer l'avenant à la convention relative aux modalités d'organisation et de prise en charge des renforts de sapeur-pompiers volontaires afin d'intégrer dans la cotisation 2016 l'incidence financière de nouveaux postes. Faire délibération à l'unanimité.

Truffières communales : Les concessions sont mises en adjudication avec un prix de départ de 80 euros l'hectare. Faire affichage.

Compte rendu du conseil d'école du 27 juin 2016.

Si vous souhaitez faire paraître la photo de votre nouveau-né dans le bulletin municipal, vous pouvez l'envoyer directement par mail à l'adresse suivante : mairie-roumoules@wanadoo.fr



La Poste met à votre disposition une tablette tactile vous permettant d'accéder à ses services en ligne et aux services publics dans votre agence postale.

La Poste

- S'informer sur un produit ou un service
- Acheter un produit ou un service
- S'informer sur un bureau de poste



La Banque Postale

- Consulter et gérer ses comptes
- Prendre rendez-vous avec un conseiller de La Banque Postale
- Découvrir nos produits et services



La Poste Mobile

- Ouvrir une ligne mobile (avec ou sans mobile)
- Gérer votre offre si vous êtes déjà client (vos options, votre suivi conso, vos factures...)
- Renouveler votre mobile si vous êtes déjà client



Les services publics

- S'informer sur les services publics
- Faire ses démarches administratives
- Suivre ses démarches en lignes



Vous pouvez retrouver le bulletin municipal et d'autres informations sur la commune sur le site internet de la DLVA :

<http://www.dlva.fr/index.php/accueil-roumoules>

Secrétariat de la Mairie

Horaires

du lundi au vendredi de 13h30 à 18h30

Tel & fax : 04.92.77.85.02

Mail : mairie-roumoules@wanadoo.fr

Fermeture

Lundi 15 juillet 2016

Lundi 1^{er} août 2016

État Civil

Décès et inhumations

15 Mars 2016	Jean, Auguste, Antoine ROUSSET
18 Mars 2016	Albert, Édouard, Marcel MARSY
22 Mars 2016	Louis ROSTAGNI
19 Avril 2016	Huguette ZOLLI



NAISSANCES

11 janvier 2016	Irina DA SILVA PINTO
15 janvier 2016	Clément, Augustin CORDEAU
23 janvier 2016	Louca, Bruno, José BARGADA
20 février 2016	Rui, Jorge FERREIRA PEREIRA
06 mai 2016	Keyla ALPE
07 juin 2016	Lucas MAGALHAES MOREIRA



Irina, née le 11 janvier
La petite fille de Tania
et Martin DA SILVA



Keyla, née le 6 mai
La petite fille de Sabrina BADOUX
et d'Alexandre ALPE



REALISES au 1^{er} semestre 2016

Le terrain multisports :

L'équipement a été réalisé à l'automne dernier mais comme le souhaitait l'équipe municipale, soucieuse de créer à cet endroit un espace convivial pour les habitants, jeunes et moins jeunes, un espace public a été réalisé par nos employés communaux en début d'année : jeux d'enfants, bancs, table. De même une barrière bois a été posée pour délimiter cette aire et surtout éviter l'empiétement des voitures et des motos. Le tour du terrain a été stabilisé par l'apport de gravier coloré. Alberto, le maçon de l'équipe, a réalisé des escaliers en pierre qui permettent aux enfants de l'école d'accéder plus facilement de la cour de l'école au mini-stade. Une belle réalisation, très utilisée, qui suscite l'enthousiasme de tous. Toutefois, il me faut rappeler que chacun a le devoir de respecter ces lieux et les équipements qui ont pu être réalisés grâce à des aides financières importantes et notamment grâce à 2 bienfaiteurs de la commune : Alice et Robert LOUET. Nous avons pu déplorer quelques troubles occasionnés par quelques individus qui ne connaissaient pas, apparemment, les règles élémentaires de vie en communauté. Ils sont connus et ont été rappelés à l'ordre. Restons vigilants



Dans le centre du village : des travaux d'embellissement ont été poursuivis : la restauration du mur de la Place de la République, les murs d'enceinte de l'ancienne cour d'école devant la mairie. D'autres suivront. L'objectif étant de soigner l'esthétique du village.

A l'école : une aide conséquente de la commune a permis de doter notre classe maternelle conduite par Florence Girieud et assistée par nos 2 ATSEM Bernadette et Patricia, de nouveaux équipements pédagogiques adaptés à la mise en pratique de la méthode Montessori. Une pédagogie innovante, peu développée en France mais qui a fait ses preuves notamment en Italie. Nous souhaitons une belle réussite à ce projet.

Le lotissement Chauret : le projet suit son cours. Le permis d'aménager va être déposé. Une étude d'incidence, liée aux contraintes Natura 2000, nous a été demandée, retardant ainsi le projet.

D'autres chantiers étaient programmés pour ce 1^{er} semestre mais sont repoussés au second. Certaines subventions demandées nous sont parvenues trop tardivement. La prudence nous conduit à ne pas démarrer les travaux avant l'octroi définitif des aides sollicitées. Les fenêtres du bâtiment de la mairie vont être posées et la signalétique à l'entrée et dans le village sera installée à l'automne.

A venir

Les travaux de voirie : la Place de la Blachette et le chemin de la Riaille. Ces travaux sont prévus pour l'automne. Dans un premier temps la DLVA compétente pour l'eau et l'assainissement, démarre les travaux de reprise des canalisations d'eau et d'égout dès septembre 2016. Les travaux d'aménagement de surface suivront. À cet effet la commune de Roumoules et 8 autres communes voisines ont relancé un nouveau Groupement de commandes appelé « Sud Verdon » pour les travaux de voirie et d'aménagement d'espace. Il sera opérationnel cet été. L'objectif étant de constituer un marché plus important afin de bénéficier des prix les plus intéressants. Les travaux de voirie sont très chers mais prioritaires. A Roumoules, nous en sommes convaincus depuis longtemps.

Un chantier prioritaire : la terrasse qui se trouve devant la Mairie et qui était la toiture de l'ancien préau, devenue aujourd'hui une partie du local commercial, connaît depuis quelques années des problèmes d'infiltration d'eau qui fragilisent la structure. Elle n'est pas prête de s'écrouler, rassurez-vous ! Mais il faut faire les travaux nécessaires pour la rendre à nouveau étanche et solide. Nous avons déjà effectué des réparations d'étanchéité, mais pas suffisamment efficaces. Le projet consiste à refaire une dalle spéciale au-dessus de l'existant avec des matériaux résistants et légers et faire un carrelage. Ces travaux ont été budgétés et nous avons sollicité l'aide financière du Département et la Région.

A l'école : Comme cela avait été avancé dans le précédent bulletin, le projet de l'école a été totalement repensé. Outre la verrière qui sera entièrement reprise, nous avons profité des aides spécifiques qui existent à l'heure actuelle en matière d'économie d'énergie pour revoir l'isolation, le chauffage, l'électricité de l'école. L'objectif étant d'économiser de façon importante sur le coût énergétique. Un projet a été chiffré, de l'ordre d'environ 200 000€, mais qui, heureusement peut bénéficier d'aides importantes. Le montage financier de cette opération nous mobilise beaucoup à l'heure actuelle.



Bibliothèque



Durant les mois de juillet et août,
votre bibliothèque reste ouverte.

Tous les mercredis de 15 h à 19 h

Tel : 04 92 77 73 68 / 09.77.80.07.13

Mail : bibliotheque.roumoules@wanadoo.fr

Retour des livres

Nous invitons les personnes qui auraient emprunté des livres, il y a quelques années et qui les auraient oubliés dans un petit coin de leur domicile, à nous les ramener. Avant d'être en réseau avec la DLVA, notre ordinateur nous a lâché en emportant avec lui tous ses secrets. Ainsi nous savons qu'il manque des livres mais nous ne savons pas qui les a empruntés.

Nous espérons que les emprunteurs nous les ramènent, mais le temps passe...

Nous comptons sur vous pour vérifier vos bibliothèques et nous ramener ces retardataires soit à la bibliothèque les mercredis après-midi, soit à la mairie ou encore à la poste.

Nous comptons sur vous, certains de ces livres nous ont été demandés...

Qu'est-ce qu'on peut emprunter !!!!

Vous pouvez trouver à la bibliothèque pour les jeunes et les plus âgés, plusieurs DVD de l'émission « c'est pas sorcier ». Ils sont encore disponibles à Roumoules durant quelque temps avant de partir pour une autre bibliothèque.

Vous trouverez aussi :

Des abonnements à « Géo », « XXI » et des abonnements sur le jardinage, des romans, des romans policier, des DVD, des bandes dessinées, des livres de science-fiction, des bibliographies, des livres régionaux.

N'hésitez pas à nous demander des documents, nous pouvons toujours demander aux autres bibliothèques

On recrute...

Nous invitons les personnes qui le souhaitent à rejoindre l'équipe de bénévoles pour les permanences ou des animations. N'hésitez pas à passer à la bibliothèque le mercredi après-midi.

Le livre culte du bulletin

« Où on va, Papa ? » de Jean-Louis FOURNIER

**PRIX
FEMINA
2008**

Un beau livre, écrit par un père en hommage à ses deux fils.

Des enfants un peu particuliers, différents des autres, ils ne poseront pas de problèmes scolaires ni d'orientation.

Il raconte ses peines, ses remords mais aussi ses joies.

Sorte de déclaration d'amour disloquée.

Récit écrit avec un style incisif et clair.

Des chapitres courts qui permettent une lecture aisée



Les animations

Depuis le mois d'octobre les bénévoles de la bibliothèque animent des ateliers avec les enfants tous les 1^{er} vendredis de chaque mois.

Cela a commencé par des petites lectures, des jeux des coloriages et ensuite le thème a été choisi en fonction du mois

- 13 nov : Halloween
- 4 déc : décorations de Noël
- 8 janv : préparation de poèmes, coloriages pour les plus petits et mots mêlés pour les plus grands
- 5 fév : carnaval avec confection et coloriage de masques pour tous les enfants
- 4 mars : le matin, lecture de petites histoires et confection d'une chenille avec les mains et l'après-midi, tableau de printemps en découpant des fleurs...pour confectionner des petits tableaux
- 1^{er} avril : passage de diapo du théâtre Kamashi avec Valérie Roudy de la médiathèque de Gréoux-les-Bains. Jeu de l'oie sur le thème du théâtre avec petit lexique pour la recherche des réponses et la journée s'est terminée avec la confection d'un poisson d'avril (1^{er} avril oblige)
- 13 mai : préparation du potager dans l'entrée de la cour de l'école avec plantation de salades, choux, pommes de terres, tomates, fleurs, tout cela fourni gracieusement par Michèle Veyan, Concetta Zunino et Monsieur Blanc, pépiniériste à Esparron
- 3 juin : nous avons annulé la journée afin de pouvoir participer le 6 juin à une animation avec la médiathèque de Digne avec Florence Ferin, poétesse et conteuse d'histoires. Les grands se souviendront de l'histoire des chiens
- 11 juin : petit spectacle à l'école « Au fil de l'eau »



Les bénévoles ont beaucoup apprécié ces animations avec les enfants de l'école. Nous espérons que cela a été réciproque.

Nous en profitons pour remercier Aurélie, Florence et Sophie ainsi que Bernadette et Patricia de leur participation et David et Max qui viennent nous mettre en place le matériel nécessaire pour la bonne marche de ces animations, Sylvie et Rosine au secrétariat de la mairie, la médiathèque de Gréoux-les-Bains pour sa participation et animations et tous les bénévoles qui permettent à la bibliothèque de rester ouverte et de vous accueillir tous les mercredis

L'ACTIVITE COMMUNALE



LES ESTIVALES 2016

2 juillet à 21h30
sur la place de la République

PIERRE BRUZZO QUINTET (Jazz)

Pierre Bruzzo, musicien de talent, a monté une multitude de formations comme les « Hots Peppers » et a joué, entre autres, avec Maxime Saury et Claude Luther. Considéré comme un des grands interprètes de Sydney Bechet, il a séduit de nombreux publics par sa technique et ses chœurs.



Quand il crée le Bruzzo Quartet, il a l'idée de s'entourer de musiciens venant du Be-Bop. Composé de Guy Mornand à la guitare, Bernard Abeille à la contrebasse, Alain Manouk à la batterie et bien sûr Pierre Bruzzo au saxophone soprano, la bande à Bruzzo fait revivre une époque incontournable du jazz : « le New Orléans »

Le répertoire très swing du quartet incite la joie de vivre, la bonne humeur et la danse !

Pour cette saison, ils joueront en version quintet avec la présence de Philippe Bruzzo (au trombone).

Prochainement



Poètes des Hautes Terres

16 juillet à 18h00
à la salle polyvalente

« Magie du Plateau »



film de Régis NICOLAS



La projection sera suivie d'un apéritif
Offert par la Mairie

Médiathèque départementale

mémor'image : un chemin de solidarité

C'est créer un service socioculturel vivant, organisé sur une base à la fois locale et itinérante en direction d'un public trop souvent isolé des biens culturels et des activités collectives. C'est un projet d'animation sociale et culturelle. Sa finalité est de concevoir et fournir un ensemble de prestations adaptées aux besoins spécifiques de communication des personnes âgées. Ce service propose ainsi une action innovante susceptible de motiver et mobiliser un large partenariat, de contribuer activement à la prévention du vieillissement intellectuel et la dépendance physique

La médiathèque départementale permet aux bibliothèques du réseau d'apporter sur leur territoire un concept nouveau. Autour des contes merveilleux, de la chanson française et de la calligraphie, les personnes présentes participent activement aux ateliers et sollicitent ainsi leur mémoire

Les bibliothèques reçoivent par le biais d'associations locales les anciens, les jeunes et moins jeunes, lecteurs habituels, donnant ainsi naissance à des actions intergénérationnelles riches et chaleureuses

Le Lundi 19 septembre 2016 à 14h à la salle

Après avoir étudié l'écologie et observé les oiseaux aux antipodes,

Laurent Daycard a débuté une carrière de conteur professionnel à son retour à Marseille en 1993. Sa pratique artistique s'était nourrie de différentes rencontres tant dans le champ du conte que de la musique, de la commedia dell'arte, du cirque et du théâtre de rue. Son répertoire en constante évolution compte environ deux cent contes, légendes, mythes et créations qui prennent appui sur des improvisations musicales (dulcimer, accordéon diatonique, ocarina). Il explore particulièrement les contes merveilleux qu'il a partagés aussi bien dans des festivals sur plusieurs épisodes, que dans des théâtres, pour des nuits du conte, dans des forêts,



Le Lundi 3 octobre 2016 à 14h à la salle



Agnès Dumouchel

Zestes d'humour, pointes de magie, mes contes sont issus de diverses cultures et du plaisir des rencontres. Ils aiment bien suggérer les merveilles et les fracas du monde. Ils aiment bien dire le point de vue de la femme qui est en moi. A partir de mythes, de légendes et de récits, j'aime faire émerger une situation humaine intemporelle qui parle et résonne en écho à notre vie quotidienne. Mon thème de prédilection est la relation entre homme et femme. Mes territoires favoris sont les pays de la neige et des vastes étendues.

sonne en écho à notre vie quotidienne. Mon thème de prédilection est la relation entre homme et femme. Mes territoires favoris sont les pays de la neige et des vastes étendues.

Ces séances sont vraiment des petits spectacles ludiques ou les conteurs et conteuses nous font participer à leurs spectacles.

A voir absolument.



Éducation



ECOLE

GARDERIE / TAP

CANTINE

Rentrée des classes,
le jeudi 1^{er} septembre 2016

La cantine reprendra le jour de la rentrée des classes

- Inscription en Mairie aux jours et heures d'ouverture
- Prix du repas de cantine : 3,65 € (*Tarif Juin 2016*)
- La priorité est donnée aux enfants dont les deux parents travaillent.

Les factures pourront donc être réglées de la manière suivante :

- En **numéraire** auprès de la trésorerie de Riez
- Par **chèque bancaire ou postal** libellé à l'ordre du Trésor Public accompagné du talon détachable
- Par **mandat ou virement bancaire** sur le compte de la trésorerie de Riez – Moustiers.
- Par **paiement par carte bancaire sur internet** (TIPI) sur le site internet de la direction départementale des finances publiques (DGFIP) qui figurera sur les factures
- Par **prélèvement automatique** à chaque fin de période pour les personnes ayant souscrit un contrat de prélèvement (**dossier à déposer en Mairie avant le 15 Août 2016**).

La garderie reprendra le jour de la rentrée des classes.

- Inscription en Mairie avant la rentrée.

Horaires :

- Matin de 7h45 à 8h50 : du lundi au vendredi
- Soir de 16h30 à 18h00 : lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Tarif : 1,50

(dossier à déposer en Mairie avant le 15 Août 2016).



L'inscription à la garderie se fera pour l'année ou exceptionnellement elle pourra se faire mois par mois à condition que l'enfant soit inscrit avant le 25 du mois précédent en mairie.

Toute inscription sera due même si l'enfant est absent.

La garderie **ferme à 18h**. Les parents ou les responsables de l'enfant devront venir le chercher avant.

Le temps d'accueil périscolaire (TAP) reprendra le jour de la rentrée des classes.

- Inscription en Mairie avant la rentrée.

Horaires :

- 15h45 à 16h30 : du lundi au vendredi

Tarif : gratuit

(dossier à déposer en Mairie avant le 15 Août 2016).

L'inscription au temps d'accueil périscolaire se fera pour l'année ou exceptionnellement elle pourra se faire mois par mois à condition que l'enfant soit inscrit avant le 25 du mois précédent en mairie.

Le loto

L'école Pierre Guillaumond a organisé, au mois de février un grand Loto. Les enfants et le personnel remercient infiniment tous les commerçants de Roumoules et des environs pour leurs généreux dons, tous les parents qui ont confectionné gâteaux, tartes et pizzas pour la buvette et qui nous ont aidés à organiser cet événement, et bien sûr toutes les personnes qui étaient présentes pour jouer.

Les bénéfices réalisés ont servi à financer une semaine d'apprentissage des arts du cirque, avec la Loly Circus pour les trois classes de notre chère école.



L'ACTIVITE COMMUNALE

Le Carnaval

Le carnaval de l'école a eu lieu le vendredi 25 mars, dans la joie et la bonne humeur. Tous les enfants et les adultes de l'école étaient déguisés, et même quelques parents : princesses, super-héros, ninjas et compagnie ont défilé dans le village et ont ensuite partagé tous ensemble les délicieux gâteaux préparés avec amour par les parents.



Participation lors des Festivades

La Loly Circus était à l'école, du 23 au 27 mai !!! Les élèves des trois classes se sont transformés, pour une semaine en artistes acrobates, funambules, équilibristes, trapézistes et jongleurs. Une semaine riche en bonheur, plaisir et dépassement de soi. Dans le cadre du week-end des Festivades à Roumoules, les enfants ont pu faire un magnifique spectacle qui est venu clore en beauté cette super semaine.

Merci à Benjamin de la Loly Circus de nous avoir appris tant de choses, merci aux organisateurs des Festivades pour leur précieuse collaboration et merci à tous d'être venus aussi nombreux applaudir les enfants !



Spectacle du 21 mai

Durant toute l'année scolaire, les enfants ont appris dans leurs classes respectives un répertoire de 15 chants, sur le thème de « L'Autre et l'Ailleurs », projet départemental réalisé par le conseiller pédagogique en arts.

Mardi 31 mai, les écoles de Moustiers, Puimoisson, et Roumoules, ainsi que les maternelles de Riez et de Mézel se sont réunies dans la salle polyvalente de notre village, afin de former une chorale de 250 enfants et de pouvoir chanter devant un public nombreux et conquis. L'orchestre du Conservatoire de Digne-Manosque était présent pour accompagner les chanteurs. Une belle expérience et un joli spectacle. Merci à tous les participants !!!



Déroulé du spectacle du mardi 31 mai

Madame Monsieur bonjour et bienvenue à la salle des fêtes de Roumoules pour le **petit spectacle choral préparé par les élèves des écoles de Puimoisson, Mézel Riez, Moustiers et Roumoules**. Ce que vont vous présenter les enfants cet après-midi est une photographie à un instant particulier de l'évolution de ce projet. Ce n'est pas un spectacle abouti, dans le sens professionnel du terme : les élèves vous présentent un ensemble de chants dans l'état actuel de leur apprentissage. Il y a de nombreuses imperfections, tout n'est pas impeccable, mais les élèves dans leurs écoles sont en permanence en situation d'apprentissage. La prestation de cet après-midi est un témoignage de cette position d'élèves apprenant. Nous vous demanderons donc votre indulgence et votre compréhension lorsqu'apparaîtront quelques couacs, quelques fausses notes. Cependant, je peux vous dire, pour avoir un peu suivi ces apprentissages et ce projet auprès de quelques classes, que les élèves et leurs enseignants ont produit un travail remarquable que je tiens à souligner. Et même si on est loin d'un spectacle fini, le résultat est malgré tout très honorable.



La politique d'éducation culturelle et artistique de l'académie d'Aix-Marseille s'appuie chaque année sur une thématique permettant de fédérer les différents projets éducatifs à visée artistique, en partenariat avec un certain nombre de structures artistiques et culturelles. Nous poursuivons cette année la thématique amorcée il y a deux ans et qui s'intitule "L'Autre et l'Ailleurs".

Pour illustrer cette thématique en musique, quelques écoles du département ont travaillé sur un répertoire commun de chants. Les écoles maternelle de Mézel et de Riez, et les écoles primaires de Puimoisson, Moustiers et Roumoules vont aujourd'hui vous présenter quelques-uns de ces chants, à la découverte de l'Autre et de l'Ailleurs. Parmi les nombreuses structures culturelles qui ont répondu présentes à cette inscription dans la thématique, nous avons la chance de travailler avec le Conservatoire de musique et danse de Digne-Manosque à Rayonnement Départemental (CRD), dont les musiciens ont bien voulu accompagner les chants que vont présenter les élèves. Qu'ils en soient remerciés, et particulièrement, leur directeur, Éric Doucet qui a prêté les arrangements de ces chants.

Puisque l'idée est de découvrir l'Autre et l'Ailleurs, permettez-nous de vous inviter à un long voyage à travers notre planète. Nous allons effectuer un tour du monde et visiter plusieurs pays de tous les continents, et ainsi découvrir les habitants de ces pays éloignés ou non et la musicalité de leur langue. Pour commencer ce spectacle, l'orchestre va nous jouer en introduction une petite pièce entraînante, une petite marche préparatoire au long voyage que nous allons effectuer. Place au spectacle, à la musique, et place prioritairement à l'orchestre pour commencer.

Ouverture, par l'orchestre

Notre voyage mérite une certaine préparation et après cette marche incitatrice, nous décidons de partir. On se plonge tout de suite dans l'aventure, en choisissant n'importe quelle destination et n'importe quel moyen de transport. C'est le sujet de cette petite chanson de Claude Fontaine, «Je pars, tu pars, il part». Nous conjugons à la fois nos efforts et notre imagination pour cette décision, et le verbe partir au présent.

Je pars, tu pars, il part, de Claude Fontaine., par tous les élèves des 5 écoles. Partir c'est bien joli, encore faut-il penser à tous les préparatifs, et notamment à la valise qu'il convient de remplir avec toutes les affaires et tous les accessoires nécessaires. C'est un chant à récapitulation, et cette forme convient parfaitement, car qui n'a pas cent fois ressassé la liste de ses bagages au moment du départ pour être sûr de ne rien oublier ? Nous vous invitons donc, cher public, à répéter avec les enfants, au fur et à mesure, toutes les affaires dont il convient d'emplir la valise.

Si tu pars en voyage, de Jo Akepsimas, également par tous les élèves des 5 écoles

Ça y est, nous sommes partis, nous avons quitté notre maison, notre quartier, notre village, notre région et même notre pays. Notre première destination nous conduit tout droit au cœur de l'Afrique où nous faisons la connaissance d'enfants d'un petit village qui nous font part de leurs mœurs, leurs coutumes, leur culture, et nous apprennent un petit jeu de passe-passe. Nous l'emportons dans nos bagages, déjà plus riches qu'au départ avec ce petit jeu chanté.

Kéo, traditionnel africain, par tous les élèves

Nous quittons rapidement l'Afrique pour traverser l'Atlantique et nous retrouver en Amérique du Nord. Les premiers occupants de cette région ont subi il y a quelques siècles l'invasion de l'homme européen venu conquérir leurs richesses sans état d'âme. Ce n'est pas dans cet esprit que nous leur rendons visite, mais bien pour partager avec eux leur culture et nous enrichir de leurs connaissances. Les Indiens Iroquois nous apprennent un chant mélancolique ayant pour vocation de propager un message de paix et de fraternité, puisqu'il est chanté à plusieurs voix, comme si nous mêlions nos voix à celles de ces peuplades martyrisées.

L'ACTIVITE COMMUNALE

Hani Kouni, traditionnel iroquois, par tous les élèves
Notre voyage a pris une orientation vers l'ouest et nous continuons dans cette direction pour traverser un autre océan, le Pacifique, afin de nous retrouver en Asie. Nous débarquons au Japon où nous sommes accueillis par un paysage enchanteur grâce aux innombrables cerisiers en fleurs que nous découvrons dès notre arrivée. Je vous demande d'imaginer tous ces magnifiques arbres resplendissants dans la lumière du soleil levant, dans leur blancheur immaculée. C'est ce que décrivent les paroles de cet air traditionnel japonais que nous allons à présent vous interpréter.

Sakura, traditionnel japonais, par les élèves de la classe des grands de Puimoisson, celle des cycle 3 de Roumoules et tous les élèves de Moustiers.
Notre brève incursion en Asie aura été reposante, mais nous devons poursuivre notre tour du monde, et nous allons retraverser les mers et une grande partie de l'Asie continentale. Nous parcourons la grande Russie et faisons une escale en Ukraine, où nous rencontrons deux jeunes enfants, Boris et Natacha qui vont nous emmener faire un tour dans leur troïka.

Boris et Natacha, de Jean Naty-Boyer, par tous les élèves de Puimoisson, Roumoules et Moustiers
Après l'Ukraine, nous partons visiter quelques régions d'Europe centrale où la musique et la danse occupent une place très importante. Arrêtons-nous quelques instants en Pologne, où la danse traditionnelle la plus répandue est une petite danse très rythmée, à trois temps, de tempo vif qui invite inmanquablement à bouger. Il s'agit de la Mazurka. Cette petite chanson nous raconte l'histoire de Mathieu, danseur infatigable que même le trépas n'arrête pas lorsqu'il s'agit de briller sous les accents de la Mazurka, que vont vous chanter les élèves de la classe des grands de Puimoisson et tous les élèves de Moustiers

La Mazurka, traditionnel polonais
Quittant la Pologne, nous descendons vers le sud et faisons une halte près du grand lac Balatòn, en Hongrie, sur les bords du Danube, où un groupe d'enfants nous apprennent une danse de chez eux, Komaròni Kisléany, et ce sont les élèves de Moustiers et les grands de Puimoisson qui vont nous l'interpréter.

Komaròni kisléany, traditionnel hongrois
Après la Hongrie, nous obliquons vers le sud pour rejoindre la Méditerranée, sur laquelle nous embraquerons bientôt dans un joli bateau qui nous ramènera à la maison. Mais en attendant, faisons une petite escale en Grèce, profiter du soleil et de la lumière de ce beau pays. Là, nous apprenons une petite danse traditionnelle qui est aussi un jeu dansé et chanté, Kira Maria. Une danse de plus à rapporter dans nos bagages, chantée par les élèves de Moustiers, les grands de Roumoules et de Puimoisson

Kira Maria, traditionnel grec
Notre voyage terrestre touche à sa fin, et il est temps pour nous de regagner l'Europe de l'ouest en passant par la mer. C'est à bord d'un joli bateau affrété pour nous spécialement que nous quittons la Grèce. Ce navire a déjà parcouru de nombreux périple, sillonné les océans du nord au sud d'Oslo à Rio de Janeiro. Mais pour l'heure, embarquons à bord de ce navire qui est censé nous faire longer les rivages de toute la Méditerranée, mais qui en fait est capable de nous emmener bien au-delà.

Le joli bateau, (anonyme), par les élèves les plus grands de Riez, Puimoisson, Roumoules et Moustiers
Notre destination finale n'est pas nécessairement notre point de départ. Si nous avons effectué ce long voyage, cela peut être pour revenir chez nous plus riches de tout ce que nous avons pu apprendre et découvrir tout au long de ce tour du monde. Cela peut être aussi pour nous installer dans un endroit de rêve, un paysage pas trop inconnu, assez familier, dont la lande, la mer, la lavande, les ruisseaux et les ombrages rafraîchissants sont le décor apaisant. Ce lieu n'est pas défini, mais sa description nous donne envie de nous y installer et d'inviter nos amis à nous suivre. Ce chant est chanté par l'ensemble des élèves des classes élémentaires.

Là où je vais, de Jean Naty-Boyer
Il nous reste encore quelques pays à visiter avant de revenir à notre point de départ. Le bateau dans lequel nous avons pris place nous propose quelques escales dans les pays bordant la Méditerranée. Nous avons quitté la Grèce et traversons un petit bras de mer pour débarquer en Turquie y découvrir un chant traditionnel, Heyamol, chanté sous forme de dialogues entre des solistes et le chœur, interprétés par les élèves de Moustiers.

Heyamol, traditionnel turc
Continuons de longer la Méditerranée, et abordons ses rivages les plus orientaux. Nous faisons une escale en Israël pour apprendre et connaître les chants et danses traditionnels de cette rive peu connue de notre «*Mare Nostrum*». Un chant très mélancolique que vous proposent les élèves de Moustiers et les grands de Puimoisson

Yehuda, traditionnel israélien
Notre croisière en Méditerranée va s'achever par un petit passage en Algérie où nous apprenons une très douce et mélancolique berceuse que vont nous chanter les élèves de Moustiers, Yamma.

Yamma, berceuse algérienne
Notre voyage touche à sa fin, et c'est tout naturellement par l'Espagne que nous terminons notre tour du monde, en traversant ce dernier petit bras de mer, le détroit de Gibraltar, après notre escale en Algérie. Ici, dans le pays de Cervantès et de Manuel De Falla, nous découvrons un tube des années 70, qui connut un succès planétaire. Il s'agit de la chanson du film de Carlos Saura, «*Cria Cuervos*». Cette chanson fut écrite par José Luis Peralès, elle était interprétée par Jeannette et elle s'intitule «*Porque te vas*». Ce sont les grands élèves de Puimoisson et de Roumoules ainsi que tous les élèves de Moustiers qui vont vous la chanter.

L'ACTIVITE COMMUNALE

Porque te vas, José Luis Peralès

Voilà, notre voyage est terminé, nous sommes rentrés chez nous, plus riches qu'au départ de tous ces apports culturels glanés ici et là dans les nombreux pays traversés, rapportant dans nos bagages des extraits des belles langues entendues aux quatre coins du monde, et des chants, des danses de tous ces merveilleux pays. La musique est un langage universel qui permet de communiquer avec les autres, les gens d'ailleurs qui ne nous comprennent pas toujours, et que nous ne comprenons pas toujours, mais avec qui nous avons cette possibilité, cette opportunité de tisser des liens d'amitiés grâce à la musique, grâce à la chanson, et grâce surtout aux enfants pour qui les barrières culturelles n'existent pas. Merci à eux tous de nous avoir conduits tout au long de ce fabuleux voyage autour du monde.

Présentation des musiciens :

Flûte traversière : Catherine	Tuba et percussions : Benoît
Flûtes à bec : Christine	Basson : Éric
Accordéon : Cécilia	Saxophone : Jean-Claude
Piano : Marjorie	Trompette : Gilbert
Contrebasse : Pierre	

Remerciements :

La mairie de Roumoules et les services techniques qui ont permis d'utiliser la salle des fêtes du village pour toute la journée. Je tiens à souligner l'excellence de l'accueil qui m'a été réservé, que ce soit lors de la réservation de la salle il y a quelques mois, ou ce matin par Madame Zunino lorsque je suis arrivé, et ai pris possession des lieux.

Le conservatoire, les professeurs de musique et leur directeur Éric Doucet pour la qualité des arrangements et de l'interprétation des accompagnements.

Les professeurs des cinq écoles qui ont accompli un travail formidable auprès de leurs élèves pour l'apprentissage fastidieux de ce répertoire, et leur excellente gestion des groupes-classes lors de cette journée peu ordinaire.

Les parents accompagnateurs, ainsi que les aide-maternelles, qui ont prêté main forte aux professeurs pour encadrer les élèves tout au long de cette journée.

Vous, public nombreux, parents des élèves choristes, pour la plupart, pour votre indulgence et votre attention tout au long du concert.

Et bien sûr les quelques 240 élèves qui n'ont pas ménagé leur peine, ont appris tous ces chants par cœur et ont aujourd'hui donné le meilleur d'eux-mêmes pour vous offrir ce beau concert. Un grand bravo à eux tous !

Roumoules, 31 mai 2016

Loïc-Hervé Raujouan

Conseiller Pédagogique Départemental Arts et Culture
des AHP



— Inauguration du terrain multisports —



10

Dimanche 26 Juin 2016
www.laprovence.com

ROUMOULES

Les élus ont inauguré le nouveau city-parc



Le nouveau city-parc a été réalisé entre autre grâce au généreux leg de deux habitants du village.

/ PHOTO R.M.

C'est pour la St Jean que la municipalité de Roumoules a choisi d'inaugurer le city parc "Alice et Robert Louet". Le maire Gilles Megis a accueilli Delphine Bagarry, conseillère départementale du canton de Riez qui représentait aussi Gilbert Sauvan, le président du conseil départemental.

Ce nouveau city-parc est apprécié par tous les Rémouliens petits et grands. Une aire de jeux pour jeunes enfants complète un espace sportif collectif dans un espace sécurisé, avec un stade et un parcours d'athlétisme. Le maire a remercié particulièrement Alice et Robert Louet anciens maraîchers de la région parisienne venus vivre leur retraite à Roumoules au début des années 1980, qui à leur décès ont fait un don de 189 000 € à la commune. Ce projet a nécessité 80 000 € d'investissement avec une aide financière de 75 %. Le

Conseil régional a participé à la hauteur de 26 171 €, La Detr (Dotation d'État pour les territoires ruraux), 20 000 €. Le Conseil départemental a donné 8 096 €, le sénateur Jean-Yves Roux, une enveloppe parlementaire de 5 000 €. Gilles Megis a également chaleureusement remercié Serge Chudzik, Jean Blanc, Delphine Chaillan, Annie Taxil membre de la commission communale des travaux, sans oublier les techniciens municipaux et toutes les bonnes volontés qui ont œuvré pour ce projet. Cette inauguration s'est poursuivie par des chansons interprétées par les élèves de l'école et un apéritif dinatoire à l'ombre des grands arbres qui ornent ce parc. Enfin, le maire a exprimé le vœu que ces aménagements soient respectés dans la durée, puisqu'ils sont un peu la propriété de chacun.

R.M.



Le 24 juin 2016
à 18h



Ce mini-stade et ses aménagements sont ouverts aux enfants, aux parents mais aussi à toutes les personnes qui souhaitent bénéficier de cet espace public.

Cependant, l'école et la Garderie TAP sont prioritaires pour l'utilisation du terrain multisports pendant les heures d'activité.

Merci de respecter ce lieu et ses équipements



Zoom sur...

Maxime JAUFFRET

Né le
11 décembre 1924
à Roumoules



Maxime a toujours vécu à Roumoules. Après une enfance à courir dans nos collines, il exercera le beau métier d'agriculteur jusqu'en 1962, puis 10 années passées à Cadarache, faïencier tourneur de pièces et enfin il finira son parcours professionnel comme agent d'entretien à RMC.

Enfin une retraite bien méritée qu'il occupe à cultiver son jardin et à produire d'énorme quantité de plants de lavandin jusqu'à 30 000 certaines années.

Une autre de ses satisfactions : la pomme de terre, il a planté toutes sortes de qualité dont certaines ont produit des spécimens de plus d'un kilo.

A la question mais qu'est ce qui t'a décidé de rester à Roumoules ?

Il répond avec un petit sourire : « le foot ». En effet Maxime, peu de personnes le savent, a toujours aimé le football qu'il a pratiqué assidument 3 ou 4 fois par semaine. Il ajoute « on jouait contre tous les villages des alentours et les déplacements se faisaient à vélo ». Est-ce là le secret de sa longévité ? Mais très vite, il poursuit, il y avait les fêtes, les bals, la danse, le chant... Alors il me regarde avec un air pétillant de malice : « les filles ».

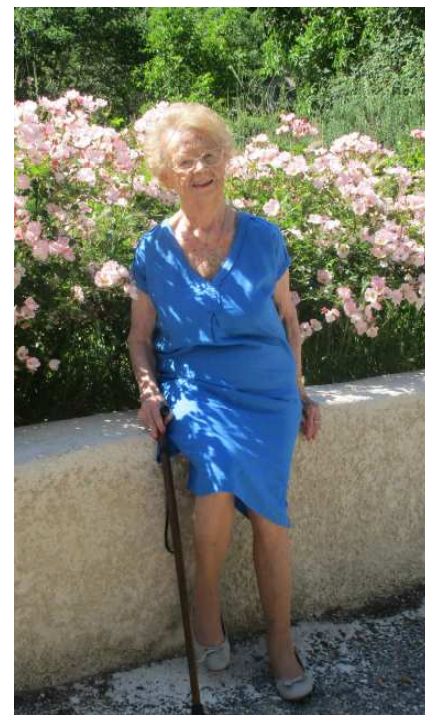
Mais 1957 sera un grand tournant dans sa vie, il rencontre et épouse Marcelle ROBION. Elle va lui donner 2 filles Maryse et Marie-Claude, cette dernière lui fera cadeau d'un petit fils : Lilian.

Maxime nous espérons te voir encore longtemps traverser le village le matin sur ton vélo (avec ou sans chaussettes) pour aller lire le journal et boire ton café et avoir tes longues discussions avec ton ami Nono et « chambrer » gentiment les joueurs de boules de la Place de la Blachette.

Bonne continuation Maxime !!!

Maryse THUMIN / VIAL

Née le
1^{er} janvier 1924
à Marseille



Une fleur parmi les fleurs

Après 37 années et demie dans la Fonction Publique principalement au Centre des Impôts de Manosque ; Maryse décide en 1988 de prendre sa retraite à Roumoules, car elle souhaite se rapprocher de son fils Paul-Louis Giran et de Monsieur et Madame Rousset.

Le déménagement a été un véritable casse-tête chinois : comment faire tenir 30 ans de souvenirs et de mobilier accumulés dans une grande maison individuelle dans un trois pièces. Mais très vite elle ajoute « je me suis immédiatement plu à Roumoules où je me suis bien intégrée ». Je remercie particulièrement le Club (comprendre l'association Multi Générationnelle du Colombier) mais Maryse préfère l'appeler le Club (on ne veut pas la contrarier). J'y ai été trésorière pendant 10 ans. J'y ai rencontré des personnes charmantes et attentionnées qui m'ont beaucoup entouré dans les bons comme dans les mauvais moments.

Je me souviens avoir participé à de nombreux voyages avec le Club et plus particulièrement d'un voyage à Venise qui était très réussi.

A 92 ans, comme j'ai encore une bonne autonomie, je continue à fréquenter le Club pour y pratiquer mon jeu de carte favori : la contrée.

Chère Maryse, nous vous souhaitons de pratiquer encore longtemps toutes les activités qui vous conviennent et de nombreuses parties de contrée avec les membres de votre Club.

Alain Cocuau

Repas des plus de 60 ans

ROUMOULES

● **Les anciens réunis pour un repas.** Le premier dimanche de mars la Municipalité accueillait tous les Roumoulois de 60 ans et plus. Pas moins de 120 personnes ont répondu présentes à cette invitation. Le menu proposé par le traiteur de Moustiers-Sainte-Marie a régalé tous les convives. À la suite de ce repas un bal animé par le groupe "Totoboy" originaire du village a fait "guincher" les amateurs de danse.

/ PHOTO R.M.



Article du
journal
La Provence



Loup basilic
Carré d'agneau à l'ail et au romarin
et son accompagnement

Fromage et mesclun

Crumble pêche abricot / café



— Bienvenue aux nouvelles entreprises —



Affleure de Pot

Patricia Guillon
Céramiste

06.32.73.78.60

Installée depuis le 1^{er} mars 2016.
Décors floraux et variés sur terre vernissée

Travail personnalisé sur commande
(formes et décors)

Cours de poterie, peinture et dessin pour enfants et adultes
Elle vous propose également des stages.



Petit marché du jeudi après-midi de 15h à 19h **sur la Place de la République**



The chicken of the village

(à partir de septembre)

Poulet rôti, jambon braisé, paella...

06.43.53.17.16 ou 06.18.78.56.57

Mail : cedric.galanakis@laposte.net

Pour les personnes en incapacité de se déplacer, ils peuvent vous livrer à domicile sans frais supplémentaire.

Carte de fidélité : pour 10 achetés / 1 offert



Fred entretien

07.71.08.77.68

Entretien de tous vos extérieurs et vos intérieurs
Devis gratuit et rapidité garantie
Débroussaillage, élagage, abatage, tailler haies,
tonte de gazon, arrosage automatique, petits travaux.
Agrée chèque emploi service

Blague

Thomas invite sa mère à dîner dans son nouvel appartement. Son premier! Remarquant que la colocataire de son fils, Caroline, est très jolie, elle tente d'en savoir plus... Thomas lui affirme que Caroline et lui ne sont que des amis.

Une semaine plus tard, Caroline dit à Thomas :

– Depuis que ta mère est venue dîner, je ne trouve plus la louche. C'est bizarre...

– Je vais lui envoyer un courriel.

«Chère maman, Je ne dis pas que tu as pris la louche et je ne dis pas que tu ne l'as pas prise, mais elle a disparue depuis ta dernière visite. Je t'embrasse très fort. Thomas.»

Retour...

«Cher fils, Je ne dis pas que tu couches avec Caroline et je ne dis pas que tu ne couches pas avec Caroline, mais si Caroline couchait dans son lit, vous auriez retrouvé la louche depuis longtemps...

Je t'embrasse fort. Maman»



Social

La commission action sociale de votre municipalité présidée par Madame Concetta Zunino, vous rappelle qu'elle est à votre disposition pour vous aider sur les points suivants :

- Aide pour les démarches administratives
- Secours immédiats
- Aide à la recherche d'emploi : rédaction de curriculum vitae, lettre de motivation, préparation à un entretien d'embauche...
- Renseignements et aide à la création de votre activité

Pour cela il vous suffit de prendre un rendez-vous en mairie au 04 92 77 85 02

RCS Manosque 809 023 039
Agrément SAP809023039



SAJES

Service d'assistance à la Jeune Enfance et aux Seniors



- Maintien à domicile et accompagnement dans les actes de la vie quotidienne : Aide au lever, au coucher, à la toilette, à l'habillage, confection et aide à la prise des repas et des médicaments...
- Préservation d'une dynamique essentielle à l'autonomie : Stimulation des facultés cognitives et sensorielles.
- Accompagnement : Sorties, promenades, activités ludiques et culturelles.
- Aide ménagère : Entretien de l'habitat, repassage, courses...
- Aide à la mobilité : Transports quotidiens ou exceptionnels.



- Soutien à la jeune enfance : Garde, accompagnement, sorties et suivi scolaire.
- Prise en charge d'enfants présentant des troubles du comportement, insertion en milieu ordinaire.
- Mise en œuvre d'outils de soutien psychologique et de communication.

Notre concept : L'écoute et l'évaluation du besoin. La mise en œuvre d'une solution adaptée à vos attentes. Le suivi individualisé et les audits qualité. Un travail en relation constante avec le monde médico-social.

Nous contacter : 04 92 78 16 45
contact@sajes.net
www.sajes.net

SAJES... Partenaire de votre bien-être

8 Mai



Comme les années précédentes, beaucoup de personnes étaient rassemblées devant le Monument aux Morts pour commémorer le 71^{ème} anniversaire du 8 mai 1945, capitulation de l'Allemagne Nazie.

Les enfants de l'école étaient présents et accompagnés de leurs enseignants. L'union Nationale des Combattants du secteur de Riez ainsi que le Souvenir Français s'étaient associés à cette manifestation. Plusieurs discours ont été prononcés, notamment celui rédigé par le Maréchal Jean De Lattre de Tassigny, commandant la 1^{ère} armée Française et signataire, au nom de la France, de l'acte de capitulation à Berlin.

Un apéritif a été offert ensuite à la population au Café des Alpes.



Questionnaire complémentaire santé

Ce questionnaire a pour but unique de comptabiliser et recenser les priorités des habitants de Roumoules. **Il est strictement confidentiel. Ce n'est pas un piège.** Si le nombre de volontaires est suffisant, une commission sera mise en place ; elle négociera des tarifs ou des prestations plus intéressantes auprès des sociétés de complémentaire santé.

Plus nous serons nombreux, plus nous serons forts. D'autres communes se sont déjà regroupées, pourquoi pas nous !

Favoriser l'accès aux soins pour tous les habitants de Roumoules

Les tarifs d'assurance santé étant trop élevés pour de nombreux concitoyens, certains peuvent renoncer à se soigner. Face à ce problème, le conseil municipal étudie la possibilité d'une mutuelle de groupe pour les habitants et les salariés de Roumoules, afin de proposer une protection complémentaire de santé à un prix préférentiel, **sans participation financière de la commune**. Pour permettre de négocier avec les mutuelles, il est nécessaire de recenser les besoins de la population. Si vous êtes intéressé par cette proposition, nous vous invitons à remplir le questionnaire au verso.

Les étapes du projet contrat collectif mutuelle santé.

Consultation des habitants et des employeurs, sans engagement.

À l'issue de la collecte des questionnaires et suivant le nombre de retours :

- Nombre insuffisant de réponses : Abandon du projet.
- Nombre suffisant de réponses : la Municipalité envisage la création d'un comité de pilotage comprenant des membres du Conseil Municipal et des professionnels de la santé.

Pour nous permettre la création et la mise en place (ou non) du comité de pilotage, nous vous demandons de ramener ou d'envoyer à la mairie le questionnaire, au plus tard le :

18 juillet 2016.

La création et les missions d'un Comité de Pilotage.

- 1) **Définir** le cahier des charges, selon les besoins des habitants.
- 2) **Examiner** les propositions des mutuelles selon les tarifs et prestations pour retenir la meilleure offre.

L'organisation d'une réunion publique avec la présentation de la mutuelle retenue.

L'adhésion à la mutuelle.

Tous les habitants auront le choix. La mutuelle organisera des permanences pour accompagner les futurs adhérents dans leur démarche. L'adhésion à la mutuelle est une démarche personnelle : **la commune ne sera pas un intermédiaire.**

Un exemple à suivre : (et plusieurs communes l'ont suivi)

En septembre 2013, la ville de Caumont-sur-Durance a fait la une de l'actualité : cette commune de 4700 habitants dans le Vaucluse a créé la première mutuelle de village. L'idée de départ est simple : mutualiser les moyens pour faire baisser les coûts. Suivant le principe des achats groupés et des économies d'échelle, la commune négocie des tarifs préférentiels auprès d'une mutuelle. En fédérant 240 nouveaux adhérents, la ville de

Caumont-sur-Durance a obtenu des résultats quantitatifs et qualitatifs

COMMUNE DE ROUMOULES

QUESTIONNAIRE COMPLEMENTAIRE SANTE

Quel est votre lien avec Roumoules

- ☐ j'y habite
☐ j'y travaille

Avez-vous une couverture santé complémentaire (mutuelle) ?

- ☐ Oui ☐ Non

Si oui, vous avez :

- ☐ Une mutuelle santé à titre individuel.
☐ Une mutuelle sante par votre employeur ou en tant qu'employeur.
☐ La Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C).
☐ l'Aide à l'acquisition d'une Complémentaire Santé (ACS).

Aujourd'hui, quelle somme consacrez-vous mensuellement à votre mutuelle, par foyer. ?

- ☐ Moins de 30 € ☐ de 31€ à 50€
☐ de 51€ à 70€ ☐ de 71€ à 100€
☐ de 101€ à 150€ ☐ de 151€ à 200€
☐ plus de 200€

Si vous n'avez pas de mutuelle, quelle en est la raison ?

- ☐ Trop chère ☐ Pas intéressé

Si vous n'avez pas de mutuelle pour une autre raison, merci de l'indiquer ici.

Quels actes souhaiteriez-vous voir couverts par la mutuelle, par ordre d'importance ?

- ☐ Dentaire
☐ Optique
☐ Auditif
☐ Hospitalisation
☐ Médecines douces

Y a-t-il un autre acte que vous souhaiteriez voir couvert par la mutuelle ? Merci de l'indiquer ici.

Si une mutuelle de village se mettait en place à Roumoules, quel est le montant mensuel de cotisation maximum qui vous semblerait acceptable par foyer ?

- ☐ Moins de 30 € ☐ de 31€ à 50€
☐ de 51€ à 70 € ☐ de 71€ à 100€
☐ de 101€ à 150 € ☐ de 151€ à 200€
☐ Plus de 200€

Indiquez la composition de votre foyer. Pour chacun des items, veuillez inscrire le nombre correspondant.

- ☐ Nombre d'adultes Âge : _____
☐ Nombre d'enfants Âge : _____
☐ Nombre de salariés
☐ Nombre d'étudiants
☐ Nombre de retraités
☐ Nombre de personnes sans emploi

Y a-t-il d'autres situations ? Merci de l'indiquer ici.

Combien y aurait-il d'ayants droits (nombre de personne) ? _____

CADRE RÉSERVÉ AUX ENTREPRISES, COMMERCE OU ASSOCIATIONS.

Vous êtes :

- ☐ Un commerce
☐ Une association
☐ Une entreprise
☐ Combien y a-t-il de salariés ?

Si la commune négocie des contrats avantageux, seriez-vous intéressé ?

- ☐ Oui
☐ Non

Si vous souhaitez que la commune puisse vous contacter, veuillez indiquer vos coordonnées (facultatif).

• Nom :

• Prénoms :

• Adresse :

• Courriel (adresse mail) :

• Téléphone :

Merci d'avoir répondu à ce questionnaire.

Le déposer en mairie ou le renvoyer par courrier avant le 18 juillet 2016.

L'union fait la force ! À nous de le prouver.

Divers

ROUMOULES

L'inquiétude des distilleries de plantes à parfum

Les professionnels du 04 étaient réunis pour évoquer les réglementations

Pas moins de 50 personnes ont assisté à l'assemblée générale de la fédération départementale des distilleries de plantes à parfums des Alpes-de-Haute-Provence. Celle-ci était présidée par Delphine Chaillan, avec la présence du maire de Roumoules Gilles Mégis et de Delphine Bagarry, conseillère départementale du canton de Riez. Elle s'est tenue vendredi à la salle des fêtes de Roumoules. Après l'approbation des différents points à l'ordre du jour, dans les questions diverses il a été question de la réglementation européenne, REACH (pour enregistrement, Évaluation et Autorisation des produits Chimiques).

Vers une remise en cause de l'usage de l'huile essentielle ?

Le REACH, est semble-t-il au centre des préoccupations de l'assemblée. Même si l'on s'accorde à penser que cette réglementation n'est pas adaptée à la fédération, les huiles essentielles comme l'essence de lavande et de lavandin doivent remplir les mêmes obligations que les produits chimiques. La notion de "naturel" n'ayant pas été retenue.

Alors que la floraison de la la-



Visite d'une distillerie moderne : Delphine Chaillan et Bert Candaele en expliquent le fonctionnement.

/ PHOTO C.V.

vande approche à grand pas dans notre région, les lavandiculteurs commencent à s'inquiéter. Le REACH classe l'huile essentielle issue de la plante comme un produit chimique dangereux. Ce dernier pointe du doigt le linalol, une molécule naturellement présente dans la lavande. En 2009, une étude suédoise mettait en garde contre le potentiel allergène du linalol. Or les résultats de l'étude ne portaient aucunement sur les extraits de plantes, mais sur les conséquences de la réaction du linalol avec l'oxygène. La réglementation concerne tous les distillateurs,

chacun à des niveaux différents. "Notre structure, indique Delphine Chaillan, a pour but de représenter les producteurs distillateurs face aux services de l'État et de l'Europe. Nous avons des relations avec le ministère de l'agriculture et de l'environnement (DREAL). Nos distilleries sont des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à des réglementations au même titre que des installations à haut risque.

C'est donc à nous de veiller à ce que les réglementations qui nous sont appliquées ne soient pas contraignantes et peuvent être adap-

L'huile essentielle issue de la plante est classée comme un produit chimique dangereux

tées à des distilleries qui tournent que trois semaines par an. Nous nous battons pour sortir de cette classification". L'ensemble de la filière plantes aromatiques et médicinales dans les Alpes-de-Haute-Provence (accompagnement technique, approvisionnement en semence, outils de transformation et de distillation ainsi que les acheteurs) est essentiellement tourné vers la production de lavande, lavandin et sauge sclérée.

L'huile essentielle de lavande-lavandin s'utilisait dans l'antiquité pour ses nombreuses actions sur le corps. Actuellement, pour cette même huile essentielle, les producteurs doivent afficher sur leurs produits des symboles liés aux dangers chimiques. Cela remet en cause l'usage de ces huiles dans les parfums ou les savons, dans la pharmacothérapie et autres. Les producteurs de lavande espèrent bien être entendus par le REACH car ce pourrait bien être le début de la fin des cultures de lavande et de ce fait, de l'économie florissante liée à cette fleur mauve.

Claude Vial

Proverbe

Sauge et lavande, je te dis, guérissent toute maladie

L'ACTIVITE COMMUNALE

NOUVEAU A PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015 TRANSPORT A LA DEMANDE VERS RIEZ

Transport à la Demande pour assurer les correspondances avec la ligne régulière Riez – Manosque

Fonctionnement uniquement sur réservation du lundi au vendredi :

- au plus tard la veille à 18h pour des courses du mardi au vendredi
- avec une fin de réservation au plus tard le vendredi à 18h pour les courses du lundi

Numéro vert : 0 800 870 942

Appel gratuit depuis un téléphone fixe ou portable



2 lignes correspondant à 2 secteurs :

Secteur 1 : communes d'**Esparron**, de **Quinson**, de **St Laurent du Verdon**, de **Mo**

Secteur 2 : communes de **Puimoisson** et de **Roumoules**

Fiches horaires des lignes virtuelles

Secteur 1 : Esparron, Quinson, St Laurent du Verdon, Montagnac-Montpezat

Aller (L-M-Me-J-V)		
Horaires		Arrêts
6 h 08	12 h 33	Esparron – Garage
6 h 22	12 h 47	Quinson – Village
6 h 27	12 h 52	St Laurent du Verdon – Les Aires
6 h 37	13 h 02	Montpezat – Village
6 h 42	13 h 07	Montagnac – Place de l'Horloge
6 h 50	13 h 15	Riez – Pré de Foire (correspondance)

Retour (L-M-Me-J-V)		
Horaires		Arrêts
13 h 10	19 h 05	Riez – Pré de Foire (correspondance)
13 h 23	19 h 13	Montagnac – Place de l'Horloge
13 h 28	19 h 18	Montpezat – Village
13 h 38	19 h 28	St Laurent du Verdon – Les Aires
13 h 43	19 h 33	Quinson – Village
13 h 57	19 h 47	Esparron – Garage

Secteur 2 : Puimoisson, Roumoules

Aller (L-M-Me-J-V)		
Horaires		Arrêts
Hors Période scolaire	Annuel	
-	12 h 55	Puimoisson – Place St Eloi
6 h 43	13 h 08	Roumoules – Place
6 h 50	13 h 15	Riez – Pré de Foire (correspondance)

Retour (L-M-Me-J-V)		
Horaires		Arrêts
Annuel	Hors Période scolaire	
13 h 10	19 h 05	Riez – Pré de Foire (correspondance)
13 h 22	19 h 12	Roumoules – Place
13 h 35	-	Puimoisson – Place St Eloi

TARIF : 1 €

avec billet valable pour la correspondance sur la ligne régulière



Retrouvailles



Le dimanche 15 mai, pour la 1^{ère} fois, une rencontre était organisée, dans le but de réunir des personnes ayant habitées ou passées des vacances à Roumoules et/ou aux environs dans les années 80. Les invitations avaient été envoyées via les réseaux sociaux et le bouche à oreille. Cette journée a été un moment de retrouvailles et de convivialité. Suite au succès et à la demande générale des participants, nous avons décidé de renouveler ce rassemblement chaque année à la même date. Pique-nique et bonne humeur au rendez-vous. N'hésitez pas à venir l'année prochaine, peu importe l'âge. Cette rencontre est ouverte à tous ceux qui le souhaitent. Merci à la mairie d'avoir permis cette journée en mettant à disposition l'aire de jeux de la Garenne. A l'année prochaine, si vous le voulez bien...

M.O.D.E.F

Mouvement de Défense des Exploitants Familiaux (Association Féminine)

Les stages de l'association féminine du Modéf (Mouvement de défense des exploitants familiaux) pour les Alpes-de-Haute-Provence se déroulent régulièrement à Roumoules (ou dans les environs).

Les thèmes sont proposés et choisis par les adhérentes elles-mêmes en fonction des finances de notre association.

Ce premier semestre 2016 nous a permis de :

- nous initier à la vannerie catalane en tressant un beau panier rond avec Marilyn Barazer, notre vannière maison, de Roumoules (janvier),
- poursuivre notre formation en taille des arbres fruitiers avec Dominique Molle, formateur en agriculture : taille de formation et fructification, dans les vergers de deux de nos adhérentes (février),
- terminer le stage d'huiles essentielles commencé en 2015, niveau 2, avec Yves Millou, qui enseigne l'aromathérapie à Valensole (avril).



Si ces animations vous intéressent, elles sont ouvertes, dans la limite des places disponibles, et gratuites pour les adhérentes de l'association féminine du Modéf (qui ne sont pas forcément agricultrices. L'adhésion annuelle coûte la modique somme de 15 €). Elles durent ½ journée ou une journée complète. Rejoignez-nous !

Contacts : Martine Barbey 04 92 72 13 43, ou Annie Robert 04 92 74 68 00 (heures de bureau)

Annie Robert



Nouvelles du Parc du Verdon



Vous pouvez lire dans chaque bulletin une rubrique : « Nouvelles du parc du Verdon ». Mais savez-vous exactement ce qu'est un parc naturel régional, quels buts il poursuit, comment il est organisé, ... ?

Qu'est-ce qu'un parc naturel régional ?

Le code de l'environnement dit que :

« A l'initiative de la Région, peut être classé en « parc naturel régional » un territoire à l'équilibre fragile, au patrimoine naturel et culturel riche et menacé, faisant l'objet d'un projet de développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine. »

Il y a 51 parcs naturels régionaux en France (dont 7 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Les objectifs de préservation et de développement sont définis de manière collective en associant tous les élus et les acteurs socio-économiques du territoire. Ils font l'objet d'un document appelé la « **charte** ». Chaque commune concernée par le périmètre du Parc est ensuite libre d'adhérer à ces objectifs. Il s'agit d'une démarche volontaire, d'un choix politique.

La charte du Parc : des règles du jeu librement consenties.

Issue d'une large concertation entre les acteurs du territoire, la charte est le **contrat moral** qui fixe les objectifs et méthodes de travail du Parc. Approuvée après enquête publique et par délibérations des conseils municipaux, elle aboutit à l'attribution du label « Parc naturel régional » par décret du Premier ministre pour une durée maximale de 12 ans. Le Parc naturel régional du Verdon a été classé la première fois le 3 mars 1997 puis renouvelé le 8 février 2008 jusqu'en 2020.

Comme pour tout parc naturel régional, les missions confiées au Parc du Verdon sont de :

- protéger et restaurer les patrimoines ;
- contribuer à un développement économique, social et culturel ;
- promouvoir un accueil de qualité, l'éducation et l'information du public ;
- contribuer à l'aménagement du territoire ;
- réaliser des expérimentations et des actions innovantes.

Comment fonctionne un parc naturel régional ?

Pour mettre en œuvre la charte, un **syndicat mixte** est créé. Il regroupe, dans le Verdon, les 46 communes adhérentes, les conseils départementaux des Alpes-de-Haute-Provence et du Var et le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Il fonctionne comme une collectivité locale selon les principes du service public : administré par des élus réunis en comité syndical et bureau, qui s'appuient sur des instances de proposition (commissions, conseil de développement et conseil scientifique). Quelle que soit sa taille, chaque commune désigne un délégué qui vote au comité syndical.

Ses moyens : pour fonctionner, il mobilise des moyens financiers (cotisations des membres et subventions) et s'appuie sur une équipe technique de 35 personnes : équipe pluridisciplinaire permettant l'apport d'expertise scientifique ou technique sur des sujets concernés par la charte (patrimoine naturel, eau, urbanisme, ...), ayant la capacité d'animer et de construire des projets, de sensibiliser ou d'impliquer les différents publics.

Quel est le rôle du syndicat mixte ?

Ce qu'il fait :

–Il **fait connaître** les spécificités du territoire. *Exemple : inventaires, conférences, formations, porter-à-connaissance, fiches pédagogiques, guides gratuits, ...*

–Il contribue à **sensibiliser** au respect des dispositions de la charte les acteurs du territoire, ses habitants et ses visiteurs et **favorise leur implication dans les projets** de sa mise en œuvre. *Exemple : éco gardes, actions pédagogiques dans les écoles, démarches de concertation comme celle menée dans les gorges du Verdon pour concilier enjeux environnementaux et activités économiques,...*

–Il **porte des démarches globales** de valorisation ou de développement. *Exemple : carnets découvertes, entretien de la végétation des bords de rivière, plan de gestion des gorges du Verdon ...*

–Il **aide au montage technique et financier des projets** conformes aux orientations de la charte. *Exemple : chantiers de restauration du patrimoine bâti, rénovation ou création de stations d'épuration, rédaction des cahiers des charges d'élaboration des plans locaux d'urbanisme (PLU), projets d'aménagement, ...*

–Il **attribue la marque Parc** aux produits, savoir-faire et services (accueil du tourisme, ...) respectant les valeurs de la charte (contribution au développement raisonné du territoire, à la gestion et à la valorisation de l'environnement, respectant la dimension artisanale et les enjeux sociaux).

–Il **porte des projets expérimentaux** ou innovants quand aucun autre porteur n'existe. *Exemple : régie d'aménagement et de gestion des sites naturels accueillant du public, permanences de conseil en architecture.*

–Il **crée des lieux de réflexion et de débats** permettant de dépasser l'échelle communale, d'avoir une vision globale du territoire, de ses transformations, d'imaginer le futur et de trouver les moyens pour peser sur son évolution.

TOUR D'HORIZON DES ACTUALITES

Ce qu'il ne fait pas :

-Il ne se substitue pas aux communes ou aux intercommunalités pour porter des actions dont elles ont la compétence.

-Il ne se substitue pas aux groupements socio-économiques ou aux chambres consulaires pour porter des actions de promotion ou de développement.

-Il ne subventionne pas directement les projets.

-Il ne réglemente pas, il ne verbalise pas.

VRAI OU FAUX ?

Le Parc interdit la chasse.

FAUX : le Parc n'a aucun pouvoir de création de réglementation.

Le Parc donne un avis sur les permis de construire.

FAUX : le Parc n'instruit pas les PC qui sont du ressort des communes. Il peut les influencer indirectement en donnant un avis sur les documents d'urbanisme (PLU, POS, carte communale) qui définissent les zones constructibles. Il met à disposition des pétitionnaires un conseil architectural gratuit par le biais de permanences dans les communes.

Le Parc met des contraventions.

FAUX : le Parc n'a aucun pouvoir de verbaliser. Les écogardes, par exemple, ont une mission de sensibilisation et sont en relation avec les agents assermentés (gendarmes, gardes champêtres...) qu'ils contactent quand nécessaire.

Le Parc est « clôturé », il a des horaires d'ouverture.

FAUX : le Parc n'est pas un espace clos, mis sous cloche, ni une « réserve », c'est un territoire vivant, qui évolue et se prépare aux enjeux du futur.

Le Parc a une durée limitée.

VRAI : le label Parc est attribué sur la base des objectifs de la charte pour une durée de 12 ans. Il est renouvelé sur la base d'une évaluation.

Une des missions du Parc est le développement économique.

VRAI : le développement économique est une des cinq missions des parcs naturels régionaux. Il s'agit d'encourager un développement respectueux de l'environnement et de l'homme.

Le Parc défend le loup.

VRAI et FAUX : c'est un exemple de la difficulté de trouver un équilibre entre respect de la biodiversité et soutien à une économie locale indispensable à notre territoire qu'est le pastoralisme.

Le Parc ne donne pas de subventions.

VRAI : ce n'est pas le rôle du Parc. Il peut aider les porteurs de projets correspondant aux objectifs de la charte à en trouver.

Patrick ROY



Pour en savoir plus

Sur le site web www.parcduverdon.fr

• Abonnez-vous à la lettre d'information du Parc

• Rejoignez-nous sur Facebook :

www.facebook.com/ParcduVerdon

• Écoutez-nous sur Radio Verdon

91 FM le lundi 11 h 15 et le jeudi 13 h 15.

96.5 FM mercredi à 13 h et le jeudi à 9 h 30.

• Participez aux événements du Parc, retrouvez les dates sur <http://parcduverdon.fr/agenda>

• Venez à la maison du Parc

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30

et de 14 h à 17 h 30

Domaine de Valx

04360 Moustiers-Sainte-Marie

Tél : 04 92 74 68 00

Fax : 04 92 74 68 01

info@parcduverdon.fr

	1	2	3	4	5	6	7	8
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								

Horizontalement : 1. Nom, contraire de la vieillesse – 2. En dehors du court / Contraire de jour – 3. Participe passé du verbe avoir à l'envers / Note du diapason – 4. Partie de la serrure qui permet de bloquer la porte. – 5. Verbe nier, imparfait, nous – 6. Un des pluriels de ciel – 7. Habitants d'une île – 8. Dans une pièce de théâtre, les acteurs tiennent les leurs / Lait que l'on peut conserver longtemps

Verticalement : 1. Partie de la journée pendant laquelle le soleil nous éclaire. / Véhicule pour transporter beaucoup de monde. – 2. Participe passé du verbe avoir, féminin. / Conjonction négative – 3. Do autrement / Vieux, devant un mot commençant par une voyelle ou un h muet – 4. Le jour précédent – 5. Préposition / Changeas de couleur – 6. Verbe savoir, participe passé / Route nationale en France – 7. Grandes cuves dans lesquelles on conserve des grains / Sans aucun vêtement – 8. Outil pour serrer / Début d'espoir

Solution page 51

CLUB INTER-AGE LE COLOMBIER

Président Michel CARRERE
Tél. 04.92.77.81.36

COMITÉ DES FÊTES

Président Gérard RIGGI
Tél. 04.92.77.70.13

LA COLLINETTE

Présidente Françoise IELLI
Tél. 04.92.77.87.18

F.D.V (FORME DETENTE ET VITALITE)

Présidente Rosine di SERIO
Tél. 06.60.59.81.71

L'ECOLE ET L'ASSOCIATION MOUVEMENT

Tél. 04.92.77.86.15

SOCIETE DE CHASSE

Président Max IELLI
Tél. 04.92.77.87.18

MOTO CLUB de ROUMOULES

Président Sylvain PAUL
Tél : 06.07.66.52.86
paulsylvain@orange.fr

L'ECHO DU COLOSTRE

Président Michel PREAU
echoducolostre@hotmail.com

CLUB VOVINAM VIET VO DAO

Président Christian BOURJAC
Tél. 04.92.77.41.44 ou 06.74.78.56.78

CINEMA DE PAYS

Jean Philippe LO SCHIAVO
Tél. 04.92.78.13.25 ou 06.81.32.63.04

LES ATELIERS DE LA GOULOTTE

Théâtre et dessin
M. PINSART et Mme LICASALE
Tél : 04.92.77.82.82 ou 06.77.10.95.86
lagoulotte@free.fr

ATELIER MUSICAL DE ROUMOULES

Président Patrick CUMOND
Tél : 06.76.28.47.32

ROUMOULES SAVATE BOXE FRANCAISE CLUB

Président Frédéric LOPEZ
Trésorier : Jean-Philippe LO SCHIAVO
Tél : 06.51.07.05.50

BODY & MIND

Présidente Annick GIRAUD
Contact : Bernadette CATTANEO
Tél : 06 86 59 96 42
mail.bodyandmind@gmail.com

IN DA MIX

Président Jérôme IELLI
Tél. 06 75 86 36 67 / jerome.ielli@orange.fr

PAINTBALL

Président Laurent ODYE
Tél : 06.07.32.73.51

Calendrier

COMITE DES FETES

30 juillet au 2 août 2016 : Fête de la Saint Pierre

8 octobre 2016: Soirée Spaghetti
19 novembre 2016 : Soirée Beaujolais

CLUB INTER-AGE LE COLOMBIER

16 octobre 2016 : Loto
4 décembre 2016 : Repas de Noël

L'ECHO DU COLOSTRE

18 août 2016 : Marché des potiers
5 novembre 2016 : Soirée musicale

CINEMA DE PAYS

Cinéma de plein air à Riez pendant l'été

Cinéma en salle
Le vendredi 23 septembre 2016
puis le vendredi tous les 15 jours

BIBLIOTHEQUE

02 juillet 2016 : les Estivales à 21h30
Place de la République

16 juillet 2016 : Poète des hautes terres

LA COLLINETTE

3 septembre 2016 : soirée années 80

Si vous souhaitez que les événements culturels que vous organisez soient mentionnés dans le journal culturel édité par la DLVA pour les 26 communes, merci de venir retirer un document en mairie et le transmettre par mail ou par courrier à la DLVA



Feu d'Artifice

**Dimanche 31 juillet 2016
à 22h30**

si la sécheresse épargne notre village. Il sera suivi d'un bal populaire sur la place du village. En espérant vous voir très nombreux pour admirer les mille étincelles multicolores.

La vie associative

FORME, DÉTENTE, VITALITÉ



1^{er} cours
le jeudi 8 septembre



L.I.A

Bougez et dansez

le Jeudi de 18h30 à 19h30
à la salle polyvalente

*Ces cours ne pourront être assurés
uniquement si lors des 3 premiers cours
le nombre d'inscrits est suffisant*

Le L.I.A (Low Impact Aerobic) est une danse dynamique et rythmée adaptée aux adultes comme aux jeunes. Le style de combinaisons chorégraphiées, favorise le développement de l'équilibre, de la souplesse et de la forme physique dans son ensemble. C'est un travail de coordination sans impact au sol, ménageant les articulations. Bonne ambiance garantie.



Pilates

pour une meilleure posture



C'est une méthode d'entraînement physique qui s'inspire du yoga, de la danse et de la gymnastique et qui permet de raffermir le corps en douceur et en profondeur.

Le pilates apprend à bien contracter ses abdominaux et aide à prendre conscience de la sangle abdominale qui est garante d'un bon maintien corporel et permet aussi de protéger les lombaires.

Les principales règles à intégrer sont : alignement, respiration, contraction du périnée et du transverse)

1^{er} cours
le mardi 6 septembre

Mardi : 19h – 20h

Jeudi : 9h30 – 10h30

Les cours de pilates connaissent un grand succès, 25 personnes viennent à chaque cours se muscler en douceur.

Venez nous rejoindre

Renseignements auprès de

Rosine 06.60.59.81.71

1^{ère} séance d'initiation gratuite



Tango

La salle polyvalente accueille les amateurs de TANGO, le jeudi soir à partir de 20 heures. Les nouveaux participants seront les bienvenus. Se renseigner avant pour les horaires.

ROUMOULES SAVATE BOXE FRANÇAISE CLUB



Les cours sont réservés aux adultes. Ils sont mixtes.

Tous les Lundi et Jeudi soir de 19 H 30 à 21h30
à la salle polyvalente de Roumoules.

Premier cour initiatique gratuit

Contact club

Jean-Philippe : 06 51 07 05 50

Frédéric : 06 75 84 01 85

La **savate boxe française** est un sport de combat de percussion qui consiste, pour deux adversaires munis de gants et de chaussons, à se porter des coups avec les poings et les pieds. Elle est apparue au XIX^e siècle dans la tradition de l'escrime française, dont elle reprend le vocabulaire et l'esprit. Connue dès son apparition sous le nom de « savate » ou « art de la savate » elle a été, tout au long du XX^e siècle, désignée par le nom de « boxe française », puis finalement (et officiellement) renommée à nouveau « savate boxe française » en 2002. C'est actuellement une discipline internationale qui appartient au groupe des boxes pieds-poings.

La savate boxe française a été officiellement répertoriée à l'Inventaire du patrimoine culturel immatériel en France en 2015.

Blague

Je crois que mon mari est atteint d'une curieuse infirmité, docteur. Il n'est pas sourd et cependant je constate souvent qu'après lui avoir parlé pendant une heure il n'a pas la moindre idée de ce que je lui ai dit : ce n'est pas une infirmité, madame, c'est un don !

ANIMATIONS

VOVINAM

ARTS MARTIAUX VOVINAM VIET VAO DAO À ROUMOULES

Pour tout renseignement (horaires ou autres) contactez :

Christian Bourjac : 06 74 78 56 78

Mail : hlvchristian@hotmail.fr



Et voilà une nouvelle saison sportive qui va bientôt s'achever et les karatékas du club de Vovinam vont enfin pouvoir prendre un repos mérité pendant les vacances scolaires.

Celle-ci a été particulièrement riche en événements.

Mais le point d'orgue vient de se dérouler début mai avec le stage national annuel du club en présence de plusieurs clubs de France et de Corse. Lors de ce stage Farid et Christian ont eu le privilège de remettre à Maître GOUILLON un 6ème Dang, signé par Maître SEN (9ème dang) à HO CHI MINH. La cérémonie s'est déroulée au petit lac de Moustiers en présence de certains élus de nos villages.

Pour le reste voici un petit récapitulatif des activités proposées par l'association :

- Septembre 2015 : venue d'un Maître Vietnamien de HO CHI MINH, Maître HUNG, invité par plusieurs clubs de France et qui nous a fait l'honneur de passer une semaine dans notre club, en animant notre stage d'automne le 20 septembre.
- Le 23 septembre, sur l'invitation de la municipalité de Montagnac les pratiquants ont effectué une démonstration devant un public ravi.
- du 29 octobre au 11 novembre les cadres du club sont partis se former au Vietnam.
- le 6 décembre tournoi interclubs à Roumoules avec la participation des clubs de Manosque, Gap, etc..
- le 18 décembre : démonstration de tout le club pour fêter la fin d'année.
- le 22 janvier 2016 ; 1^{er} passage de grades de la saison.
- le 5 février pour fêter le TET, nouvel an vietnamien, apéritif aux saveurs d'Asie et démonstration costumée.
- le 12 et 13 mars une délégation de 15 pratiquants a pris l'avion pour honorer un stage en Mayenne, à LAVAL, organisé par nos clubs amis de l'Huisserie et de Précigné.

- les 26 et 27 mars championnat de France à Roissy en région parisienne, avec un titre de vice-champion de France pour un jeune Riézois.
- le 23 avril : repas du club autour d'un couscous royal dans la salle polyvalente de Roumoules.
- Enfin pour terminer les pratiquants pourront participer le 28 mai au tournoi de la ville de Manosque, organisé par notre ami KADA, ainsi qu'à la coupe HOA LU dans le département de l'Ardèche au mois de juin.

La fin de saison arrive donc, avec pour terminer, un 2ème passage de grade prévu en juin et quelques démonstrations qui se profilent.

C'est donc avec une grande satisfaction que nous allons terminer cette saison avec des projets pour l'année prochaine :

- ouverture d'une section BABY VOVINAM pour les plus petits
- un nouveau voyage au Vietnam avec une délégation de plus en plus nombreuse, etc....

Félicitations donc à tous les pratiquants qui ont beaucoup transpiré tout au long de l'année et qui nous sollicitent déjà pour maintenir des cours d'été.

HEN GAP LAI. (Courage et bonne continuation)



LES ATELIERS DE LA GOULOTTE

LES FESTIVADES : 27, 28, 29 Mai 2016

La recette des Festivades

Prenez d'abord une équipe de joyeux bénévoles tous différents mais particulièrement unis et motivés pour proposer le temps d'un week-end, des spectacles, des concerts et des animations de qualité, le tout dans une ambiance familiale et festive.

Laissez-les macérer quelques mois, tout l'automne et l'hiver s'il le faut pourvu qu'ils trouvent de bonnes idées : cela peut prendre du temps il faut être patient, visionner des dizaines de vidéos pour dénicher les artistes, demander des devis, discuter les prix, réaliser l'affiche, les programmes, gérer la diffusion, établir un bilan prévisionnel sérieux, trouver le juste équilibre pour satisfaire au mieux un public multiple tout en pratiquant des tarifs raisonnables.

Placez délicatement le tout, c'est indispensable, au cœur d'un village entouré de sept collines où il fait bon vivre à l'année, un village qui n'a pas « la grosse tête », et où le tissu associatif a encore sa place.

Ajoutez une Mairie bienveillante qui vous soutient, humainement, techniquement et financièrement et vous fait pleinement confiance depuis la première édition.

Incorporez à cet événement les enfants de l'Ecole du village et leur belle énergie collective. Faites- en des partenaires à part entière tant ils représentent le présent et l'avenir du village. Avec l'aide et le dévouement des enseignants et assistantes de classes, ils auront à cœur de vous préparer un merveilleux dessert, haut en couleurs et riche d'imagination.

Attention : votre recette ne vaudra rien si vous n'ajoutez pas un peu, beaucoup, passionnément de la générosité des artistes d'ici et d'ailleurs, de leur merveilleux grain de folie plus que jamais nécessaires.

Enfin saupoudrez le tout d'une bonne grosse pincée d'espoir : l'espoir que le public réponde présent à ce rendez-vous et qu'il y prenne du plaisir.

Alors un immense MERCI à toi Public, pour ton soutien et ta présence, et à vous tous, fidèles de la première heure comme à ceux qui découvriraient « les Festivades ».

Nous vous donnons rendez-vous en 2017 pour la 6^{ème} édition.

Vos messages et photos des Festivades sur <http://lesfestivades.over-blog.com>

L'équipe des Festivades, (association « les Ateliers de la Goulotte » et association « la Sauce »):

Tinou, Lolie, Mymi, Anaïs, Cédric, Maria, Dom Dom, Claire, Lolo, Géraldine, Evelyne, Coco, Néné, Elodie, Thierry



10

Vendredi 27 Mai 2016
www.laprovence.com

ROUMOULES

Le village se met à l'heure des Festivades

Jusqu'à dimanche, les associations la Goulotte et la Sauce organisent la 5^e édition des festivades, à Roumoules. Vous pourrez y voir et écouter des spectacles de qualité originaux, amateurs et professionnels. Ce soir, de 19h à 21h, à la salle polyvalente : ouverture des Festivades avec deux spectacles (entrée : 8€). À 21h, "Leitchika" un quatuor féminin qui chante des chants traditionnels, des mélodies d'ailleurs et d'ici. À 22h, "Pense bête" jouera du swing manouche, du rock mais aussi valses, reggae, disco funk, musiques de l'Est et du Maghreb. Demain, les festivités sont prévues de 15h à 22h30 que ça se passe. À la salle polyvalente, (entrée 5€), à 15h, bal concert spectacle interactif où tous sont invités à chanter, danser avec Bab et l'orchestre des Chats. À 16h sur la place, l'espace enfants propose des jeux, ateliers créatifs, stand maquillage, espace conte. À 18h30, apéro-grillades-concert avec Misfits. Un trio acoustique pour des reprises pop, rock, folk, latino, funk. À partir de 21h, à la salle polyvalente "Hamlet en 30 minutes" par la Compagnie Bruit qui Court



Shakespeare revisité dans une comédie hilarante et déjantée de 65 min. À 22h30 : "On ne va pas se quitter comme ça !" (entrées 10 €, 5 € pour les - de 13 ans). Dimanche, à 11h, "Roumoulus Circus" par la compagnie des artistes en herbe de l'école de Roumoules. À 12h30, repas de la Fête des mères (sur la place ou salle polyvalente selon le temps) suivi de "Grav'ophone" 4 voix, 3 instruments, des textes de Fréhel à Stromae... Pendant ce temps, les enfants partiront à une grande chasse au trésor.

R.M.

→ Infos réservations : 04 92 77 82 82,
<https://www.facebook.com/lagoulotte04>
<http://lesfestivades.over-blog.com/2016/05/les-festivades-2016.html>



« Leitchika »



« Pense Bête »

ANIMATIONS



« BAB et L'orchestre des Chats »



« Hamlet en 30 minutes »



Roumoulus Circus



« Misfits »



« Grav'ophone »

CLUB INTER-AGE LE COLOMBIER

C'est par **notre assemblée du 31 janvier** que nous avons entamé la nouvelle année. Après le rappel des diverses activités de l'année écoulée et fait état de la situation financière du Club, un nouveau Bureau a été mis en place et c'est Madame Tapias avec pour adjointe Mme Brachet qui assureront désormais la tenue de la comptabilité. Cette AG s'est terminée par la dégustation de la galette des Rois. Merci aux participants.

Le **13 mars** avait lieu notre loto de printemps pour lequel le Club avait un effort tout particulier en ce qui concerne la qualité des lots proposés. Malgré cela et le bel enthousiasme que nous avons mis, le succès ne fut que relatif. Il est vrai que ce jour-là, nous n'étions pas les seuls à faire un loto. Souhaitons-nous plus de réussite lors de notre loto d'automne.



Le **23 mars**, nous avons participé à une sortie « coquillage » en coopération avec une association de Puimoisson. Après les explications concernant le travail des conchyliculteurs, nous pûmes déguster sans retenue huitres, moules, sardines grillées et autres tielles. Un régal... dommage qu'il faille faire tant de route pour accéder à ces petits plaisirs culinaires.



Le **21 avril**, nous avons réuni une cinquantaine de personnes pour un repas ayant pour thème le sud-ouest, pays riche en gastronomie comme chacun sait. C'est ainsi que nous avons dégusté une salade landaise bien pourvue de tous les ingrédients nécessaires, des cuisses de canard confites accompagnées de pommes de terre sarladaises. Salade, fromage et dessert vinrent conclure ce repas festif. L'après-midi se prolongea par un petit loto où les plus chanceux trouvèrent leur plaisir.

Le **21 mai**, c'est de très bonne heure mais aussi de très bonne humeur que nous prîmes le car, avec pour destination l'Isère, sur laquelle nous attendait un bateau pour une mini-croisière agrémentée d'un bon repas. L'après-midi, visite du jardin exotique et des fontaines pétifiantes. Une belle journée qui nous laissera de bons souvenirs.

Le **22 mai**, c'est « L'Ivre Compagnie » qui est venue nous jouer : Parle Moi d'Amour, une pièce de théâtre fort divertissante qui, contrairement à son titre, traite plutôt des conflits dans le couple que d'amour mais sous une forme humoristique qui nous a bien amusés. Heureusement, tout se termine bien. Ouf... Nous espérons avoir le plaisir de les recevoir pour une nouvelle prestation car vraiment, nous y avons trouvé beaucoup de plaisir. Dommage pour tous les absents, qui eux, furent nombreux.

C'est le **26 juin** que termineront ce semestre par notre désormais incontournable « buffet campagnard » lequel nous permet de retrouver adhérents et non adhérents dans une ambiance sympathique. On pourra même danser pour ceux qui le souhaitent et ce sera obligatoire pour ceux qui ne le souhaiteront pas... je plaisante mais on peut toujours rêver... Merci de votre participation à cette dernière manifestation du Club avant les vacances que je vous souhaite très agréables.

Petits rappels :

- Le Club est fermé en juillet/ août, reprise le 1^{er} septembre
- Nous recherchons toujours des bénévoles.

Michel CARRERE

BODY AND MIND

Son objectif est de promouvoir le yoga et le tricot

Cours Yoga Ashtanga

L'Ashtanga Yoga est une forme traditionnelle de **yoga dynamique**. Il s'agit d'un **yoga à la fois sportif et méditatif** basé sur la coordination du souffle et du mouvement (le vinyasa). Il est caractérisé par un travail coordonné du souffle (respiration ujjayi), des drishtis (directions du regard) et des bandhas (verrous internes) à travers une série de postures (asanas) qui s'enchaînent de manière dynamique. C'est un **yoga très complet, adapté à tous** et extrêmement efficace tant sur le plan physique, que psychique et nerveux. Il permet de développer et trouver un équilibre entre force et flexibilité tout en apportant la sérénité et la paix intérieure

Cours adultes

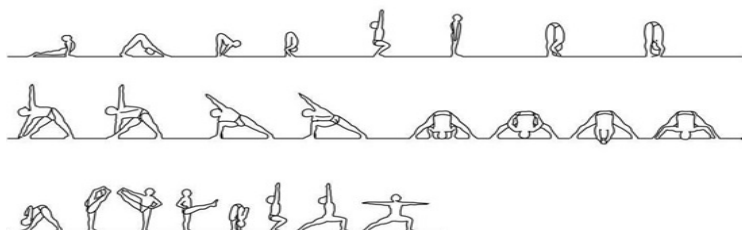
**le lundi à 9h30 - 11h00 et 18h30 - 20h00,
le vendredi à 9h30 - 11h00**

Cours enfants

le mardi à 16h45 - 17h30

Mail : mail.bodyandmind@gmail.com

Tél : 06 86 59 96 42



CINEMA DE PAYS

Un cinéma de pays qui n'a rien à envier au 7^e art



Article du journal La Provence

L'équipe du cinéma de pays, qui propose des séances dans plus de 30 communes dont Roumoules.

/ PHOTO R.M.

Depuis plus de 20 ans, le cinéma de pays officie dans tous le département des Alpes-de-Haute-Provence en projetant des films pour tous les âges. Grâce à Sébastien Mohen, Orlando Martins, Jean-Philippe Lo Schiavo, Antoine et Suzanne, ce vendredi 22 avril à Roumoules, comme tous les quinze jours, deux séances étaient proposées : *Ratchet et Clank* à 18 h 30, *Médecin de campagne* à 21 h. Dernièrement la salle était comble lors de la projection des *Visiteurs* 3.

Trois employés et plusieurs bénévoles assurent le cinéma itinérant dans plus de 30 communes actuellement alors qu'au début ils ne couvraient que cinq communes. En été, Riez bénéficie d'une séance en plein air chaque semaine.

Le cinéma de pays a vu le jour notamment à l'initiative de Jean-Marie Cayet, président de l'association. Aujourd'hui grâce à une journée de formation la projection de films en 3D est possible. Le cinéma itinérant n'est pas seulement distrayant, il est aussi éducatif. En plus des films

en sortie nationale, il projette aussi des matches, des reportages et des films culturels. C'est ainsi qu'à Sainte-Croix-du-Verdon lors de la soirée "Les Écrans du lac", un grand nombre de spectateurs a pu découvrir les secrets de la construction du barrage et suivre les débats avec les Saints-Cruxiens concernés par ce dernier. Il intervient également avec l'éducation nationale pour "école au cinéma" et "collège au cinéma". Ce service sert de support pour permettre d'étudier certains sujets en aval.

Le cinéma de pays travaille avec les distributeurs comme Pathé ou Disney pour ne citer qu'eux. La programmation peut se faire à la demande des spectateurs. Cette initiative permet de visionner des films de qualité et de s'enrichir culturellement à proximité de chez soi, pour une somme modique. Vendredi 6 mai est programmé *Le Livre de la jungle*.

R.M.

Tarif : 5€. Renseignements : 09 63 04 56 52.

AUX UTILISATEURS DE LA SALLE POLYVALENTE

Si vous souhaitez retenir la salle, veuillez-vous inscrire au moins 3 semaines avant la date prévue, ceci dans un souci d'une bonne organisation et afin de satisfaire tout le monde. Le Conseil Municipal tient à remercier les associations et les loueurs de la Salle qui jusqu'à présent ont fait preuve de ponctualité, de propreté et de respect du matériel

COMITÉ DES FÊTES

Articles du journal La Provence

Un week-end festif pour la Saint-Joseph 19 et 20 mars 2016



Jeux provençaux, repas et balancement ces festivités attendues par les Roumoulines et les Roumoulines. Le comité des fêtes très actif s'applique à organiser cette Saint Joseph comme bien d'autres événements.

Cette année tout a commencé à 21 heures hier par un concert au café des Alpes avec un groupe de musiciens roumoulines : "les Misfits".

Aujourd'hui, rendez-vous à

14 heures pour les boulistes amateurs de jeu provençal. Ces derniers pourront s'affronter amicalement autour du cochonnet. Demain, dès 9h30 les concours de boules reprendront. À l'heure du repas un aïoli monstre réglera tous les inscrits. Les "toto boy" autre groupe musical roumoulin se fera un plaisir de faire danser les convives repus.

R.M.

Le Bœuf du 19 juin 2016

ROUMOULES ● 12 heures de cuisson pour rôti le bœuf. De samedi 23 heures à dimanche midi, Bernard Bellagamba a surveillé la cuisson du bœuf sur une broche impressionnante. Le comité des fêtes de Roumoules, présidé par Gérard Riggi, a œuvré pour la réussite et la joie de ce repas et ses 300 convives.

Cette fête du bœuf a débuté voici 20 ans sous l'initiative de



l'ancien maire Pierre Guillemond. En effet, suite au problème de la vache folle qui pénalisa durement les éleveurs de bovins à la fin des années 1990, Pierre Guillemond décida avec son

conseil municipal de fêter cet animal par solidarité avec ces éleveurs. Chaque bœuf rôti provient donc d'un élevage des Alpes-de-Haute-Provence. Cette année, un élevage de Seyne-les-Alpes, a fourni un bœuf de 208 kg par l'intermédiaire de la boucherie des Alpes de Riez, cette bête a nécessité 12 bonnes heures de cuisson au feu de bois. Tous les gourmets présents doivent le bon déroulement de ce pique-nique géant aux 24 membres du comité des fêtes et autres bonnes volontés.

/ PHOTO R.M.

ECHO DU COLOSTRE

► Des échanges de plants sous le signe du partage



Article du journal La Provence

Le 8 mai après la marquisette offerte par l'association l'Écho du Colostre, la journée "cueille la terre" a commencé par un beau pique-nique. Comme chaque année Monsieur Preau, président de l'association a donné rendez-vous à tous ceux qui voulaient échanger des plants, des graines élevés par leurs soins, et des conseils avisés.

Dès 14 heures l'échange de divers plants de fleurs et de légumes a rassemblé les jardiniers amateurs. Trente à quarante personnes ont fait leur choix parmi tous ces végétaux et ces graines. On pouvait même emporter des graines très anciennes telles que l'amarante (plante sacrée des Incas) ou la consoude (les propriétés médicinales ont traversé les siècles depuis l'Antiquité). Espérons que cette journée connaîtra encore beaucoup de succès, car c'est une belle initiative de solidarité et de convivialité. /R.M.

ASSOCIATIONS DE RIEZ

APROR

APROR
Association Pour le
Renouveau de l'Olivier de
Riez et de son canton

Mairie de Riez Place St Antoine 04500 Riez
contact.apror@gmail.com / 06 60 36 56 08

Visitez notre Blog : lesoliviersderiez.over-blog.com

La Roustido, L'Olivier de Riez

Association Loi 1901 Siret 8023115600012 NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Qui sommes-nous ?

L'Association Pour le Renouveau de l'Olivier de Riez s'est fixé le but de promouvoir la culture de l'olivier sur les communes du canton de Riez. Créée en 1997, elle s'attache à maintenir les oliveraies présentes sur les plateaux ou les collines par ses opérations d'entretien, de taille, d'informations et de préventions contre les maladies ou les ravageurs. Elle a une mission éducative, pédagogique, économique et culturelle. Ses interventions se déroulent tout au long de l'année, suivant le calendrier d'évolution de l'olivier et des olives. L'APROR compte plus d'une soixantaine de membres, hommes et femmes, pour la plupart cultivant à plus ou moins grande échelle l'olivier et produisant principalement de l'huile d'olive. L'association est ouverte à toute personne intéressée par cet arbre millénaire et désireuse de partager cette passion. N'hésitez pas à nous rejoindre ! Venez nous rencontrer lors de nos journées de taille et chaque année, le jeudi de l'ascension, lors de la Fête de l'Olive à Riez.

A NOTER : en juillet et août
Tous les jeudi matin :
Balades sur la colline de St Maxime à Riez. Circuit jalonné de panneaux retraçant l'histoire de la culture des oliviers et expliquant les différents stades de production. La visite commentée se termine par une dégustation d'huile d'olive et la reconnaissance des différents fruités. Info et inscription au bureau du tourisme de Riez 04 92 77 99 09 ou M.FABRE 06 60 36 56 08 .

Photos conception I.V. pour APROR

ANIMATIONS

A LA RENCONTRE DE L'OLIVIER

Balades commentées sur le plateau de St Maxime à Riez.
Venez découvrir l'olivier, son histoire, sa culture et apprenez à reconnaître les différents arômes et fruités de l'huile d'olive.



les Jeudi : 7, 21 et 28 juillet
4, 11, 18 et 25 août

Participation : 2,50 € par personne (gratuit jusqu'à 12 ans)

Départ à 9h, bureau du tourisme, Place St Antoine, Riez

Durée : environ 3 heures, rafraîchissement offert en fin de balade

Prévoir chaussures de marche

Renseignements et inscriptions :

Bureau du tourisme 04 92 77 99 09 ou 06 60 36 56 08



Organisé par l'APROR, Association Pour le Renouveau
de l'Olivier de Riez et de son canton
Mairie de Riez, 04500 Riez

Visitez notre blog : lesoliviersderiez.over-blog.com



SPORTING CLUB RIEZOIS

Les deux clubs, Le Sporting Club Riezois et l'Union Sportive Puimoisson Riez, vont fusionner à la fin du mois de juin 2016, afin de former un seul club, qui regroupera les villages de Riez et de Puimoisson, mais également toutes les petites communes environnantes qui n'ont pas de club de foot, mais dont les enfants ou les adultes, pourront venir jouer à Riez et profiter des installations (terrain pelousé, terrain d'entraînement stabilisé, vestiaire, buvette...) ainsi que de tout notre matériel.

Nous recrutons donc pour la saison prochaine, des joueurs dans toutes les catégories, à partir de 6 ans (garçons et filles) mais aussi des bénévoles dans tous les secteurs : encadrement, administratif, commercial, entretien....

Pour plus d'informations prendre contact avec
Monsieur Guy COUSIN au 06 71 38 58 55



TENNIS CLUB RIEZOIS

OFFRE DECOUVERTE TENNIS FEMININ

Envie de bouger ? Envie d'être en forme ?
Envie d'une activité physique et ludique ?

Venez essayer le cardio-tennis

Nous vous proposons cette possibilité à travers notre « offre découverte Cardio-tennis »

Un programme innovant, très accessible, vous permettant de débiter la pratique du tennis à votre rythme, dans une ambiance tonique et ludique.

Cette offre est proposée au tarif préférentiel de 60 euros, elle comprend :

- 6 séances collectives d'1heure 30 en groupe de 4 à 6 personnes
- Encadrement assuré par une monitrice Brevet d'État formée à cette activité
- La licence et l'assurance

Pour plus d'informations concernant cette offre, nous invitons à vous renseigner en appelant

Nadège : 06 81 50 02 50

N'hésitez pas à nous contacter !!!

**Envie d'être en forme ?
Envie de sport ?
Venez essayer le
CARDIO TENNIS**

Offre découverte tennis féminin*

Rendez-vous au club affilié FFT

TENNIS CLUB RIEZOIS
Nadège
06 81 50 02 50

**DÉPENSE PHYSIQUE
BIEN ÊTRE
CONVIVIALITÉ
ACCESSIBLE À TOUTES**

TEN NIS **LIGUE PROVENCE**

Quelques lignes d'histoire

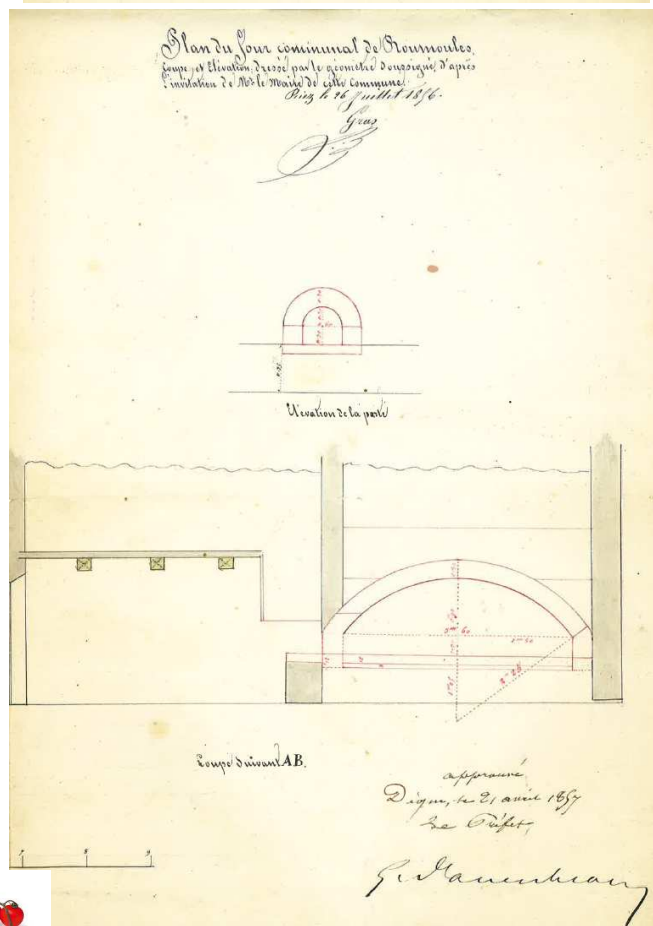
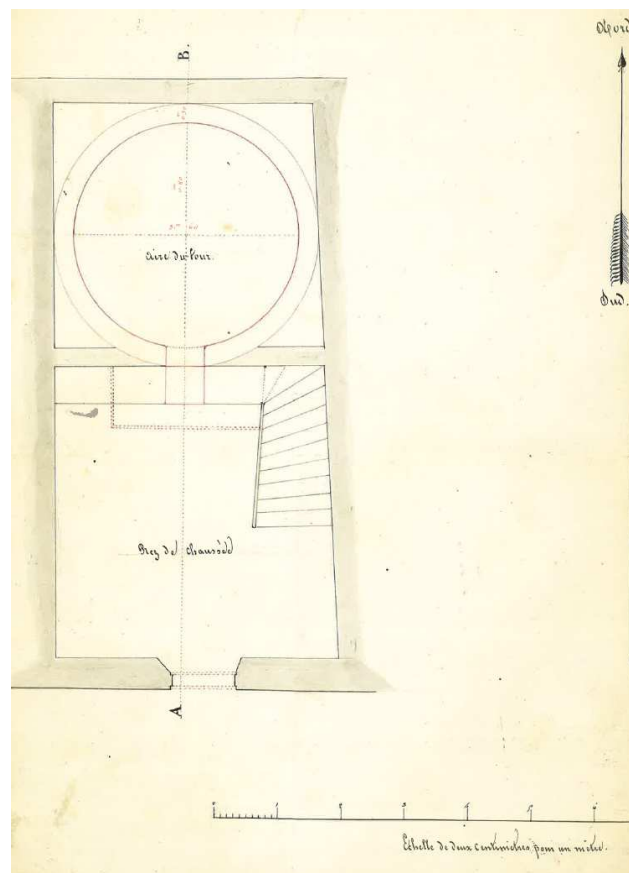
L'ancien four communal

Au 43 de la Rue Grande, à quelques mètres de la mairie se trouve une maison, restaurée à l'heure actuelle, qui a abrité pendant près de 150 ans le four communal. Cette habitation, chargée d'histoire, a fortement marqué l'esprit de plusieurs générations de Roumouliens à tel point que nous continuons à l'appeler la Maison du four.

Pendant des siècles, le pain a constitué l'aliment de base pour 80% des Français essentiellement paysans. Même si la profession des boulangers s'est généralisée à partir du XVIII^{ème}, XIX^{ème} siècle, à la campagne, le pain ou fougasse (en Provence : gros pain rond au levain) était préparé chez l'habitant et devait être obligatoirement cuit au four du seigneur. Cela faisait partie du droit de ban, perçu par le seigneur, au même titre que presser son raisin au pressoir seigneurial ou moudre son grain au moulin du châtelain. Ces banalités furent unanimement dénoncées par la paysannerie au moment de l'écriture des cahiers de Doléances avant la Révolution ce qui conduisit celle-ci à les abolir en août 1789.

Pour le village, le problème restait entier. Fallait-il continuer à utiliser le four seigneurial de Monsieur de Clericy en le louant ou l'expropriant tout en sachant que ce vieux four était difficile d'accès à l'extérieur du village et en très mauvais état. L'autre part, la commune de Roumoules ne possédait pas de Mairie ou maison commune en pleine propriété. La municipalité était obligée de louer quelques pièces très inconfortables pour y siéger. Cette situation n'était pas digne aux yeux des autorités révolutionnaires de la commune. Une opportunité se présenta. Par délibération du 6 juin 1790, le conseil municipal de Roumoules conduit par son maire, un dénommé Charles Castagne qui était aussi le prieur de la paroisse, décida d'acheter une maison du village, appartenant « aux hoirs de feu Jean Jauffret, de son vivant tailleur de pierre, ses héritiers étant en procès avec un créancier ». Cet achat permettait de construire un four à pain au rez-de-chaussée et d'installer une mairie, digne de ce nom, dans les appartements de dessus. Un procès en justice entre le créancier et la commune donna raison à cette dernière, qui, finalement, abandonna ce projet car cette maison s'avérait trop petite. Pendant encore près de 50 ans, la commune n'eut pas de four officiel : on se débrouilla avec l'ancien four de Monsieur de Cléricy qui ne demandait aucun loyer et des fours privés.

Finalement, le 19 décembre 1835, par acte passé devant Maître Balthazar Charles Romany, notaire à Riez, la commune de Roumoules, conduite par son maire Jean Joseph Aymes, acheta pour 1 250 Francs de l'époque, la maison du four actuelle, située Rue Grande, à Christophe Poitevin, propriétaire cultivateur. Cette maison possédait déjà un four à pain. Celui-ci fut entièrement restauré en 1857.



L'usage intensif et la chaleur obligèrent la commune à des travaux de réparation en 1883, les derniers remontant à 1935.

La location du four procura des revenus substantiels à la commune. Tous les 6 ans, celle-ci mettait en concurrence le bail à ferme du jour par adjudication publique. La meilleure offre était retenue. Le bail portait sur la Maison du four, comprenant le four au rez-de-chaussée, le logement au-dessus ainsi que la remise voutée située sous l'actuelle mairie pour y entreposer les fagots de « Brondes ». C'est la commune qui se chargeait de fournir le bois de chauffe par une coupe affouagère dans la forêt communale ; chaque année la commune rémunérait un cultivateur qui coupait et transportait ce bois. Parmi les fournisseurs qui se succédèrent, nous pouvons citer les dénommés Dauphin, Mament, Albert Jauffret, Louis Seguin, Adrien Rouvier après la guerre, tous boulangers de leur état. Il est vrai que les dernières années, le métier rapportait peu d'argent, de même que le loyer à la commune.

Le dernier locataire fût César Mamini, boulanger à Riez qui l'occupa jusqu'en 1969. Il abandonna le bail, en compensation, il livra désormais le pain avec un fourgon. A cette date le conseil municipal envisagea de transformer la maison en appartements mais ce projet, très coûteux, fut abandonné. La vente à la meilleure offre fut décidée. C'est ainsi que la maison du four fut vendue la 10/11/1971 à Monsieur Alain Depierre. Depuis, elle a été revendue et très bien restaurée mais l'âme de l'ancien four hante toujours ses murs...

Gilles MEGIS

(source : archives communales)



Poème

Les Agaves

Il y avait les heures de toute une journée à égrener et cette angoisse des jours mauvais qui le taraudait. Il y avait son cartable d'écolier, comme un être sans vie qu'il devait traîner avec lui.

Il venait d'avoir quatorze ans et ce matin-là comme tous les autres, il avait pris le chemin vers le centre d'apprentissage en longeant le bord de mer. En approchant du centre l'angoisse se fit plus forte. Il voyait là-bas la porte sombre et massive de l'école et les petits groupes d'élèves qui en passaient le seuil. Soudain sans plus réfléchir, il fit demi-tour et bifurqua vers le chemin de terre ocre bordé d'eucalyptus qui monte vers le Pian, un grand parc planté d'olivier. Passé le pont qui enjambe la voie ferrée, le chemin était bordé de buissons de genêts et d'agaves. Il y avait là une maison abandonnée ouverte aux quatre vents, le parterre était jonchée de vieilles bonbonnes brisées et poussiéreuses, au milieu trônaient les restes d'un pressoir couvert de toiles d'araignées qui ondulaient dans le courant d'air chargé d'une odeur d'huile d'olive rance qui flottait dans la pénombre.

Au bout du pont il s'assit sur le parapet, abandonnant au sol son cartable dans lequel il donnait de petits coups de pied en balançant les jambes. La vue, de cet endroit, dominait d'un côté la sortie d'un tunnel et de l'autre la voie ferrée qui au bout d'une grande courbe disparaissait vers l'Italie. Et la mer devant, au loin, bleu foncé, striée de vagues sur lesquelles se détachaient les voiles blanches gonflées par le vent d'ouest. Pendant un long moment il resta là, assis sur le parapet, contemplatif, sans penser à rien de précis. Les couleurs de la nature resplendissaient sous le soleil, les oliviers au feuillage vert argenté frissonnant dans le vent, les agaves nuancés de verts et de bleu délavés et les fleurs de genêt d'un jaune éclatant. Un train⁷ fit soudain irruption à la sortie du tunnel tel un monstre mécanique vomissant une fumée âcre qui montât jusqu' à lui et le fit cracher depuis le pont sur le ballast en contrebas.

Enfin, il ouvrit son cartable pour en sortir un crayon et le bloc à dessin réservé aux cours de techno, et quittant la parapet il gagnât le talus du chemin garni d'une herbe grasse contre laquelle il s'adossa pour commencer à dessiner les oliviers et les agaves. De temps en temps, un passant traversait le pont et leurs regards se croisaient, un écolier avec son cartable aux pieds, au milieu de la matinée, à l'heure de la classe. Mais vite il reprenait le dessin, ou c'est le dessin qui le reprenait.

Ce jour ne fut pas un jour ordinaire car malgré le discours des adultes à la bouche tranchante, il ne retourna jamais au centre d'apprentissage. Bien des années ont passé depuis, mais souvent lorsqu'il se promène dans la nature, cherchant l'inspiration pour installer son chevalet, il repense à ces premiers dessins d'agaves et d'oliviers dont il garde le souvenir d'un moment délicieux où se mélangeaient les odeurs salines du large ramenées par le vent à celles d'huile d'olive, et ce panache de fumée âcre remontant de la voie ferrée. Souvenir nostalgique et lointain d'un moment exaltant de liberté marqué d'un 'non' au projet que les adultes voulaient pour lui.



Bon à savoir...

POUR CELUI OU CELLE QUI NE VEULENT PAS SE LAISSER IMPRESSIONNER PAR LE VOCABULAIRE DE « CEUX QUI SAVENT »

Notre langue courante adopte fréquemment des expressions nouvelles. Quand celles-ci émanent d'un métier ou d'une autre activité de l'homme (chasse, marine, ...) leur signification ne prête en général pas à confusion. Mais quand elles sont issues du langage technocratique, elles peuvent donner lieu à des interprétations diverses, fonction des idées de ceux qui les entendent.

Il faut cependant tenter d'y voir clair et trouver ce qui se cache derrière un tel vocabulaire.

Ainsi le **développement durable** est un « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins ». Ce terme de développement durable a trouvé sa consécration en 1992 lors du troisième sommet de la Terre à Rio de Janeiro et a été largement médiatisé devant le grand public. A rapprocher du proverbe traditionnel : « Nous n'héritons pas de la Terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants ».

De même l'**économie circulaire** a pour objectif de rompre avec la logique linéaire qui prévaut : extraire, fabriquer, consommer, jeter. Il s'agit de lutter contre le gaspillage, de concevoir des produits en vue de leur recyclage et de tendre vers le zéro déchet. Une mesure phare est de combattre l'obsolescence programmée (par exemple la production d'appareils ménagers dont la durée de vie est prévue pour ne pas excéder 5 à 10 ans). La fondation créée par Ellen Mac Arthur navigatrice britannique célèbre entre autres pour avoir battu le record du tour du monde à la voile en solitaire, s'est donné pour mission d'accélérer la transition vers l'économie circulaire.

Et aussi l'**économie verte**, activité économique « qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources ». Cela concerne les secteurs de la gestion des déchets et de l'eau, de la qualité de l'air, de l'efficacité énergétique, de la réduction de l'émission des gaz à effet de serre, etc.

Ou encore la **transition énergétique** pour désigner le passage du système actuel à un système utilisant des ressources renouvelables. Ce qui implique de développer des solutions pour remplacer les combustibles fossiles (gaz et pétrole essentiellement). La définition est simple mais la réalisation n'est pas évidente et donne lieu à de nombreux débats (les énergies renouvelables connues actuellement sont-elles capables de satisfaire la demande en tout temps ? Peut-on abandonner l'énergie nucléaire ? ...). Il existe bien d'autres expressions du même genre dont le sens peut nous échapper. Mais rassurons-nous leur signification n'est souvent pas encore « stabilisée ».

Patrick ROY



Blague

Un monsieur téléphone, un gamin répond et dit à voix sourde presque inaudible :

– Oui, allo...

Le monsieur demande sur un ton normal :

– Bonjour mon garçon, est-ce que je peux parler à ton père ?

Le gamin répond, toujours à voix basse et sourde :

– Non.

Le Monsieur dit :

– Pourquoi ?

Le gamin répond sur le même ton :

– Il est occupé.

Alors le monsieur demande :

– Est-ce que je peux parler à ta mère ?

Le gamin toujours à voix basse :

– Non.

Le monsieur :

– Pourquoi ?

Le gamin à voix basse :

– Elle est occupée.

Le monsieur demande alors :

– Y a-t-il d'autres personnes chez toi ?

Le gamin :

– Oui.

Le monsieur :

– Qui est-ce ?

Le gamin, toujours sur un ton presque inaudible :

– La police.

Le monsieur :

Alors, puis-je parler à un policier ?

Le gamin :

– Non.

– Pourquoi ? dit le monsieur.

Le gamin :

– Ils sont occupés.

Le monsieur demande finalement :

– Et tout ce monde est occupé à quoi au juste ?

Le gamin de répondre :

– Ils me cherchent...

A VOS FOURNEAUX

CHAUSSENS FARCIS



Pour 4 personnes

- ½ kg de pâte à pizza (du boulanger)
- 400g de mozzarella
- 200g de mortadelle
- 250g de purée de tomates
- Huile d'olive
- Sel et poivre

- Préchauffez le four à 200°C
- Étalez la pâte finement au rouleau sur le plan de travail. Légèrement fariné en 4 disques de 22 cm de diamètre. Déposez-les sur une plaque légèrement huilée).
- Répartissez la purée de tomates sur la moitié du disque, salez et poivrez. Posez dessus la mozzarella en petits dés et la mortadelle en fines lamelles
- Refermez les disques en repliant la pâte de manière à former une demi-lune. Soudez les bords avec les doigts
- Badigeonnez les chaussons d'huile d'olive
- Enfourez environ 20 mn. Les chaussons doivent être cuits et dorés. Dégustez dès la sortie du four

CONSERVE DE TOMATES ENTIÈRES



Pour 10 pots de 500g

- 5 kg de tomates de taille moyenne
- Enlevez le pédoncule des tomates et incisez la peau avec un couteau fin
- Chauffez 2 litres d'eau

- A ébullition, plongez les tomates 3 par 3 pendant 15s, (pas toutes d'un coup sinon trop cuites)
- Rincez les tomates sous l'eau froide, pelez-les et placez-les dans les bocaux sans trop les tasser
- N'ajoutez rien (ni sel, ni aromates, ni eau)
- Fermez et stérilisez les pots pendant 45 minutes (pour accompagner un rôti en cocotte ou en ratatouille ou soupe de tomates ou poêlée à la provençale.)

Se conserve 1 an

Autre recette. Pour 4 bocaux de 50cl

- 2.5kg de tomates Roma pas trop mûres. Gros sel
- Lave et essuyez les tomates. Coupez les en 2, retirez les pépins ainsi que l'eau de végétation des alvéoles.
- Mettez les dans les bocaux sans trop les tasser
- Versez 2 litres d'eau et 200g de sel dans une casserole et porter à ébullition en remuant avec une cuillère en bois juste le temps d'aider le sel à fondre
- Retirez la casserole du feu, laissez refroidir avant de verser ce mélange sur les tomates jusqu'à 2 cm du bord des bocaux. Bouchez hermétiquement
- Mettre les bocaux dans un faitout et versez de l'eau à hauteur des bocaux. Couvrez et laissez stériliser 4 minutes après ébullition. Laissez refroidir les bocaux dans l'eau et attendez 1 mois pour consommer.

PASTILLAS TOMATES MOZARELLE



Pour 6 personnes

- 18 feuilles de brick
- 2 mozzarelles
- 500g de tomates cerises
- 100g de tomates confites
- 1cuil à soupe de concentré de tomates
- 1 gousse d'ail
- 3 cuil à soupe de parmesan
- 5 cuil à soupe de pignon
- 1 bouquet de basilic
- 1 roquette
- Huile d'olive
- 6 moules à tartelettes

- Mixez les tomates confites avec le concentré, 3 cuil à soupe de pignons, l'ail et quelques feuilles de basilic, le parmesan et un filet d'huile pour obtenir un pistou
- Coupez les mozzarelles en rondelles et égouttez-les
- Préchauffez le four à 200°C
- Badigeonnez les feuilles de brick d'huile. Disposez les dans les moules en les superposant par 3
- Étalez sur le fond 1 cuil à soupe de pistou, parsemez de pignons, posez dessus les tomates cerises, salez, poivrez, puis disposez les rondelles de mozzarella et le basilic ciselé
- Arrosez de quelques gouttes d'huile, rabattez les feuilles vers le centre en réalisant de jolies pliures. Déposez les pliures vers le bas sur une plaque recouvertes de papier sulfurisé
- Enfourez 10 mn. Retournez les pastillas à mi-cuisson pour qu'elles dorent de tous les côtés
- Servez chaud avec une salade de roquette et le reste du pistou

SOUPE DE FRAISE ET ABRICOTS POÊLÉS AU MIEL



- 1 kg d'abricot en bocal
- 625g de fraises
- 87.5g de miel
- 62.5g de pistaches concassées

- Égouttez les abricots. Conservez le sirop
- Dans une poêle faire dorer les abricots. Arroser de miel. Ajouter les fraises et le sirop
- Versez dans des coupes
- Saupoudrez de pistaches concassées. Servir

LA SOCCA

Il est assez difficile aujourd'hui de retracer l'histoire de la socca avec certitude. Il y a peu d'écrits sur ce plat et les traditions et origines se racontent et se passent de façon orale. Ni provençale ni italienne, la cuisine niçoise emprunte à l'une comme à l'autre pour se forger une identité propre. En l'occurrence, la socca est probablement une forme dérivée de la « farinata », une galette à base de farine de pois chiche que depuis fort longtemps les liguriens font dorer au four. On peut trouver sous différents noms et différentes formes des galettes à base de farine de pois chiche de Gênes à Marseille - et dans d'autres pays en Afrique du Nord ou en Amérique du Sud - mais c'est à Nice qu'elle s'est définitivement ancrée dans le patrimoine culinaire de la ville, sous l'appellation « socca » (pour la prononciation, avalez le « a » final). La socca se déguste chaude, si possible juste à la sortie du four, souvent accompagnée de poivre et sans l'aide de couverts. Une fois refroidie, elle perd ses qualités gustatives. C'est pourquoi, lorsqu'elle est achetée, elle est généralement consommée « sur place », ou à emporter, aussi vite que possible. Pour le vin, historiquement, c'est du Mascara qui était bu par les niçois mais il est désormais pratiquement introuvable. Elle s'accompagne le plus souvent d'un verre de rosé aujourd'hui.

Elle se déguste à l'apéritif ou comme repas ou simplement quand une envie soudaine de socca vous prend. Et dans ce cas, il est difficile d'y résister mais cela ne s'explique pas, il faut vivre l'expérience pour comprendre...

Ingrédients (10 personnes)

- poivre / sel
- huile d'olive (3 c. à soupe + 1/2 verre à moutarde)
- 1/2 litre d'eau tiède
- 250 g de farine de pois chiche
- Mélangez comme pour une pâte à crêpe la farine l'eau, ajouter l'huile d'olive (3 c à soupe), le sel et le poivre. Laisser reposer au moins 1h00.
- Plusieurs solutions pour la faire cuire. le four à bois restant la meilleure technique et surtout la plus traditionnelle ! (le goût est bien meilleur!)
- Il faut que votre four à bois soit extrêmement chaud.
- Mettez votre plaque à chauffer, puis sortir la plaque brûlante et lui ajouter l'huile d'olive (le 1/2 verre).
- Remettez à chauffer et dès que l'huile devient chaude sortir de nouveau la plaque et mettre à la louche la préparation. (cette préparation est pour un plat d'environ 35cm de diam, vous pourrez en faire 2 plaques avec cette quantité donnée !).
- Laissez cuire jusqu'à ce qu'il y ait le dessus croustillant et le dedans à peine moelleux. (épaisseur de la pâte, environ 0.5cm).
- Sinon vous pouvez la faire cuire comme des crêpes à la poêle en mettant bien de l'huile d'olive à chaque fois et en laissant chauffer.
- Le four traditionnel électrique ou gaz, sèche un peu la pâte, mais s'il est allumé au plus chaud et qu'il peut saisir la pâte, procédez comme pour le four à bois, avec un plat à tarte par exemple !

Remarques : Ce qui reste de la préparation peut très bien se congeler dans une bouteille en plastique. Les puristes feront cuire la socca dans un plat en cuivre étamé.

KEMIA DE POIS CHICHES

INGREDIENTS (pour 4 personnes)

- 300 gr. De pois chiches (en conserve)
- 1 oignon blanc frais et 1 échalote
- 1 cuil. à café de cumin
- 1 cuil. à café de paprika
- 2 cuil. à café de piment (fort)
- 3 cuil. à soupe d'huile d'olive
- 2 cuil. à soupe de vinaigre balsamique
- Rincez abondamment les pois chiches à l'eau froide. Séchez-les.
- Ciselez finement l'oignon et l'échalote.
- Dans un bol mélangez les épices, l'huile et le vinaigre, salez, poivrez.
- Dans un saladier mélangez le tout et laissez mariner au réfrigérateur durant une heure.
- Servir dans des ramequins individuels

BROCHETTES DE CREVETTES

INGREDIENTS (pour 4 personnes)

- 24 crevettes cuites
- ½ botte de coriandre fraîche
- 24 tomates cerise
- 20 à 30 cl de vinaigre de riz
- Épices : curry en poudre, paprika, cumin (1 bonne cuillère à café)
- Épluchez les crevettes, enlevez les têtes et les queues. Mettez en attente
- Piquez sur chaque cure dent une crevette et une tomate cerise. Réservez
- Dans un bol mélangez le vinaigre de riz et les épices. Bien remuez, versez sur les brochettes.
- Hachez la coriandre fraîche et parsemez sur les brochettes
- Filmez le tout et mettre au réfrigérateur 1h30

SUGGESTION : Vous pouvez arroser cela avec un bon petit rosé bien de chez nous, bien frais. **Attention l'abus d'alcool est mauvais pour la santé et pour le permis de conduire.**

CONFITURE DE CERISES

- Dénoyautez les cerises bien mures
- Pour 1 kg de cerises, mettez 600 g de sucre pour confiture et portez à ébullition. Surveillez que ça ne verse pas et laissez cuire 10 minutes. Mixer la confiture ou laissez les cerises entières et mettez cette confiture bien chaude dans des pots. Fermez immédiatement et tournez les pots à l'envers. Laissez refroidir.



LE KETCHUP PASSE AU VERT

La recette du ketchup avec vos tomates vertes

Le saviez-vous ? La tomate est un fruit appartenant à la famille des solanacées sensible au froid mais qui, dans un climat chaud, est vivace. Sa croissance est indéterminée : tant que la plante dispose de chaleur et de nourriture, elle continuera à grandir et produire des fruits. Elle contient une enzyme appelée Invertase dont la propriété est de transformer le saccharose (sucre) en glucose et en fructose. Les abeilles utilisent cette enzyme pour convertir le nectar en miel.

Si vous cultivez des tomates dans votre jardin, vous avez certainement du vous retrouver, à la fin octobre, avec quelques tomates vertes sur les bras et ce malgré toutes les astuces pour les faire murir.

Pour ceux qui n'apprécient guère la confiture de tomates verte ou ni le chutney, voici LA recette de ketchup à la tomate verte testée et approuvée par des gourmands qui rendront vos tomates vertes plus précieuses qu'elles ne l'ont jamais été.

Pour 2 pots de 350 ml

- 2 kilo de tomates vertes (si vous disposez de quelques tomates presque mures ajoutez les vous pourrez ainsi réduire la quantité de sucre à ajouter)
 - 2 oignons et 2 gousses d'ail
 - 15 cl de vinaigre blanc ou vinaigre de vin
 - 1 cuillère à soupe de gros sel
 - 200 gramme de sucre de canne
 - 1 pomme pelée coupée en dé
 - 1 branche de céleri
 - 2 cuillères à soupe de mélange d'épice à marinade
 - 1 cuillère à café rase de poivre
 - 2 clous de girofle
 - 1/2 cuillère à café de piment (pour ceux qui aime le ketchup un peu piquant)
- Lavez et essuyez les tomates
 - Coupez les tomates en 6, mettez-les dans une cocotte avec les oignons et les gousses d'ail épluchées et coupées grossièrement. Faites cuire à feu vif pendant 1/2 heure
 - Après avoir bien refroidit le tout, épluchez vos tomates avec un économe si nécessaire
 - Trancher les tomates finement. Les déposer dans une grande casserole avec le gros sel. Laisser dégorger une nuit puis retirez l'excédent d'eau.
 - Assemblez toutes vos épices et broyez-les à l'aide d'un pilon pour obtenir une poudre fine. (si vous n'y parvenez pas déposer les épices dans une boule à thé)
 - Dans la grande casserole, déposer les tomates, les oignons, les pommes, le céleri, les épices à marinade et le vinaigre.
 - Porter à ébullition, réduire à feu moyen et cuire environ 2 h 30 à découvert, en remuant de temps à autre.
 - Ajouter le sucre et poursuivre la cuisson 1 heure à feu doux, en remuant à l'occasion.
 - Verser dans des bocaux stérilisés chauds. Stériliser les bocaux de ketchup remplis et bien fermés dans l'eau bouillante pendant 15 minutes pour assurer une longue conservation. On peut aussi congeler le ketchup, sans le stériliser.

HOUMOS

Pour 4 personnes

Délicieux, pas cher, vite fait (10 min) et excellent pour la santé.



- 1 boîte de pois chiche.
 - 100 ml de jus de citron.
 - 100 ml d'huile d'olive.
 - 3 cuillères à soupe de Tahin (crème de sésame), facultatif.
 - 4 gousses d'ail.
 - quelques feuilles de menthe pour la décoration.
- Bien rincer les pois chiche. Mixer légèrement les pois chiche avec un robot -mixeur.
 - Ajouter 100 ml de jus de citron. Mixer la préparation jusqu'à ce que le mélange devienne assez "lisse". Ajouter 100 ml d'huile d'olive. Laisser tourner jusqu'à ce que la crème soit bien lisse, pendant ce temps éplucher 4 grosses gousses d'ail.
 - Arrêter le robot, broyer l'ail au presse ail sur la crème, attendre un peu, remixer. Servir frais avec quelques feuilles de menthe pour décorer (facultatif)

Si la recette ci-dessus est trop "forte" pour certains: mettre moins de citron (50ml), et moins d'ail (2 gousses)

Pour ceux qui détestent ou ne supportent pas l'ail, servir l'Houmos sans ail, mais avec une "salière" de poudre de **cumin**. **Pour ceux qui aiment ce qui pique**, utiliser de l'huile dans laquelle ont mariné des **piments**.

FIADONE

Pour 6 personnes



- 400g de brousse
 - 5 oeufs
 - 1 sachet de sucre vanillé
 - 2 citrons jaunes (ou oranges)
 - 150g de sucre en poudre
 - Préchauffez le four à 180°.
- Dans un saladier ou dans un mixeur, battez les œufs
 - Ajoutez le sucre vanillé et le sucre en poudre
 - Prélevez à l'aide d'une râpe, les zestes des deux citrons et les ajoutez aux autres ingrédients
 - Ajoutez la brousse, bien mélanger et bien écraser avec une fourchette. Le mélange doit mousser
 - Versez la préparation dans un moule beurré et enfourner 30 minutes. Le gâteau doit être légèrement doré. Le couteau doit ressortir sec (ce gâteau ne gonfle pas, il ne doit pas être très épais (maxi 4 cm). Il se démoule à froid)
 - Laisser refroidir pour déguster. A conserver au frais

C'est la chenille qui redémarre

Vous avez sûrement remarqué les nombreuses « boules blanches » présentes dans nos forêts de pins. Il s'agit de nids de soie dans lesquels s'abritent les chenilles processionnaires.



Elles provoquent la **Défoliation des pins** : en se nourrissant des aiguilles des pins, les chenilles en privent les arbres qui s'affaiblissent ensuite. Même si elles ne sont pas directement responsables de leur mort, ces défoliations répétées font que l'arbre ne peut plus se défendre des attaques de parasites et maladies qui entraînent sa mort,



À partir d'une température de 10°C, elles descendent des arbres pour cheminer en file indienne sur le sol et si les 20°C sont atteints, elles s'enterrent pour donner plus tard un papillon de nuit.



De couleur rousse, les chenilles processionnaires possèdent comme système de défense de nombreux poils urticants, extrêmement dangereux, qui libèrent une toxine urticante et allergisante, à l'origine d'irritation cutanée et oculaire.

Ces chenilles, lorsqu'elles sont agressées, dispersent au gré du vent leurs poils, qui par des crochets peuvent s'accrocher aux habits ou à la peau. La démangeaison provoquée par les crochets incite à se gratter, et ainsi à faire éclater les poils, libérant la toxine

Conseil pour les humains :

- Évitez la fréquentation des zones à proximité des pins infestés sinon portez des vêtements couvrants
- Ne balayez jamais une procession de chenilles afin d'éviter de créer un nuage de poils urticants qui pourrait provoquer une atteinte cutanée, oculaire et respiratoire
- Évitez de vous frotter les yeux en cas d'exposition.
- Ne pas sécher de linge à l'extérieur près des pins.
- Prendre toutes les mesures de précaution pour éviter le contact avec les poils urticants déposés en particulier sur les pelouses, d'éviter de tondre les pelouses sous les arbres infestés.

En cas de contact, les poils urticants se fixant sur les cheveux et les vêtements, il est recommandé de prendre une douche tiède avec lavage soigneux des cheveux au shampoing, de changer de vêtements et laver les vêtements contaminés au-dessus de 60°C.



Pour tout autre symptôme et en cas de problème, il est recommandé de consulter son médecin traitant.

Conseil pour les animaux :

- Évitez de laisser vos animaux en liberté
- Promenez vos chiens en laisse

Les chenilles processionnaires sont **très dangereuses pour l'animal** car il peut facilement entrer en contact avec les poils urticants des chenilles en léchant ou mordant des chenilles, ou en manipulant une branche porteuse de nid. La toxine peut alors provoquer **des dégâts irréparables** tels que la perte de la langue (pouvant entraîner la mort par impossibilité de s'alimenter) ou de l'œil par nécrose.

- Si la contamination s'est produite, de faire appel sans délai à son vétérinaire pour qu'il effectue un traitement d'urgence.
- D'éviter de frotter mais laver à grande eau.
- Dans tous les cas, d'éviter de se contaminer soi-même en manipulant l'animal sans précautions (zone abritée du vent, masque, lunettes, gants...)

L'éradication des chenilles ne peut être faite définitivement. Elle doit être reprise tous les ans. Elle ne supporte pas les coups de froid à - 16°C

Destruction manuelle des nids en hiver : couper les branches à l'aide de sécateurs ou échenilloirs, puis incinérer (attention : les nids sont difficiles à brûler à cœur). Bien se protéger soi-même lors de cette opération.

Piégeage des chenilles, lors de la descente des processions : des manchons plastiques avec des gouttières sont placés sur les arbres attaqués avant la descente des processions. Les chenilles sont canalisées vers ce dispositif et échouent dans des poches plastiques remplies de terre dans lequel elles commencent leur nymphose. (il n'y a plus qu'à brûler le sac)

Astuce pour lutter naturellement contre les chenilles ! : Installez un nichoir à mésange entre 2.5 et 3.5 m de haut sur le tronc et doit être exposée Est ou sud-est à l'abri des vents dominants et des intempéries. Cet oiseau est très friand des chenilles !



En France, l'oiseau le plus intéressant pour lutter contre la processionnaire est sans contexte la mésange charbonnière. Elle prélève la processionnaire à tous les stades larvaires. C'est la spécialiste de la chenille processionnaire. C'est une grande consommatrice de chenilles et elle sait se débarrasser de leurs poils urticants



La mésange effectue des trous dans le nid d'hiver des chenilles. Les cocons peuvent être détruits intégralement car la mésange doit manger en grande quantité pour subsister en période de froid.

Lors de l'alimentation des oisillons de la couvée, 1 famille mésange peut consommer 500 chenilles quotidiennement



Ne pas nourrir les mésanges pendant les périodes des processions car elles choisiront la nourriture la plus facile et dédaigneront les chenilles

Les chauves-souris



Les chauves-souris sont des mammifères protégés en France. Vous ne pouvez donc ni les tuer, ni les capturer, ni détruire leurs abris. Dans le cadre de la directive européenne « Habitats-faune-flore », la France a défini de nombreux sites Natura 2000 pour préserver les chauves-souris (comme le plateau de Valensole par exemple dont la spécificité est d'héberger une des plus importantes populations de Petit rhinolophe de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur).

41 espèces de chauves-souris en Europe et 30 en Provence-Alpes-Côte d'azur (**dont 24 espèces sur le territoire du Parc naturel régional du Verdon**).

Leurs gîtes de prédilection ? En hiver, les souterrains (caves, grottes) et parfois les cavités ou les fissures des arbres et des falaises, soit des lieux où la température est constante et jouissant d'un calme parfait. En été, les chauves-souris comme le Petit rhinolophe, préfèrent la chaleur et la tranquillité des combles ou des bâtiments peu fréquentés ou inoccupés pour élever leurs petits (sur le plateau de Valensole, elles se reproduisent dans les cabanons, les pigeonniers, les bâtiments agricoles ou encore les églises, chapelles, écoles...). D'autres espèces restent en milieu naturel (arbres creux, falaises).

Essentielles et inoffensives : Les chauves-souris sont le dernier maillon de la chaîne alimentaire. Elles jouent donc un rôle essentiel dans l'équilibre de l'écosystème. Tout à fait inoffensives, elles sont les prédateurs par excellence des papillons de nuit et des moustiques, jouant à ce titre un rôle « d'insecticide naturel ». Au jardin, leurs excréments constituent un excellent engrais pour les plantes. Mais les légendes sont malheureusement tenaces. La plus répandue est celle qui voudrait que les chauves-souris s'accrochent dans les cheveux. Une fable ! Tout autant que l'idée, fausse évidemment, selon laquelle elles s'attaquent aux boiseries, à l'isolant, ou déplacent les tuiles (ce ne sont pas des rongeurs). En d'autres mots, vous n'avez rien à craindre de ces petits animaux uniques en leur genre.

Que faire en cas de nuisance ? La présence d'une colonie de chauves-souris sous votre toit peut s'accompagner de quelques désagréments comme le bruit provoqué par le frottement lors du passage des chauves-souris, ou encore l'odeur ou les salissures dues à leurs déjections. En posant une bâche (que vous évacuez une fois par an) et en mettant une planche non loin de l'ouverture par laquelle les chauves-souris s'envolent, vous pourrez facilement résoudre ce problème.

Vous pouvez même créer un cadre propice aux chauves-souris en leur réservant un petit endroit dont vous n'avez pas l'usage (combles, cabanon), en aménageant une mare, en plantant des haies, en créant des vergers, en conservant les arbres morts et creux, ou en renonçant à l'utilisation d'insecticides.

Anne Ferment, animatrice Natura 2000 au Parc naturel régional du Verdon

Les chauves-souris du Parc.

On l'oublie parfois, mais les chauves-souris sont des mammifères. Comme tels, ce sont des animaux à quatre pattes, à sang chaud, couverts de poils, amniotes (c'est-à-dire que l'embryon se développe dans les voies génitales femelles nourri via le placenta, surface d'échange spéciale entre les vaisseaux sanguins de la mère et du fœtus) et qui allaitent leurs petits. Bien que totalement inoffensives, les chauve-souris ont longtemps été persécutées pour l'incompréhension qu'elles suscitaient.

C'est qu'elles ajoutent deux spécificités « surnaturelles » à la définition générale. Ce sont les seuls mammifères capables d'un vol « battu », et un sixième sens, l'écholocalisation, leur permet de vivre dans l'obscurité la plus totale.

Leur autre nom de chiroptères (de chiro, doigt, et pteron, aile) nous renseigne sur la structure de l'aile, formée d'une membrane cutanée (appelée patagium) tendue entre le bras prolongé par un doigt hyper-développé et les pattes arrière. Un autre patagium relie, plus ou moins complètement selon les espèces, les deux pattes arrière et la queue.

L'écholocalisation est un système radar très performant. La conformation particulière du larynx permet aux chauves-souris d'émettre des ultrasons. Chez les espèces les plus spécialisées comme les rhinolophes, ces ultrasons, émis par les narines, sont focalisés et orientés par des replis particuliers autour du nez (ce qui leur donne leur drôle de frimousse). Quand il rencontre un obstacle, le faisceau d'ultrasons est réfléchi, retourné à l'envoyeur. Il est alors capté par les oreilles (où un autre dispositif spécial l'amplifie), et transmis au cerveau qui l'analyse. Ce système permet non seulement de détecter les obstacles (un rhinolophe repère un fil de moins d'un centième de millimètre de diamètre), mais aussi les proies, leur nature (par leur taille et la fréquence de leurs battement d'ailes), leur vitesse et la direction de leur déplacement.

On compte 41 espèces de chauves-souris en Europe, dont 24 sont présentes sur le territoire du Parc, réparties dans les trois familles des Vespertilionidés, des Rhinolophidés et des Molossidés.

Les études et suivis menés depuis quarante ans montrent un effondrement des effectifs de quasiment toutes les espèces, ce qui explique la protection légale dont bénéficient en France, depuis 1981, toutes les chauves-souris de Métropole et de Corse. Elles figurent également sur la liste de l'Union Européenne des espèces nécessitant une protection stricte (Directive Habitat-Faune-Flore).

Les causes de ce déclin sont multiples, mais peuvent être regroupées en trois catégories:

Raréfaction des habitats favorables.

Les chauves-souris hibernent, s'abritent et se reproduisent dans les cavités (bâtiments, grottes, vieux troncs). L'évolution de l'isolation des maisons qui rend celles-ci de plus en plus "étanches", la sylviculture qui n'aime pas les vieux arbres, l'augmentation de la fréquentation touristique ou sportive des cavités concourent à une raréfaction des habitats favorables.

Diminution des ressources alimentaires.

L'utilisation croissante de pesticides en agriculture, mais aussi dans les jardins, la déprise agricole avec la fermeture des milieux ou encore la généralisation des éclairages publics réduisent la quantité et modifient la diversité naturelle et la répartition des insectes qui sont la seule nourriture des chauves-souris.

Augmentation des accidents et dérangements.

Le développement de la circulation routière et de la fréquentation touristique ou sportive de milieux jusqu'alors peu visités, l'installation d'infrastructures, la multiplication du nombre de chats domestiques en sont quelques exemples.

Aucune de ces raisons prise seule ne poserait un réel problème pour leur survie, mais leur addition induit une pression permanente qui finit par "user" la résistance des populations et a fait baisser leurs effectifs. Pratiquement toutes les espèces sont aujourd'hui menacées. L'investissement particulièrement fort du Parc pour deux d'entre-elles présentes sur son territoire, illustre bien les enjeux et les problématiques en cause.

Le Murin de Capaccini

(*Myotis capaccini*) - Vespertilionidés, dédié par Bonaparte lui-même à Francesco Capaccini, un émissaire du Vatican au XVIII^e siècle) est une chauve-souris d'une dizaine de centimètres d'envergure (mais d'une dizaine de grammes seulement) présente sur l'ensemble du pourtour méditerranéen.



Murin de Capaccini Philippe FAVRE (ONF)

L'accouplement a lieu en hiver, suivi, à partir de mai, par la réunion des femelles (accompagnées des jeunes immatures) pour la mise bas, en général dans une caverne

Si les essaims se dispersent à la belle saison, des colonies se reforment à l'automne pour l'hibernation. Les Murins de Capaccini sont très liés aux milieux aquatiques où ils chassent au-dessus des eaux calmes. En France, cette espèce fréquente le littoral méditerranéen Corse comprise, entre 0 et 600 m d'altitude. Cette aire limitée se trouve être une des plus soumises à l'augmentation de la démographie et au développement du tourisme, ce qui augmente la vulnérabilité de l'espèce.

Les rares territoires encore préservés n'en prennent que plus d'importance. C'est le cas des Basses Gorges du Verdon qui hébergent 35 % des effectifs reproducteurs de la région PACA, ce qui correspond à près de 30 % de la population reproductrice nationale.

Elles sont aussi le plus important gîte d'hibernation de France où peuvent se retrouver 37 % des effectifs français. C'est donc un patrimoine extrêmement précieux que doit préserver le Parc.

Le Petit Rhinolophe

(*Rhinolophus hipposideros*) - Rhinolophidés

est présent de l'Europe à l'Himalaya et au nord de l'Afrique. On le rencontre dans le Parc partout où les conditions sont favorables, avec une alternance d'espaces boisés et de terrains dégagés, comme c'est le cas sur le Plateau de Valensole qui héberge les plus importantes colonies du territoire du Parc.



Petit Rhinolophe Photo : Philippe FAVRE (ONF)

D'une envergure de 20 à 25 cm, c'est le plus petit des rhinolophes européens. L'accouplement a lieu en automne, la fécondation, différée, en avril. Si les mâles restent solitaires, les femelles se réunissent en petits groupes pour la mise bas, fin juin. Cabanons et greniers étaient des sites "traditionnels" de parturition. Mais les premiers soit tombent en ruine, soit sont, comme les seconds, réhabilités suivant les normes actuelles d'isolation qui empêchent l'accès envol caractéristique des rhinolophes et indispensable à leur installation. Comme ceux de la plupart des autres espèces, les effectifs français de Petits Rhinolophes sont en chute libre. En région PACA, le Plateau de Valensole est un des derniers sites encore en état de conservation satisfaisant.

LE PARC EN ACTIONS

Bien conscient de la valeur de ce patrimoine et de l'importance de son territoire, comme "refuge", dans la problématique du déclin des populations, le Parc s'investit dans les trois axes clés de toute politique de conservation : L'amélioration des connaissances et le suivi. / La préservation des sites, / La sensibilisation du grand public et des collectivités locales.

INVENTAIRES

Depuis 2005, trois programmes sont pilotés, suivis ou accompagnés par le Parc.

En 2005 le "programme villes et villages" a permis l'inventaire de cinq communes du Plateau de Valensole : Brunet, Puimoisson, Riez, Roumoules et Saint-Jurs. Commandés par le Parc, ces inventaires (complétés par des actions de sensibilisation) ont été réalisés par le Groupe Chiroptères de Provence (GCP), association experte. 250 sites ont été prospectés permettant de recenser 12 espèces dans les villages et le vieux bâti alentour (ponts, cabanons, vieilles granges, chapelles...).

Dans le cadre de Natura 2000, le Parc a également commandé au GCP un inventaire des sites fréquentés par la Barbastelle dans le périmètre des Grandes-Gorges du Verdon. A cette occasion, deux barbastelles ont été équipées de balises, ce qui doit permettre le suivi de leurs déplacements et le repérage de leurs gîtes de reproduction et d'hibernation.

Enfin, le Parc contribue à un **programme européen de suivi d'espèces méditerranéennes** jugées prioritaires. Portée par la Société Française de Protection des Mammifères, cette étude est menée par le GCP, le Parc faisant le lien avec les communes concernées. Cette étude a notamment permis de découvrir l'étendue du territoire de chasse des Murins de Capaccini du Bas Verdon, lesquels peuvent aller se nourrir sur le plan d'eau du seuil de Mirabeau sur la Durance, 20 km en aval du Verdon.

PRÉSERVATION DES SITES ET DES COLONIES

Trois types d'actions complémentaires ont été menés en 2005 et 2006.



La limitation du dérangement par la pose de grilles à l'entrée de sites souterrains hébergeant des colonies importantes en partenariat avec les communes concernées du Bas-Verdon : Saint-Julien-le-Montagnier, Quinson, Esparron-de-Verdon.

Aménagement d'une grille à l'entrée d'un tunnel pour préserver la tranquillité des chauves-souris D. CHAVY (PNRV) chauves-souris



L'aménagement et la réouverture de gîtes potentiels. Une convention signée avec la commune de Puimoisson a permis la réouverture et l'accès aux combles d'une chapelle du village. Des conventions avec des particuliers permettent également, via des conseils et de petits aménagements, de concilier réhabilitation et maintien ou accueil des chauves-souris.

La reconnaissance "officielle" des enjeux. A la demande de la Commune d'Esparron-de-Verdon, le Parc travaille sur la mise en place d'un arrêté préfectoral de biotope qui permettra de réglementer la fréquentation d'un site exceptionnel de la commune. Cette grotte accueille l'été près de 3000 chauves-souris, de quatre espèces, dont la deuxième plus grosse colonie de reproduction de Murins de Capaccini en France.

Système d'Information Territorial : <http://www.pnrpaca.org>

POUR EN SAVOIR+ Site internet du parc du Verdon : <http://www.parcduverdon.fr>

Groupe Chiroptères de Provence (GCP) : <http://www.gcprovence.org>

Blague :

Depuis toujours les parents se heurtent au problème des programmes. On les entend souvent parler de leur temps. Tout était mieux. L'enseignement était plus sérieux, les élèves étaient bons en orthographe et tous savaient résoudre les nombreux problèmes de mathématiques. Or l'enseignement a évolué depuis de nombreuses années. Vous en êtes-vous rendu compte ??? Afin de vous aider à comprendre l'évolution de l'enseignement, je vous propose des exemples très concrets sur l'art et la manière de présenter un problème de mathématiques.

Enseignement avant 1960 :

Un paysan vend un sac de patates (pommes de terres) pour 10 francs. Ses frais de production s'élèvent aux 4/5 du prix de vente. Quel est son bénéfice?

Enseignement traditionnel avant 1970 :

Un paysan vend un sac de patates (pommes de terres) pour 10 francs. Ses frais de production s'élèvent aux 4/5 du prix de vente, c'est-à-dire huit francs. Quel est son bénéfice ?

Enseignement moderne vers 1970 :

Un paysan échange un ensemble P de patates (pommes de terres) contre un ensemble M de pièces de monnaie. Le cardinal de l'ensemble M est égal à 100 et chaque élément PFM vaut quatre francs. Dessine 100 gros points représentant les éléments de l'ensemble M. L'ensemble F des frais de production comprends 20 gros points de moins que l'ensemble M. Représente l'ensemble F comme un sous-ensemble de l'ensemble M et donne la réponse à la question suivante: Quel est le cardinal B des bénéfices (à dessiner en rouge) ?

Enseignement rénové en 1980 :

Un agriculteur vend un sac de patates (pommes de terres) pour dix francs. Les frais de production s'élèvent à huit francs et le bénéfice à 2 francs.

Devoir: souligne les mots "patates" et discutes-en avec ton voisin.

Enseignement réformé en 1980 :

Un peïzan kapitalist privilégié sanrichi injustement de cinq francs sur un sac de patat. Analiz le tekst et recherche le fote de contenu, de gramère, d'ortografe et de ponctuation et ensuite di ce que tu pense de cet manière de s'enrichir.

Enseignement assisté par ordinateur en 1990 :

Un producteur de l'espace câblé consulte en conversationnel une data-bank qui display le cev-rate de la patate. Il loade son progiciel de computation fiable et détermine le cash-flow sur écran bitmap. Dessine avec ta souris le contour intégré 30 du sac de patates. Puis loggue toi au network par le 3615 code BP (Blue Potatoe) et suis les indications du menu.

Enseignement Adapté à l'an 2000 :

Qu'est-ce qu'un paysan ?



Dépôt légal en Préfecture
N°212
Du 9 juillet 2001

Directeur de la publication
Gilles MEGIS

Edité et imprimé par
La Mairie de Roumoules
Photos Mairie de Roumoules

Parution semestrielle

Cadastre.gouv.fr

Plus besoin de se déplacer pour
rechercher, consulter, commander
sa feuille de plan cadastral

L'accès du public aux informations cadastrales est réglementé.

Toute demande d'informations
cadastrales doit dorénavant se
faire par écrit auprès de
l'administration fiscale ou des
communes.

De plus pour préserver la vie
privée des personnes, le nombre
de demandes par un même
usager est limité à 5 par mois
sauf pour leurs propres biens.

Décret n°2012-59 du 18 janvier
2012

ATTENTION **SEULS LES GRAVATS SONT** **AUTORISES SUR LA DECHARGE** **DE LA COMMUNE**

Désormais, il est interdit d'y déposer
les déchets verts qui, conformément
à la loi, ne sont plus pris en compte
par les assurances. Ils doivent être
transportés à la déchèterie de
QUINSON ou RIEZ ;

*Bulletin préparé par Robert
Ambrosi, Annie Baratta, Alain
Cocnaud, Marie-Christine
Deauze, Gilles Mégis, Alain-
Patrick Roy, Concetta Zunino,
les associations et les
secrétaires Sylvie et Rosine.
Nous remercions toutes les
personnes qui ont contribué
à son élaboration.*



RAMASSAGE DES DECHETS VERTS

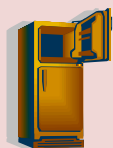
le 2 Août 2016

Les 6 et 20 Septembre 2016

Puis le 1^{er} Mardi de chaque mois

S'inscrire en Mairie.

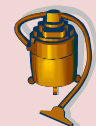
RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS



Passage le 4^e mardi du mois

Appeler la Ressourcerie de Haute Provence
au **0810 220 013** (puis taper 2)

(prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00



Les inscriptions sont réalisées par ordre d'appel. La ressourcerie propose
une date de passage en fonction de l'état de remplissage du planning et fait
préciser pour chaque inscription: le nom, l'adresse, le téléphone et la liste des
encombrants à collecter.

Les encombrants devront être déposés à la limite du domaine public car les
agents de collecte ne rentreront pas chez les particuliers.

Les encombrants sont définis par la liste suivante:

Déchets d'équipement électrique et électronique, meubles, literie, vaisselles,
outillage, matériel de jardin et de loisirs, objets volumineux, bidons, tubes,
tuyaux, pots, vases, pièces mécaniques...

Sont exclus:

Végétaux, déchets organiques, gravats, déblais, déchets issus de la
démolition, graisses, huiles, peintures, solvants, carburants, déchets
toxiques, corrosifs, radio actifs, pneumatiques, déchets industriels et
professionnels, déchets de soins ou contaminés, cadavre d'animaux.

Ces encombrants seront triés pour permettre la valorisation. Ce qui ne pourra
être valorisé sera évacué vers les déchetteries de la DLVA.

Pour plus d'information la Ressourcerie de Haute Provence met à votre
disposition son site internet www.rhp04.fr

Horaires d'ouverture décharges :

Les déchets acceptés en déchèteries :

Batteries, bois, déblais/gravats, plâtre et
plaque de plâtre, polystyrène, cartons,
encombrants, huile de vidange, métaux,
liquides de refroidissement, pneumatiques,
déchets verts, piles et accumulateurs,
radiographies, déchets diffus spécifiques,
petits et gros appareils d'électroménager.
Pour plus d'informations : www.dlva.fr ou
téléphoner au 04.92.70.13.90

QUINSON

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
8h à 12h et 13h30 à 17h

Samedi
8h à 12h

RIEZ

Du Mardi au Vendredi
8h30 à 11h 30 et 14h à 17h

Samedi
8h30 à 11h30



Avec mon aglo, JE TRIE



Déchets encombrants ou volumineux ?

« MA DECHETERIE MOBILE »

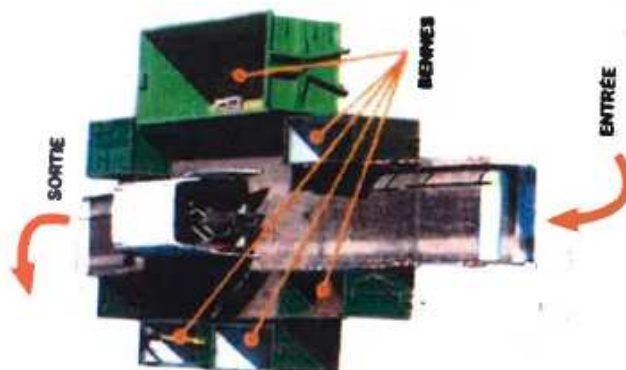
Un nouveau service de proximité

La déchèterie qui vient à vous !

POUR QUI ?
Seuls les particuliers auront librement accès à la déchèterie mobile.

Un gardien sera présent et vous guidera pour avoir le bon geste de tri.

DECHETS ACCEPTES



Voir sur des le planning des tournées de la déchèterie mobile

PLANNING

Horaires d'ouverture au public
de 10 heures à 15 heures du lundi au samedi

SEMAINE	
LUNDI	Riez
MARDI	
MERCREDI	Allemagne en Provence
JEUDI	St Laurent du Verdon
VENREDI	Esparron de Verdon
	Roumoules

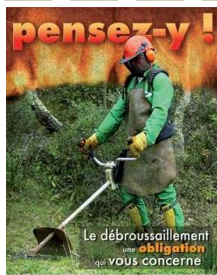
PLANNING DES SAMEDIS	AOUT	SEPTEMBRE
Riez	Samedi 9	Samedi 13
Allemagne en Provence	Samedi 16	Samedi 20
St Laurent du Verdon	Samedi 23	Samedi 27
Esparron de Verdon	Samedi 30	
Roumoules		Samedi 6
		Samedi 10

LIEUX D'INSTALLATION

Riez : Parking à la sortie du village en direction de Puimoisson
 Allemagne en Provence : Parking des services techniques, route de Montagnac
 St Laurent du Verdon : Zone à l'entrée du village en venant de Quinson
 Esparron de Verdon : Parking à l'entrée du village en venant de Gréoux
 Roumoules : Zone artisanale de l'Argentière

La DLVA teste ce service de déchèterie mobile. Elle se réserve le droit de modifier le planning, les emplacements d'installation et de mettre fin à cet essai.

Pour plus de renseignements : Accueil DLVA 04.92.70.13.90 ou www.dlva.fr



OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT

A l'approche de la saison estivale, je souhaite vous rappeler les obligations légales de débroussaillage, dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux. Le débroussaillage est régi par les arrêtés préfectoraux N°2007-1697 du 1/08/2007 et N°2011-202 du 31/01/2011. Les espaces forestiers et naturels du département sont sensibles au risque 'feu de forêt'. Il s'agit des bois, forêts, garrigues, landes, plantations ou reboisements constituant des massifs continus et homogènes.

Les arrêtés préfectoraux définissent ainsi le débroussaillage :

- * la coupe et l'élimination de la végétation ligneuse basse
- * la coupe et l'élimination des arbres et arbustes morts, dépérissant ou sans avenir
- * la coupe et l'élimination des arbres et arbustes en densité excessive de façon que le houppier de chacun d'eux soit distant de son voisin de 2.5 m au minimum.
- * la coupe et l'élimination de tous les végétaux dans le périmètre d'1 construction de telle sorte que celle-ci soit distante d'au moins 3 mètres des végétaux conservés.
- * l'élagage des arbres de 3 mètres et plus sur une hauteur d'au minimum 2 mètres
- * l'élimination de tous les rémanents.

Par dérogation aux dispositions énoncées précédemment les terrains agricoles, les vergers et les oliveraies cultivés et régulièrement entretenus ne nécessitent pas de traitement spécifique.

Le débroussaillage n'a pas pour objectif de faire disparaître l'état boisé mais au contraire de permettre un développement harmonieux de cet état, existant ou à venir, en assurant la sécurité des personnes et des biens par rapport au risque d'incendie.

En zone urbaine (U) : la totalité de la parcelle cadastrale doit être débroussaillée, qu'il y ait une construction ou non sur celle-ci

En zone naturelle (N) : si la parcelle est construite, un débroussaillage de 50 mètres autour de la construction est obligatoire ; si la parcelle n'est pas construite : il n'y a pas d'obligation légale à respecter.

SOYEZ VIGILANTS

Brûler des mauvaises herbes ou des branches coupées est toujours une opération pour laquelle il faut prendre un maximum de précautions. A partir du 1^{er} juin et durant tout l'été l'incinération de végétaux est formellement interdite.



PASSEPORT

* **Tous les voyageurs Français et Européens** désirant se rendre aux Etats Unis, par air ou par mer, **même s'ils sont titulaires d'un passeport électronique**, doivent se connecter, au plus tard 72 heures avant leur départ, sur le site internet « ESTA » à l'adresse suivante : <https://esta.cbp.dhs.gov/> et remplir en ligne le formulaire de demande d'autorisation de voyage ESTA. Cette autorisation de voyage est également requise pour les enfants inscrits sur le billet de leurs parents. **Cette formalité est obligatoire et conditionne l'embarquement.**

* **A SAVOIR :** Dans le cadre de la mise en œuvre **du passeport biométrique**, les demandes de passeports seront reçues dans les mairies suivantes : Digne; Manosque; Sisteron; Château Arnoux; Saint Auban; Forcalquier; Barcelonnette; Seyne; Saint-André-les Alpes; Riez; Castellane; Annot. (Le passeport devra être retiré dans la mairie où la demande a été déposée). **Prévoir une demi-heure pour faire le dossier.**

Riez : téléphoner au 04.92.77.99.00

☒ Toutefois la liste des documents à fournir est disponible au secrétariat de votre Mairie ☒

RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement militaire est obligatoire :

- Pour les **Français et Françaises âgés de 16 ans**,
 - Pour les personnes **devenues françaises entre 16 et 25 ans**,
 - Pour les **Français et Françaises de 19 ans** qui n'ont pas répudié ou décliné la nationalité française.
- Se présenter en Mairie (munis du livret de famille et d'un justificatif de domicile) en vue de leur recensement le mois de leur 16^{ème} anniversaire et jusqu'à la fin du mois suivant.

Numéros Utiles

POMPIERS : 18

SAMU : 15

GENDARMERIE : 04.92.77.85.16

CENTRE ANTI-POISONS MARSEILLE : 04.91.75.25.25

INFIRMIERE : 04.92.77.70.44

PHARMACIE RIEZ : 04.92.77.80.26

LA POSTE : 04.92.77.79.50

TAXI : 04.92.77.75.98 ou 06.81.32.80.79

Réglementation sur le brûlage des végétaux

Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts

- Les déchets verts issus de la tonte de la pelouse, de la taille des haies et arbustes, par exemple, sont assimilés à des déchets ménagers et le règlement sanitaire départemental stipule que le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit. Il est recommandé de composter si possible les déchets verts.
- Cas particuliers :
 - La gestion agricole : les déchets végétaux issus d'une activité agricole ne sont pas concernés par le règlement sanitaire départemental issu de la circulaire
 - La gestion forestière : au titre du code forestier, la gestion forestière intègre l'élimination par incinération ou brûlage dirigé d'une partie des végétaux faisant l'objet d'interventions forestières : telles que coupes forestières, traitement après tempête, végétaux infectés ou travaux de prévention des incendies
 - Obligations liés au débroussaillage

Dans les cas particuliers, l'incinération des végétaux susceptible d'être autorisé dans les conditions suivantes :

Réglementation de l'emploi du feu

- Période libre : 16 octobre au 14 mars
L'incinération est libre mais sous la responsabilité du propriétaire ou de son ayant droit.

Arrêté préfectoral n°2013-1472

Portant réglementation de l'emploi du feu dans les Alpes-de-Haute-Provence

EMPLOI DU FEU <u>ROUMOULES</u>	INCINERATION VEGETAUX	PERIODES			
		LIBRE	DANGEREUSE	TRES DANGEREUSE	DANGEREUSE
		16/10 au 14/03	15/03 au 14/06	15/06 au 14/09	15/09 au 15/10
Commune A RISQUES	Sur pieds	Interdire par vent fort (supérieur à 40 km/h)	Dérogation	Dérogation (accordée par préfet)	Dérogation
	Coupés	Interdire par vent fort (supérieur à 40 km/h)	Déclaration	Dérogation (accordée par préfet)	Déclaration
Feux de camp du 1 ^{er} juin au 15 octobre					Dérogation
Feux de la Saint Jean du 20 au 30 juin inclus exclusivement					Dérogation



L'emploi du feu est interdit toute l'année par vent fort (supérieur à 40 km/h)

La demande de **déclaration** doit se faire en mairie au minimum 1 jour avant la date prévue.

La demande de **dérogation** préfectorale doit se faire en mairie au minimum 15 jours avant la date prévue et sera accordée après avis du maire, du Directeur Départemental des services de secours et d'incendie et du Directeur Départemental des Territoires





LISTE ELECTORALE

Les inscriptions sont reçues en Mairie toute l'année jusqu'au 31 décembre.

Conditions à remplir : Etre de nationalité française, jouir de ses droits civils et politiques, avoir son domicile réel ou sa résidence dans la commune ou figurer pour la cinquième fois sans interruption au rôle d'une des contributions communales.

Pour les élections des représentants au Parlement Européen et pour les élections Municipales, les ressortissants d'un état de l'Union Européenne domiciliés à Roumoules, peuvent déposer une demande avant le 31 décembre. Les demandeurs sont réputés jouir des droits civiques tant en France que dans leur état d'origine.



Il est rappelé que tout animal capturé par le personnel de la Fourrière ne peut être restitué gratuitement à son propriétaire.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EXPLOITATION DE LA FOURRIERE DE VALLONGUES

Tout propriétaire qui récupère son animal auprès de la fourrière se **DOIT** d'acquitter les sommes suivantes :

- Frais capture et de gardiennage : 50 €
- Frais de tatouage de l'animal (si animal non tatoué) : 60 €

A compter de ce jour, AUCUNE DEROGATION ne sera accordée



Règles à respecter (quelle que soit la taille du chien):

- Je tiens mon chien en laisse partout dans la ville. Je n'ai pas le droit de le laisser divaguer dans les rues
- Je l'accompagne pour faire ses besoins et je le surveille pour veiller sur lui et éviter tout incident
- Je ramasse ses déjections. Laisser ses déjections sur la voie publique où dans les espaces verts comme les parcs publics est interdit
- Je soigne bien mon chien. Je veille à ce qu'il ne soit pas à l'origine de transmission de maladies ou de nuisances pour l'homme
- Je ne l'abandonne pas sur la voie publique ou dans les parcs. C'est interdit.
- Si mon chien appartient à une race classée dangereuse je dois attendre d'avoir 18 ans pour le promener et je m'assure qu'il est en règle au regard de la loi
- Si mon chien appartient à une race classée dangereuse, je le tiens en laisse mais aussi muselé.

Sterilisation et identification des chats errants

La mairie de Roumoules s'est rapprochée de la Fondation 30 millions d'amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres.

La gestion des chats errants est délicate et il est impératif de gérer leurs populations en maîtrisant leur prolifération. Un couple de chats non stérilisé peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20 000 individus en quatre ans. Une solution a maintes fois fait ses preuves : la stérilisation. D'une part la stérilisation stabilise automatiquement la population féline qui continue à jouer son rôle de filtre contre les rats, souris... D'autre part, elle enrayer le problème des odeurs d'urine et de miaulements des femelles en période de fécondité.

La campagne de stérilisation des chats errants est mise en place jusqu'à la fin de l'année. La capture se fera sur le lieu de localisation par la mise en place d'une cage.

Merci de contacter Monsieur Sébastien MOHEN au 06.12.03.53.28 ou la mairie.

Les chats seront ensuite remis en liberté sur le lieu de leur capture.





***Vous trouverez
dans le village
les containers
avec notre logo
devant l'école et
au café des
Alpes.***

Qui sommes-nous ?

Une association départementale reconnue d'intérêt général, parrainée par Jean Marie Bigard.

Nos buts : aider les personnes handicapées dans leur quotidien par la participation au financement de matériel spécifique, permettre aux sportifs handicapés de pratiquer leur activité, aménagement de la maison ou d'un véhicule.

L'aide n'est jamais versée au demandeur, mais directement au fournisseur ou au prestataire de service.

Un euro récolté = un euro reversé

Les bouchons ACCEPTES sont :

- ▶ **les bouchons alimentaires** : eau, lait soda, huile, vinaigre, vin, compote, crème fraîche...
- ▶ **les bouchons ménagers** : liquide vaisselle, produits d'entretien, lessive, assouplissants, aérosols...
- ▶ **les bouchons de cosmétiques** : déodorants, laque, parfum...
- ▶ **les bouchons de produits d'hygiène** : dentifrice, shampoing, produits douche...
- ▶ **les couvercles en plastique** : chocolat et café en poudre, nutella...
- ▶ **divers** : les boîtes de pellicule photos, les oeufs Kinder...
- ▶ **autres** : liège et faux liège

ATTENTION : les bouchons ne doivent pas dépasser 12 cm de diamètre.

Les bouchons REFUSÉS sont :

- ▶ **les bouchons de produits chimiques** hautement toxiques
- ▶ **les bouchons de sécurité** : détergents...
- ▶ **les bouchons de médicaments**

Opération tranquillité vacances : recourir aux services de gendarmerie



Les services de gendarmerie ou de police peuvent surveiller votre logement pendant votre absence en périodes de vacances scolaires. Il convient de signaler à la brigade de gendarmerie ou au commissariat la période d'absence pour que des patrouilles soient effectuées : le formulaire est téléchargeable à l'adresse :

<http://www.interieur.gouv.fr> = onglet Actualités - L-actu-du-Ministère - Operation-tranquillite-vacances

LE DEFENSEUR DES DROITS



Les principaux axes d'intervention et d'action du Défenseur des droits.

- préserver les droits des usagers dans leurs relations avec les services publics,

vous êtes en désaccord avec une décision ou un comportement d'un service de l'État, une collectivité territoriale ou de tout organisme de service public et que les démarches préalables pour résoudre ce litige ont échoué.

- défendre les droits de l'enfant,

Vous constatez que les droits d'un enfant ou d'un adolescent ne sont pas respectés ou qu'une situation met en cause l'intérêt d'un mineur

- lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité,

vous êtes victime d'une différence de traitement à l'embauche, au travail, pour l'accès à un logement, à un lieu public, à des services, pour des motifs interdits par la loi comme votre origine, votre handicap, votre sexe, ...

- veiller au respect de la déontologie par des personnes exerçant des activités de sécurité

vous estimez avoir été victime ou témoin d'un comportement abusif de la part des personnes exerçant des activités de sécurité.

Le recours au Défenseur des droits est gratuit. Lorsque vous le saisissez, n'oubliez pas de transmettre la copie de l'ensemble des documents relatifs à votre demande pour en faciliter le traitement. Le défenseur des droits vous écoute, vous conseille et vous informe sur les démarches à effectuer en toute confidentialité. Il vous oriente vers le bon interlocuteur si votre dossier ne concerne pas ses missions. **Il s'appuie sur un réseau de 420 délégués** bénévoles présents en métropole et outre-mer, que vous pouvez rencontrer gratuitement dans plus de 650 points d'accueils. Ils vous reçoivent, vous informent, vous orientent et traitent directement la quasi-totalité des réclamations qui leur sont soumises.

A savoir : la saisine du Défenseur des droits n'interrompt et ne suspend ni les délais de prescriptions des actions civiles, administratives ou pénales, ni ceux des recours administratifs ou contentieux. Le défenseur des droits ne peut remettre en cause une décision de justice.

Pour plus d'informations :

www.defenseurdesdroits.fr / Téléphone: 09 69 39 00 00 du lundi au vendredi de 8h à 20h



Recrutement de la Gendarmerie

Force humaine composée de près de 100000 hommes et femmes de conviction, la gendarmerie nationale assure des missions de police judiciaire, d'assistance aux personnes, de maintien de l'ordre et participe à la défense de la Nation. Pour remplir au mieux ses missions, en tout temps et en tout lieu, en métropole et outre mer comme à l'étranger, la gendarmerie a besoin d'étoffer ses effectifs.

**DEVENIR GENDARME, UNE VIE AU SERVICE DES AUTRES
FAIRE UN MÉTIER UTILE AUX AUTRES ET RECONNU, AU CŒUR DE
L'ÉVÉNEMENT,
AU CONTACT PERMANENT DE LA POPULATION ET DU CITOYEN**

En 2016, la gendarmerie recrute 14.000 personnels dans les carrières opérationnelles, techniques et administratives

Un recrutement de 17 à 36 ans avec ou sans diplôme

Pour toute information sur le recrutement dans le département des Alpes de Haute Provence

appelez le **06 13 23 87 79** ou sur www.lagendarmerierecrute.fr

Recrutement de la Marine

Vous avez entre 16 et moins de 30 ans
De niveau 3^{ème} à bac +5

**La Marine Nationale propose pour l'année 2016
plus de 3000 emplois dans 35 métiers différents**

Pour tout renseignement, s'adresser au :

Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA)
Bureau Marine
28 Rue des Catalans
13007 Marseille

Tel : 04.13.59.48.39 / Fax : 04.13.59.47.22

Mail : cirfa.marseille@marine.defense.gouv.fr

Site internet : <http://www.etremarin.fr>



	1	2	3	4	5	6	7	8
1	J	E	U	N	E	S	S	E
2	O	U	T		N	U	I	T
3	U	E		V			L	A
4	R		V	E	R	R	O	U
5		N	I	I	O	N	S	
6	C	I	E	L	S			E
7	A		I	L	I	E	N	S
8	R	O	L	E	S		U	P

*Solution du jeu
page 25*



Des kits composés de trois sacs de tri et d'un guide explicatif sont à votre disposition en mairie.

CHIKUNGUNYA DENGUE ZIKA

Voyagez en adoptant
les bons gestes

**PROTÉGEZ-VOUS
DES MOUSTIQUES**




Depuis le 1^{er} avril 2014, 18 départements sont placés en niveau 1 *albopictus* : Alpes-Maritimes, Alpes-de-Haute-Provence, Var, Haute-Corse, Corse-du-Sud, Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Gard, Hérault, Aude, Pyrénées Orientales, Haute-Garonne, Lot-et-Garonne, Gironde, Drôme, Ardèche, Isère et Rhône.

À RETENIR

Des moyens pour se protéger



Vêtements amples
et couvrants



Répulsifs
anti-moustiques



Moustiquaire



Diffuseurs
électriques



Serpentins
à l'extérieur



Climatisation

× AVANT D'ACHETER OU D'UTILISER DES PRODUITS ANTI-MOUSTIQUES ×

Je demande conseil à un pharmacien surtout en ce qui concerne les enfants et les femmes enceintes. Je lis bien la notice avant toute application.

Je demande l'avis du médecin traitant pour l'enfant de moins de 30 mois et en cas d'antécédents de convulsions.

J'évite de les appliquer sur le visage et les mains des jeunes enfants.

× AVANT DE PARTIR EN VOYAGE ×

Je demande conseil à mon médecin traitant
ou dans un centre de vaccination.

× POUR EN SAVOIR PLUS ×

www.diplomatie.gouv.fr/fr
www.social-sante.gouv.fr

Dans certaines régions du monde notamment tropicales - Afrique, Asie, Antilles, Océan Indien, Amérique du Sud, Océan Pacifique, les moustiques peuvent me piquer le jour comme la nuit et me transmettre des maladies comme le CHIKUNGUNYA, la DENGUE ou le ZIKA.

JE PARS

dans une région où des cas de
ces maladies ont été signalés,
je me protège des piqûres de moustiques.



Je porte des vêtements
couvrants et amples et
je les imprègne
d'insecticide pour tissus.



J'applique, sur la
peau découverte,
des produits
anti-moustiques.



Je dors sous une
moustiquaire
imprégnée d'insecticide
pour tissus.



J'utilise aussi des insecticides
à l'intérieur (diffuseurs
électriques) des habitations et à
l'extérieur (serpentins).



Je branche la
climatisation si cela est
possible, les moustiques
n'aiment pas les endroits frais.

Pourquoi mettre des produits insecticides sur
mes vêtements ou sur les moustiquaires ?

Ces produits évitent les piqûres au travers des vêtements.
Une seule imprégnation suffit pour deux mois et persiste après
plusieurs lavages. Les produits insecticides courants, à base de perméthrine, sont
utilisables chez les femmes enceintes.



JE REVIENS

d'une région où des cas
de ces maladies ont été
signalés, je reste attentif.

Je consulte un
médecin en cas de
symptômes

En cas de douleurs articulaires,
douleurs musculaires, maux de
tête, d'éruption cutanée avec
ou sans fièvre, conjonctivite, je
consulte un médecin : j'ai
peut-être contracté le
chikungunya, la dengue ou le
zika.

3 Je reste
vigilant

Le moustique de type *Aedes*
peut transmettre le chikungunya,
la dengue ou le zika. Il est
actuellement présent dans
plusieurs départements,
notamment du sud de la
France.

3 J'évite de me faire
piquer par un moustique

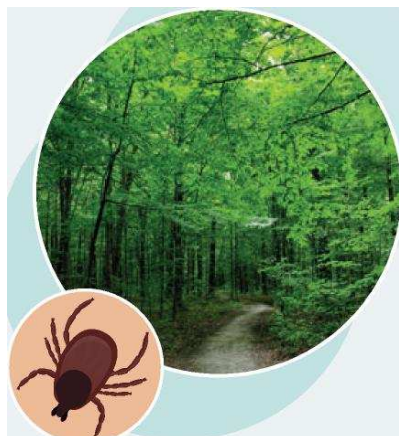
Si je suis contaminé, j'évite
alors de me faire piquer. En
effet, si un moustique de
type *Aedes* sain me pique, je
peux à mon tour l'infecter et
il pourrait contaminer une autre
personne de mon entourage en
la piquant.

SI VOUS ÊTES ENCEINTE

- Envisagez de reporter votre voyage
- Si le report n'est pas possible :
 - × Consultez un médecin avant le départ
 - × Respectez les mesures de protection
 - × Consultez en cas de symptômes
 - × Vous du bon suivi de votre grossesse

Une transmission du virus ZIKA par voie sexuelle
étant possible, il est recommandé d'avoir des
rapports sexuels protégés pendant toute la durée
de la grossesse. Utilisez des préservatifs.





MALADIE DE LYME

• LA MALADIE DE LYME : QU'EST-CE QUE C'EST ?

La maladie de Lyme, ou **Borréliose de Lyme**, est une infection due à **une bactérie (microbe) transportée par une tique**. La tique peut transmettre la bactérie à l'homme au moment d'une piqûre.

La maladie de Lyme n'est pas contagieuse. Elle ne se transmet pas par contact avec un animal porteur de tiques (oiseaux, chiens, chats) ni d'une personne à une autre.

Toutes les tiques ne sont pas infectées par la bactérie responsable de la maladie de Lyme.

• QUELS SONT LES SIGNES ?

Dans les 3 à 30 jours après la piqûre, la maladie de Lyme peut apparaître d'abord sous la forme d'une **plaque rouge et ronde** qui s'étend en cercle (érythème migrant) à partir de la zone de piqûre puis disparaît en quelques semaines à quelques mois.

Si la personne ne reçoit pas de traitement antibiotique, des signes neurologiques (paralysie du visage, atteintes des nerfs et du cerveau) ou des atteintes des articulations (coudes, genoux, etc.) ou plus rarement d'autres organes (cœur, etc.) peuvent apparaître quelques semaines ou quelques mois après la piqûre. Au bout de plusieurs mois ou années, en l'absence de traitement, des atteintes graves des nerfs, des articulations, du cœur et de la peau peuvent s'installer.

• COMMENT SE PROTÉGER AVANT LES ACTIVITÉS DANS LA NATURE ?

La meilleure façon de se protéger lors de promenades à la campagne ou en forêt, dans la nature, **c'est d'éviter de se faire piquer par des tiques**.

Il est donc conseillé de **porter des vêtements longs** qui couvrent les bras et les jambes, un chapeau et de rentrer le bas du pantalon dans les chaussettes.

On peut aussi **mettre des répulsifs** contre les insectes sur la peau ou sur les vêtements en respectant le mode d'emploi et les précautions



• COMMENT SE PROTÉGER EN REVENANT D'ACTIVITÉS DANS LA NATURE ?

Pour éviter la maladie de Lyme, il faut absolument **retirer la ou les tiques le plus rapidement possible** : plus une tique reste accrochée longtemps, plus elle risque de transmettre la bactérie. Les tiques peuvent rester accrochées sur la peau ou le cuir chevelu sans qu'on s'en aperçoive car leurs piqûres ne font pas mal.

Il faut donc vérifier soigneusement l'ensemble du corps, en particulier les aisselles, les plis du coude, derrière les genoux, le cuir chevelu, derrière les oreilles, et les régions génitales pour trouver une ou des tiques. N'hésitez pas à demander de l'aide à un proche pour examiner certaines parties du corps moins accessibles (dos, cheveux

• QUE DOIS-JE FAIRE EN CAS DE PIQÛRE ?

COMMENT RETIRER UNE TIQUE ?

- Ne mettre aucun produit sur la tique.
- Ne pas tenter de la retirer avec les ongles



ET



Utiliser **une pince fine** : saisir la tique à la base sans l'écraser et tirer vers le haut sans tourner.

Après avoir enlevé la tique, **désinfecter** la peau avec un antiseptique

Ou



ET



Utiliser **un tire-tique** : saisir fermement la tique à sa base sans l'écraser. Tourner et tirer doucement jusqu'à ce que la tique se décroche

Après avoir enlevé la tique, **désinfecter** la peau avec un antiseptique

Y A-T-IL UN TRAITEMENT APRÈS UNE PIQÛRE DE TIQUE ?

En cas de piqûre, je surveille la zone piquée, et si une plaque rouge et ronde qui s'étend en cercle apparaît dans le mois suivant la piqûre, je dois consulter rapidement un médecin. Un traitement antibiotique pourra alors être prescrit.



• OÙ TROUVE-T-ON LES TIQUES?

Les tiques sont répandues partout en France en dessous de 1 500 m d'altitude. Elles vivent dans des zones boisées et humides, les herbes hautes des prairies et les parcs forestiers ou urbains.



• QUI SONT LES PERSONNES LES PLUS EXPOSÉES?

Les professionnels qui travaillent dans la nature : bûcherons, sylviculteurs, gardes forestiers, gardes-chasse, gardes-pêche, jardiniers, etc.

Les amateurs d'activités « nature »: promeneurs et randonneurs en forêt, campeurs, chasseurs, ramasseurs de champignons, etc.

• À QUELLE PÉRIODE DE L'ANNÉE LE RISQUE EST-IL MAXIMUM ?



Les tiques sont plus actives entre avril et novembre.

Les maladies vectorielles sont des maladies infectieuses transmises par des vecteurs. Les moustiques sont les vecteurs les plus connus, mais il en existe d'autres, comme les tiques, les mouches, les puces, etc.

POUR SE PROTÉGER DE LA MALADIE DE LYME:

- Avant une activité en nature :
- Je couvre** mes bras et mes jambes avec des vêtements longs.
- Après une activité en nature :
- J'inspecte** soigneusement mon corps.
- Après avoir été piqué par une tique :

Je surveille la zone piquée pendant un mois. Si une plaque rouge et ronde s'étend en cercle à partir de la zone de piqûre, je dois consulter un médecin rapidement

La maladie de Lyme n'est pas contagieuse

En cas de doute, parlez-en à votre médecin ou demandez conseil à votre pharmacien.

Les guides suivants sont disponibles en mairie ou sur le site internet www.inpes.sante.fr



0 800 23 13 13

DROGUES INFO SERVICE.FR

de 8h à 2h du matin, 7j/7.

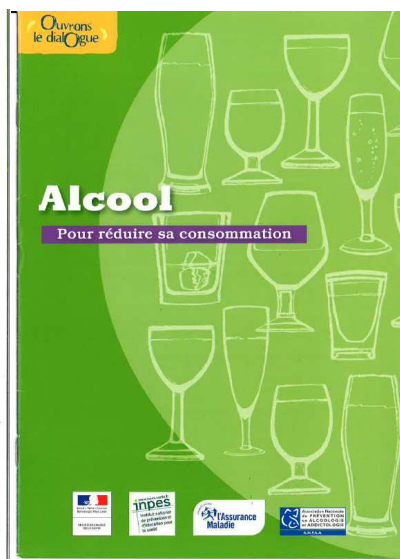
Appel gratuit depuis un poste fixe (au 0170231313 depuis un portable).

**CANNABIS:
LES RISQUES
EXPLIQUÉS
AUX PARENTS**

**GUIDE D'AIDE
À L'ARRÊT
DU CANNABIS**



Rabla, came, tar, dré, poudre, smack, junk, horse, schnouff, blanche, rose, grise, brune, brown sugar...



0 980 980 930*
ALCOOL INFO SERVICE.FR

(*de 8h à 2h, 7 jours sur 7, appel non surtaxé)



PLAN CANICULE 2016



Le dispositif national, destiné à prévenir et lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule, dénommé « Plan Canicule » a été reconduit pour 2016. La réglementation préconise le recueil, par les maires, des éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées qui en font la demande. Ce registre nominatif a pour but de favoriser l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès des personnes isolées à domicile, en cas d'un épisode caniculaire.

Ces personnes sont invitées à se faire connaître en mairie

Quelques gestes à retenir :

- Mouiller sa peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes
- Boire 1.5l d'eau par jour (éviter les boissons alcoolisées)
- Appeler son entourage
- Maintenir sa maison à l'abri de la chaleur
- Pas d'efforts physiques intenses



Personne âgée

COMPRENDRE :

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

- Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37°C.
- La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie).



AGIR :

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et...

- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).
- Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
- Je donne de mes nouvelles à mon entourage.
- Si je prends des médicaments, je n'hésite pas à demander conseil à mon médecin traitant ou à mon pharmacien.



Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de votre mairie. Vous bénéficierez d'une aide en cas de canicule.

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le 15.

Consultez régulièrement Météo France : www.meteo.fr

Envie d'en savoir plus pour vous ou votre entourage ? 0800 06 66 66 (appel gratuit) ou www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes

Enfant et adulte

COMPRENDRE :

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

- Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température...
- Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.



AGIR :

Je bois beaucoup d'eau et...

- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- Je ne reste pas en plein soleil.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je ne consomme pas d'alcool.
- Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.
- Je prends des nouvelles de mon entourage.
- Si je prends des médicaments, je n'hésite pas à demander conseil à mon médecin traitant ou à mon pharmacien.



Ma santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :

- il fait très chaud ;
- la nuit, la température ne descend pas, ou très peu ;
- cela dure depuis plusieurs jours.

INFOS PRATIQUES

Les risques liés à une inondation

Entre crues et décrues des cours d'eau, fortes précipitations et autres intempéries, de nombreux français sont régulièrement victimes d'inondations. Le risque inondation concerne chaque année 13 300 communes tant urbaines que rurales en France. Près d'un français sur quatre est exposé à ce risque. Lorsque l'eau monte, plusieurs dangers pour la santé apparaissent et adopter les bons comportements permet de mieux y faire face.

En cas d'inondation

Limiter les accidents chez soi
(électrocution, pollution, explosion)

Adopter les bons comportements

- Si l'eau monte, je coupe sans attendre le gaz, le chauffage et l'électricité.
- Je n'utilise surtout pas d'équipements électriques : ascenseurs, portes automatiques...
- Je ferme les poubelles et je les mets dans un placard pour éviter qu'elles ne flottent.
- Je mets les produits toxiques en hauteur.
- Les animaux et notamment les rongeurs (rats, souris, etc.) fuient l'eau. Je ne les touche pas.

Éviter noyade et contusions

Ne pas sortir et suivre les consignes des secours

- Je ne sors pas. Je suis plus en sécurité à l'abri. Je m'installe en hauteur et n'évacue les lieux qu'en cas de grand danger...
- ...les secours sauront plus facilement où me trouver. J'attends qu'ils viennent me chercher.
- Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école ou à la crèche. Ils seront les premiers pris en charge par les secours.
- Je ne prends pas ma voiture. Ce n'est pas un abri.
- Je ne retourne jamais chercher quelque chose dans un lieu inondé.

Faire face à l'isolement

Garder avec soi le matériel nécessaire

- Réserve d'eau et d'aliments, de lait pour les nourrissons.
- Vêtements chauds et couvertures.
- Radio avec des piles chargées, lampe de poche et téléphone portable.
- Médicaments, ordonnances et carnets de santé.
- Papiers importants, photos, doudous des enfants.

Je m'informe et je respecte les consignes des secours en écoutant régulièrement Radio France.

Je n'appelle les secours qu'en cas de réel danger, afin de laisser les lignes libres pour les personnes en grand danger. Pompiers : 18 – Samu : 15

S'il y a des personnes âgées ou handicapées dans mon entourage, je préviens la mairie qui saura faire le nécessaire.

www.prim.net • www.interieur.gouv.fr • www.sante.gouv.fr

Après l'inondation

Accidents

- Je fais appel à des professionnels avant de rebrancher mon installation électrique et mon chauffage.
- Je ne branche pas les appareils électriques s'ils sont mouillés et je n'utilise pas un chauffage d'appoint en continu.

Maison insalubre

- J'enlève des murs, des sols et des objets le maximum d'eau et de boue. Je n'oublie pas de mettre des gants et des bottes.
- Puis je nettoie avec une brosse les objets, les aérations, les murs et les sols à l'eau et au détergent.
- Enfin je désinfecte à l'eau de javel (un verre d'eau de javel pour un seau de 10 litres). Je laisse agir 30 minutes avant de rincer.
- J'aère souvent et je chauffe très doucement pendant plusieurs jours pour faire sécher ma maison.
- Si certains murs ou sols restent imbibés d'eau (laine de verre, laine de roche, plâtrage, parquet flottant), j'appelle rapidement mon assurance et les professionnels qui pourront m'aider.

Intoxication

- Je jette les aliments qui sont restés dans l'eau ou dans un réfrigérateur/congélateur hors-service.
- Avant de boire l'eau, je m'assure auprès de ma mairie qu'elle est potable.
- Si j'ai un puits, l'eau n'est pas potable. Je me renseigne auprès de ma mairie avant de le remettre en service.
- J'attends la mise hors d'eau de la fosse septique avant de la faire fonctionner.
- Je mets les animaux morts dans des sacs en plastique et je les éloigne de mon domicile. Je préviens ma mairie.

Choc psychologique

Mon médecin peut m'aider, je n'hésite pas à l'appeler pour moi ou pour mes proches.

Je m'informe auprès de ma mairie pour connaître la marche à suivre de retour à la maison et pour faire une déclaration de catastrophe naturelle. Je contacte mon assureur sans tarder.

Je fais attention aux personnes en difficulté près de chez moi.

www.prim.net • www.interieur.gouv.fr • www.sante.gouv.fr

Les risques liés à la baignade et à l'exposition solaire



Baignade à la plage, au lac ou à la piscine, balade en forêt, déjeuner en terrasse... l'été est le moment de l'année où chacun profite des activités et des loisirs en extérieur. C'est aussi la période où les risques de noyades et ceux liés au soleil sont les plus élevés. Chaque année, les noyades font de nombreuses victimes. En France, entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2012, 1235 noyades accidentelles ont été recensées : 496 d'entre elles ont été mortelles dont 27 parmi les moins de 5 ans et 145 chez les plus de 65 ans. L'application de recommandations simples comme l'apprentissage de la nage, la surveillance des enfants par un adulte, la prise en compte de son niveau physique avant la baignade ou le respect des zones de baignades autorisées permettrait d'éviter ces accidents.

Par ailleurs **l'exposition aux rayonnements solaires ultraviolets (UV)** et artificiels reste la première cause des cancers cutanés, dont le mélanome. 80 000 nouveaux cancers de la peau sont diagnostiqués chaque année. Éviter l'exposition entre 12h et 16h, porter un chapeau et des lunettes de soleil, appliquer la crème solaire toutes les 2 heures et protéger encore plus les enfants

Dépliant disponible en mairie

Pratiquez vos loisirs nautiques en toute sécurité

Lorsque vous pratiquez une activité nautique :

- Si nécessaire, faites reconnaître par un maître-nageur sauveteur la **capacité de vos enfants à savoir nager**.
- Pratiquez toujours **votre activité dans les zones autorisées**.
- Ne consommez **pas d'alcool avant et pendant**.
- Tenez compte de **votre forme physique**.
- Informez-vous sur **les conditions météo** avant de partir.
- Ne partez **jamais seul** et **informez vos proches de votre destination** et de votre heure de retour prévue.
- Respectez **les consignes de sécurité** et les autres usagers.
- **Équipez-vous des articles de sécurité** recommandés (bouées, gilets de sauvetage, casques,...).

Pour en savoir plus :

www.developpement-durable.gouv.fr/-Gestes-et-conseils

VRAI OU FAUX ?

Les séances d'UV en cabine de bronzage préparent la peau au soleil.

FAUX ! Le bronzage artificiel n'a pas d'effet protecteur et ne prépare pas la peau au bronzage. Au contraire, les UV artificiels reçus en cabine de bronzage ne font que s'ajouter à ceux reçus du soleil et augmentent le risque de cancer. La fréquentation des cabines de bronzage est donc fortement déconseillée.

La crème solaire suffit à protéger la peau du soleil.

FAUX ! Même les produits solaires les plus efficaces ne filtrent pas la totalité des UV : "l'écran total" n'existe pas. Par exemple, appliquée dans les doses recommandées, une même crème solaire indice 50+ laissera encore passer 2% des UV. Son utilisation ne permet donc pas de s'exposer plus longtemps.

Même bronzé, il faut continuer de se protéger.

VRAI ! Le bronzage est une «barrière» naturelle fabriquée par la peau pour se protéger du soleil. Elle représente un indice de protection entre 3 et 5, mais est superficielle et ne filtre qu'une partie des UV. Une peau bronzée est moins sensible aux coups de soleil, mais n'est pas protégée contre le risque de cancer.

Le risque n'est pas lié à la sensation de chaleur mais à l'intensité des rayons UV.

VRAI ! Méfiez-vous des fausses impressions de sécurité lorsqu'il fait plus frais, sous un ciel nuageux ou avec du vent car les UV passent !

Le danger vient uniquement des coups de soleil.

FAUX ! Il vient également des « doses » d'UV reçues tout au long de la vie. A chaque nouvelle exposition sans protection, les UV reçus s'accumulent et augmentent les risques pour la peau et les yeux.

La réverbération du sol augmente l'exposition avec une intensité variable.

VRAI ! L'herbe, la terre et l'eau réverbèrent moins de 10 % du rayonnement UV alors que cette proportion peut atteindre 80 % pour la neige fraîche, environ 15 % pour le sable sec d'une plage et 25 % pour l'écume de mer.

RISQUES SOLAIRES CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR QUE LE SOLEIL RESTE UN PLAISIR



POUR VOUS PROTÉGER, TOUS CES GESTES SONT ESSENTIELS

Cet ensemble de précautions constitue une protection efficace contre les risques solaires.



RECHERCHER L'OMBRE et ÉVITEZ LE SOLEIL entre 12h et 16h

C'est à ces heures que les rayons ultraviolets (UV) émis par le soleil sont les plus intenses en France métropolitaine. Pour toutes vos activités de plein air, recherchez les endroits ombragés. Et n'oubliez pas qu'à la plage, le parasol est utile mais il ne vous protège pas totalement à cause de la réverbération des rayons du soleil sur le sable.



PROTÉGEZ-VOUS en portant T-shirt, lunettes et chapeau

- Les vêtements (secs), même légers, filtrent les rayons UV et constituent la meilleure protection contre le soleil.
- Les lunettes de soleil sont indispensables. Privilégiez une forme enveloppante et assurez-vous qu'elles portent la norme CE (de préférence CE3 ou CE4) pour une réelle protection.
- Un chapeau protège les yeux et le visage. Prférez un chapeau à larges bords qui couvre également le cou.



APPLIQUEZ régulièrement de la crème solaire

- La crème solaire doit être appliquée en couche suffisante sur toutes les parties du corps non couvertes par des vêtements. Privilégiez les indices de protection élevés (indice 30 minimum, voire 50 pour des conditions extrêmes), actifs à la fois vis-à-vis des UVB et des UVA.
- Renouvelez l'application toutes les 2 heures et, bien sûr, après chaque baignade.
- Attention ! Ce n'est pas parce que l'on applique de la crème solaire que l'on peut s'exposer plus longtemps. Le seul écran total est le vêtement.



PROTÉGEZ encore plus VOS ENFANTS

- Les bébés ne doivent jamais être exposés au soleil.
- Enfants et adolescents doivent particulièrement se protéger. En effet, jusqu'à la puberté, la peau et les yeux sont fragiles et plus sensibles aux rayons UV. Les coups de soleil et les expositions répétées jusqu'à la puberté sont une cause majeure du développement de cancers de la peau (mélanomes) à l'âge adulte. Le cristallin, qui est transparent pendant l'enfance et l'adolescence, ne peut pas jouer son rôle de barrière naturelle contre les UV.

Ne vous exposez pas aux ultraviolets artificiels en cabine de bronzage.

Les ultraviolets peuvent provoquer des dommages irréversibles, et dans les cas les plus graves, mortels.

L'exposition au soleil présente des risques :

- Sur la peau, il provoque des coups de soleil, un vieillissement prématuré, des allergies et, dans les cas les plus graves, des cancers (mélanomes et carcinomes).
- Pour les yeux, des lésions graves peuvent apparaître à court terme comme une ophtalmie (un «coup de soleil» de l'œil), ou à plus long terme, comme la cataracte ou les dégénérescences de la rétine.

Tout le monde est concerné mais nous ne sommes pas égaux face au soleil. Vous êtes particulièrement fragile si :

- Vous avez la peau claire, les cheveux roux ou blonds, les yeux clairs et vous bronzez difficilement ;
- Vous avez de nombreux grains de beauté (plus de 50) ;
- Vous avez des grains de beauté congénitaux (présents dès la naissance) ou atypiques (larges, irréguliers) ;
- Vous avez des antécédents familiaux de mélanome ;
- Vous suivez un traitement médical ou prenez des médicaments qui peuvent vous rendre "photosensible", c'est-à-dire plus sensible au soleil.

Soyez donc très prudent au soleil. Faites examiner régulièrement votre peau par votre médecin traitant ou un dermatologue.



Profitez du soleil en toute sécurité

Nous profitons tous du soleil et en connaissons ses bienfaits : il dope le moral et favorise la fabrication de vitamine D. Cependant on oublie parfois qu'il peut présenter des risques. En France métropolitaine, c'est entre le mois de mai et d'août que le rayonnement solaire est le plus intense. Alors pour toutes vos activités de plein air, que vous soyez dans votre jardin, à la terrasse d'un café, à la plage, à la montagne ou à la campagne, lorsque vous faites du sport ou tout simplement lorsque vous vous promenez... protégez-vous, pour que le soleil reste un plaisir.

Formations

Agréé organisme de formation, le CIDFF04 a également une mission de **sensibilisation**, et met en œuvre toute intervention et formation sur la thématique de l'égalité femmes/hommes, en adaptant le contenu aux différents publics (professionnels, scolaires, stagiaires, etc.)

Qui sommes nous ?

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles des Alpes de Haute-Provence est une association ayant pour objectif, dans le cadre d'une **mission d'intérêt général** confiée par l'Etat, de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'équipe pluridisciplinaire oriente et accompagne le public dans les domaines de l'accès au droit, des violences conjugales, et de l'égalité professionnelle.

Ces informations sont dispensées **gratuitement** avec un devoir de **confidentialité**.

Le CNIDFF fédère les 114 CIDFF de France.
Le CIDFF est membre de l'UR - CIDFF PACA



Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles
Alpes de Haute-Provence

SIRET 388 650 00028
Référé organisme
de formation
sous le n° 93 04 00722 04

Des antennes

- **DIGNE-LES-BAINS**
Siège social :
18 rue Aubin
04000 DIGNE-LES-BAINS
- **MANOSQUE**
16, Bd Casimir Pelloutier
04100 MANOSQUE
☎ 04 92 74 59 17

Du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h
et de 14 h à 17 h

Des permanences

- **FORCALQUIER**
- **CHATEAU-ARNOUX**
- **SAINT-AUBAN**
- **SISTERON**

PERMANENCES JURIDIQUES
MENSUELLES
sur rendez-vous

- **FORCALQUIER** : Point Public
2ème jeudi, l'après-midi
- **CHATEAU-ARNOUX** :
Immeuble Bourse du travail
2ème vendredi, l'après-midi
- **SAINT-AUBAN** : Rond Point
4ème vendredi, l'après-midi
- **SISTERON** : 14, AV. des Arcades
4ème vendredi, le matin

Un numéro unique

☎ **04 92 36 08 48**
cidff04@orange.fr

Nos partenaires :



Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles

Alpes de Haute-Provence

Informations juridiques

Lutte contre les violences

Egalité professionnelle

☎ **04 92 36 08 48**

Informations juridiques



■ Droit de la famille

Autorité parentale, filiation, droits de visite et d'hébergement des enfants, pensions alimentaires, séparation du couple...

■ Droit pénal

Violences conjugales, abandon de famille, non présentation d'enfants...

■ Droit des biens

Propriété, droit locatif, successions, dettes et surendettement...

■ Droit social

Contrat de travail, démission, licenciement, congé parental, maladie, aide sociale, prestations familiales, handicap...

■ Droit des étrangers

Nationalité, titre de séjour...

**Information sur les professionnels
du droit, l'aide juridictionnelle,
l'organisation judiciaire...**

Lutte contre les violences



**VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN
de violences conjugales : physiques,
psychologiques ou sexuelles.
Ne gardez plus le silence !**

■ Accompagnement des victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales

Ecoute, repérage, information et accompagnement des victimes de violences conjugales.

Aide et soutien dans les démarches engagées (sociales, médicales, juridiques, judiciaires...).

■ Accompagnement des victimes de violence sexistes

Viols, agressions sexuelles, mutilations sexuelles, mariages forcés...

■ Sensibilisation des professionnels à l'accueil des victimes de violences conjugales

■ Action de prévention auprès de publics jeunes

Egalité professionnelle



■ Accompagnement de femmes vers un projet professionnel

Orientation, aide à la recherche d'emploi, information sur les concours, la création d'activité

Conciliation des vies professionnelle, personnelle et familiale, élargissement des choix professionnels,

Un soutien particulier est apporté aux femmes bénéficiaires des minima sociaux et en situation de monoparentalité.

■ Egalité professionnelle femmes/hommes

Accompagnement des structures (entreprises, administrations, associations...) dans leurs démarches «Égalité» : cadre juridique, diagnostic outils, plan d'aide...

«Notre association bénéficie d'un agrément national accordé au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public»

Arrêté du 26-9-2012 (NOR : MENE1200380A)



F.I.E.R

(Fonds d'Investissement pour les Entreprises de la Région) :

Renforcer le dynamisme et la compétitivité de nos entreprises

Seules les entreprises créent de la Richesse. Attentive à leur développement, la Région crée le FIER (Fonds d'investissement pour les Entreprises de la Région) pour répondre à leurs différents besoins de financement

LE PILOTAGE STRATÉGIQUE DU FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LES ENTREPRISES DE LA RÉGION

CRÉATION	• Prêt à 0% pour les créateurs d'entreprise • Financement de la création des petites entreprises
DÉVELOPPEMENT	• Aide à la modernisation des entreprises • Aide à la commercialisation • Financement du développement commercial des petites entreprises • Appui des projets dormants d'entreprises • Cedre : contrat pour l'emploi et le développement responsable des entreprises
TRANSMISSION	• Garantie des prêts de transmission BPI France
DIFFICULTÉS CONJONCTURELLES	• Prime régionale au maintien de l'emploi
INNOVATION	• Financement de la recherche collaborative • Soutien au projet d'innovation sociale des PME • Financement de l'industrialisation • Financement du prototypage • Financement de la 1^{ère} mise sur le marché • Financement de l'implantation, immobilier
ATTRACTIVITÉ	• Financement de l'implantation, immobilier



Qu'est-ce que la radicalisation ?

La radicalisation est un changement de comportement qui peut conduire certaines personnes à l'extrémisme et au terrorisme. Il concerne le plus souvent des adolescents et des jeunes adultes en situation d'isolement et/ou de rupture. Il touche également des jeunes parfaitement insérés, mais vulnérables.

Le but des actions de prévention est d'éviter l'endoctrinement et le basculement dans une phase de recrutement et/ou de passage à des actes violents.

Le processus de radicalisation n'est pas toujours visible mais il se traduit souvent par une rupture rapide et un changement dans les habitudes de la personne.

Prévention et signes d'alerte

Les comportements suivants peuvent être les signes qu'un processus de radicalisation est en marche. Plus ils sont nombreux, plus ils doivent alerter la famille et l'entourage.

- rupture avec la famille, les anciens amis, éloignement de ses proches;
- rupture avec l'école, déscolarisation soudaine;
- nouveaux comportements dans les domaines suivants : alimentaire ; vestimentaire, linguistique, financier
- changements de comportements identitaires : propos asociaux; rejet de l'autorité; rejet de la vie en collectivité;
- repli sur soi ;
- fréquentation de sites Internet et des réseaux sociaux à caractère radical ou extrémiste
- allusion à la fin des temps.

Que faire face à ces situations ?

Prenez contact dès que possible avec les autorités compétentes :

- par téléphone au 0 800 005 696, du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h. Le centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation a mis en place ce numéro gratuit depuis un poste fixe partout en France;
- par internet sur www.stop-djihadisme.gouv.fr pour accéder à un formulaire en ligne.

- 1 - Le numéro vert et le formulaire en ligne permettent de demander de l'aide et/ou de signaler tout comportement inquiétant.
- 2 - La plate-forme téléphonique est à l'écoute des familles et des proches. Elle recueille les éléments utiles sur la situation des personnes en danger. Elle permet le suivi et l'orientation des jeunes concernés et de leurs familles par les services compétents sous l'autorité des préfets, dans chaque département.
- 3 - Le numéro vert et le formulaire en ligne permettent d'engager la démarche d'opposition à la sortie du territoire d'un mineur (sur le fondement de l'article 371-3 du code civil).

INFOS PRATIQUES

Roumoules en 2016

